

# COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING



الشركة الدولية للايجار المالي

Compagnie Internationale de Leasing

Société Anonyme au capital de 25.000.000 dinars divisé en 5 000 000 actions de nominal 5Dt  
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis  
Identifiant Unique N° 0381878S

La CIL est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable, et F3 (tun) à court terme  
par l'agence de notation FITCH RATINGS le 18/10/2022

## DOCUMENT DE REFERENCE « CIL 2023 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le..... 17 MARS 2023  
n° ..... 23 / 002 / ..... donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché  
Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations  
périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il  
est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet  
enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la  
situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

### Responsable de l'information

**M. Mourad Kallel**

Directeur Administratif et Comptable  
Téléphone : 71 33 66 55 - Fax : 71 33 70 09

### Intermédiaire en bourse chargé du document de référence

**COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

10, rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis  
Téléphone : 71 13 06 60 - Fax : 71 25 20 24

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la CIL sis,  
au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, de la CGI sis au 10 rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis et sur le  
site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Mars 2023

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES .....</b>	<b>9</b>
<b>1 - 1 - Responsable du document de référence :.....</b>	<b>9</b>
<b>1 - 2 - Attestation du responsable du document de référence : .....</b>	<b>9</b>
<b>1 - 3 - Responsables du contrôle des comptes : .....</b>	<b>9</b>
<b>1 - 4 - Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence :.....</b>	<b>13</b>
<b>1 - 5 - Responsable de l'information : .....</b>	<b>14</b>
<b>CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL .....</b>	<b>15</b>
<b>2 - 1 - Renseignements à caractère général concernant la CIL :.....</b>	<b>15</b>
2 - 1 - 1 - Cadre général : .....	15
2 - 1 - 2 - Clauses statutaires particulières : .....	16
<b>2 - 2 - Renseignements à caractère général concernant le capital de la société : .....</b>	<b>18</b>
<b>2 - 3 - Evolution du capital social : .....</b>	<b>18</b>
<b>2 - 4 - Répartition du capital social et des droits de vote au 28/02/2023:.....</b>	<b>19</b>
<b>2 - 5 - Description sommaire du groupe CIL au 31/12/2021:.....</b>	<b>20</b>
2 - 5 - 1 - Présentation générale du groupe CIL au 31/12/2021 :.....	20
2 - 5 - 2 - Présentation des sociétés du groupe CIL .....	20
2 - 5 - 3 - Schéma du groupe au 31/12/2021:.....	21
2 - 5 - 4 - Tableau de participation entre les sociétés du groupe CIL au 31/12/2021 :.....	21
2 - 5 - 5 - Evénements récents modifiant le schema financier du groupe CIL entre le 31/12/2021 et la date de l'élaboration de ce document de référence : .....	21
2 - 5 - 6 - Chiffres clés du groupe C.I.L au 31/12/2021:.....	22
2 - 5 - 7 - Les engagements financiers du groupe au 31/12/2021:.....	22
2 - 5 - 8 - Politique actuelle et future de financement inter-sociétés du groupe : .....	22
<b>2 - 6 - Relations de la CIL avec les sociétés du groupe au 31/12/2021: .....</b>	<b>22</b>
2 - 6 - 1 - Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe : .....	22
2 - 6 - 2 - Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe : .....	23
2 - 6 - 3 - Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe : .....	23

2 - 6 - 4 - Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la CIL et distribués par les sociétés du groupe en 2022 au titre de l'exercice 2021 : .....	23
2 - 6 - 5 - Les dividendes distribués par la CIL aux sociétés du groupe en 2022 au titre de l'exercice 2021 : .....	23
2 - 6 - 6 - Les garanties, sûretés et cautions réelles données ou reçues des sociétés du groupe : ...	23
2 - 6 - 7 - Chiffre d'affaires réalisé par la CIL avec les sociétés du groupe : .....	23
2 - 6 - 8 - Les prestations de services reçues et données : .....	24
2 - 6 - 9 - Les contrats de location : .....	24
2 - 6 - 10 - Les fonds gérés : .....	24
<b>2 - 7 - Relations avec les autres parties liées au 31/12/2021 autres que les sociétés du groupe : 26</b>	
2 - 7 - 1 - Informations sur les engagements : .....	26
2 - 7 - 2 - Autres relations avec les autres parties liées : .....	26
2 - 7 - 3 - Prêt octroyés et crédits reçus des autres parties liées : .....	26
2 - 7 - 4 - Dividendes encaissés par la CIL en 2021 au titre de l'exercice 2020 des parties liées autre que les sociétés du groupe : .....	26
2 - 7 - 5 - Dividendes decaissés par la CIL en 2021 au titre de l'exercice 2020 pour les parties liées autre que les sociétés du groupe : .....	26
2 - 7 - 6 - Les prestations de services reçues et données : .....	27
2 - 7 - 7 - Transfert de ressources: .....	27
2 - 7 - 8 - Obligations et engagements de la CIL envers les dirigeants : .....	27
<b>2 - 8 - Dividendes : .....</b>	<b>28</b>
<b>2 - 9 - Marché des titres de l'émetteur : .....</b>	<b>28</b>
<b>2 - 10 - Notation de la société : .....</b>	<b>28</b>

## **CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA CIL**

.....	<b>30</b>
<b>3 - 1 - Présentation de la société: .....</b>	<b>30</b>
<b>3 - 2 - Description de l'activité au 31/12/2021: .....</b>	<b>30</b>
3 - 2 - 1 - Situation de la CIL par rapport au secteur du leasing au 31/12/2021: .....	30
3 - 2 - 2 - Evolution des approbations : .....	30
3 - 2 - 3 - Evolution des mises en force: .....	31
3 - 2 - 4 - Evolution de l'encours financiers net: .....	32
3 - 2 - 5 - Analyse des engagements sur la clientele : .....	33
<b>3 - 3 - Description de l'activité au 30/06/2022: .....</b>	<b>34</b>
3 - 3 - 1 - Situation de la CIL par rapport au secteur du leasing au 30/06/2022: .....	34

3 - 3 - 2 - Evolution des approbations :.....	34
3 - 3 - 3 - Evolution des mises en force: .....	35
3 - 3 - 4 - Evolution de l'encours financiers net: .....	36
3 - 3 - 5 - Analyse des engagements sur la clientele :.....	37
<b>3 - 4 - Indicateurs d'activité au 31/12/2022: .....</b>	<b>38</b>
<b>3 - 5 - Organisation de la CIL :.....</b>	<b>39</b>
3 - 5 - 1 - Gouvernance .....	40
3 - 5 - 2 - le système de Contrôle Interne :.....	43
3 - 5 - 3 - Système d'information :.....	44
<b>3 - 6 - Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité :.....</b>	<b>45</b>
<b>3 - 7 - Dépendance de l'émetteur .....</b>	<b>49</b>
<b>3 - 8 - Analyse SWOT :.....</b>	<b>51</b>
<b>3 - 9 - Litige ou arbitrage en cours ou passé : .....</b>	<b>51</b>
<b>3 - 10 - Politique sociale et effectif:.....</b>	<b>51</b>
<b>3 - 11 - Politique d'investissement de la CIL : .....</b>	<b>52</b>
<b>CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT . 53</b>	
<b>4 - 1 - Patrimoine de la société au 31/12/2021: .....</b>	<b>53</b>
4 - 1 - 1 - Créances sur la clientèle, opérations de leasing :.....	53
4 - 1 - 2 - Portefeuille commercial : .....	53
4 - 1 - 3 - Portefeuille d'investissement : .....	53
4 - 1 - 4 - Les immobilisations corporelles et incorporelles : .....	53
<b>4 - 2 - Renseignements sur les états financiers au 31/12/2021: .....</b>	<b>54</b>
4 - 2 - 1 - Bilans comparés au 31/12/2021:.....	55
4 - 2 - 2 - Etats des engagements hors bilan comparés au 31/12/2021:.....	56
4 - 2 - 3 - Etats de résultat comparés au 31/12/2021:.....	57
4 - 2 - 4 - Etats de flux de trésorerie comparés au 31/12/2021:.....	58
4 - 2 - 5 - Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2021:.....	59
4 - 2 - 6 - Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021 : .....	105
4 - 2 - 7 - Notes complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021:.....	115
4 - 2 - 8 - Analyse de la situation financière de la CIL au 31/12/2021:.....	119
<b>4 - 3 - Etats financiers consolidés au 31/12/2021:.....</b>	<b>127</b>
4 - 3 - 1 - Bilan consolidé au 31/12/2021:.....	128

4 - 3 - 2 - Etat des engagements hors bilan consolide au 31/12/2021 :.....	129
4 - 3 - 3 - Etat de resultat consolide au 31/12/2021: .....	130
4 - 3 - 4 - Etat de flux de tresorerie consolide au 31/12/2021:.....	131
4 - 3 - 5 - Notes aux etats financiers consolides arretes au 31/12/2021 .....	132
4 - 3 - 6 - Rapports des commissaires aux comptes sur les etats financiers consolides arretes au 31/12/2021 .....	169
4 - 3 - 7 - Note complementaires aux etats financiers consolides arretes au 31/12/2021 : .....	174
<b>4 - 4 - Patrimoine de la société au 30/06/2022: .....</b>	<b>178</b>
4 - 4 - 1 - Créances sur la clientèle, opérations de leasing :.....	178
4 - 4 - 2 - Portefeuille commercial : .....	178
4 - 4 - 3 - Portefeuille d'investissement : .....	178
4 - 4 - 4 - Les immobilisations corporelles et incorporelles: .....	178
4 - 4 - 5 - Etats des acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2022 (au 31/12/2022): .....	179
<b>4 - 5 - Renseignements sur les états financiers arrêtés au 30/06/2022: .....</b>	<b>181</b>
4 - 5 - 1 - Bilan arrêté au 30/06/2022:.....	182
4 - 5 - 2 - Etat des engagements hors bilan arrêté au 30/06/2022:.....	183
4 - 5 - 3 - Etat de résultat arrêté au 30/06/2022: .....	184
4 - 5 - 4 - Etat de flux de trésorerie au 30/06/2022: .....	185
4 - 5 - 5 - Notes aux états financiers arrêtés au 30/06/2022:.....	186
4 - 5 - 6 - Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2022 :.....	229
4 - 5 - 7 - Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022 : ....	231
4 - 5 - 8 - Analyse de la situation financière de la CIL au 30/06/2022 :.....	234
<b>4 - 6 - Comportement boursier du titre CIL .....</b>	<b>242</b>

## **CHAPITRE 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES :..... 243**

<b>5 - 1 - Conseil d'administration :.....</b>	<b>243</b>
5 - 1 - 1 - Membres des organes d'administration : .....	243
5 - 1 - 2 - Fonctions des membres et des organes d'administration et de direction dans la société :.....	243
5 - 1 - 3 - Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction : .....	244
5 - 1 - 4 - Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés :.....	244
5 - 1 - 5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration dans la société qu'ils représentent : .....	244

5 - 1 - 6 - Intérêts des dirigeants dans la société au titre de l'exercice 2021: .....	244
<b>5 - 2 - Contrôle : .....</b>	<b>245</b>
<b>5 - 3 - Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat a un poste de membre du conseil d'administration et un actionnaire détenant plus de 5% du capital : .....</b>	<b>246</b>
 <b>CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION</b>	
<b>RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....</b>	<b>247</b>
<b>6 - 1 - Evolution récente et orientations : .....</b>	<b>247</b>
6 - 1 - 1 - Evolution récente : .....	247
6 - 1 - 2 - Orientations stratégiques : .....	247
<b>6 - 2 - Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2022-2026 par rapport aux informations prévisionnelles 2021-2025 : .....</b>	<b>248</b>
6 - 2 - 1 - Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2021 par rapport aux prévisions figurant dans le document de référence ' CIL 2021 ' : .....	248
6 - 2 - 2 - Analyse des modifications opérées au niveau des prévisions 2022-2026 par rapport aux informations prévisionnelles 2021-2025 : .....	249
6 - 2 - 3 - Analyse des performances réalisées au 31/12/2022 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2022 : .....	251
<b>6 - 3 - Perspectives d'avenir: .....</b>	<b>251</b>
6 - 3 - 1 - Les hypothèses de prévisiosn retenues : .....	251
6 - 3 - 2 - Les états financiers prévisionnels : .....	256
6 - 3 - 3 - Ratios prévisionnels : .....	259
6 - 3 - 4 - Marge brute d'autofinancement previsionnel : .....	260
6 - 3 - 5 - Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles relatives à la période allant de 2022 à 2026 : .....	261

## PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

La Compagnie Internationale de Leasing a été créée en 1992 avec un capital initial de 5 millions de dinars et a procédé à sa première augmentation de capital en 1995 pour le porter à 7,5 millions de dinars. Elle fut introduite à la cote en septembre 1997.

La société a pour activité principale de réaliser des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles.

Le capital actuel de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à 25 millions de dinars divisé en 5.000.000 actions de cinq dinars (5) de nominal chacune.

La Compagnie Internationale de Leasing est à la tête du groupe "CIL" composé au 31/12/2021 de deux autres sociétés :

- La Compagnie Générale d'Investissement "CGI" (99,96%) : ayant pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières.
- La Société d'Investissement à Capital Risque "CIL SICAR" (99,99%) ayant pour objet principal, la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises.

Depuis l'exercice 2001, la CIL a commencé à établir des états financiers consolidés.

Le 18 Octobre 2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note de la CIL à « BBB-(tun) » à long terme avec perspective stable et la note à court terme à F3 (tun).

La note nationale "BBB" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La note nationale "F3" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

### ❖ Activité de la CIL au 31/12/2021:

Au 31/12/2021 et par rapport à la même période en 2020, la CIL a enregistré une hausse en termes de part de marché de 134 points de base pour les approbations et de 180 pour les mises en force.

En terme d'encours financiers, la part de marché de la CIL a augmenté de 67 point de base.

En MD	CIL			Part de marché de la C I L		
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Approbations	326,8	243,7	294,2	15,63%	14,29%	15,28%
Mises en Force	274,0	205,8	263,9	16,72%	14,92%	16,84%
Encours financiers*	490,3	487,8	490,1	14,04%	13,37%	12,92%

(\*) Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des dépôts de garantie.

Les mises en force se sont élevées à **274 MD** au 31/12/2021 contre **205,8 MD** au 31/12/2020, soit une croissance de **33%**.

Les approbations ont progressé de **34%**, passant de **243,7 MD** au 31/12/2020 à **326,8 MD** au 31/12/2021.

L'encours financiers a passé de **487,8 MD** au 31/12/2021 à **490,3 MD** au 31/12/2021.

Le ratio des créances classées a atteint **6,52 %** au 31/12/2021 contre **6,80 %** au 31/12/2020.

#### ❖ **Activité de la CIL au 30/06/2022:**

Au 30/06/2022 et par rapport à la même période en 2021, la CIL a enregistré une augmentation en termes de part de marché de 110 points de base pour les approbations, de 167 pour les mises en force et de 100 pour l'encours financiers.

En MD	CIL			Part de marché de la C I L		
	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Approbations	207,1	171,2	326,8	16,61%	15,50%	15,63%
Mises en Force	171,9	135,4	274	18,45%	16,78%	16,72%
Encours financiers*	517,6	483,3	490,3	14,65%	13,65%	14,04%

(\*) Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des dépôts de garantie.

Les mises en force se sont élevées à **171,9 MD** au 30/06/2022 contre **135,4 MD** au 30/06/2021, soit une hausse de **27%**.

Les approbations ont augmenté de **21%**, passant de **171,2 MD** au 30/06/2021 à **207,1 MD** au 30/06/2022.

L'encours financiers a passé de **483,3 MD** au 30/06/2022 à **517,7 MD** au 30/06/2021.

Le ratio des créances classées a atteint **9,8%** au 30/06/2022 contre **9,43 %** au 30/06/2021.

#### ❖ **Activité de la CIL au 31/12/2022 (selon les indicateurs d'activité trimestriels):**

Au 31/12/2022 et par rapport à la même période en 2021, la CIL a enregistré un repli en termes de part de marché de 73 points de base pour les approbations contre une augmentation de 31 pour les mises en force.

En MD	CIL		Part de marché de la C I L	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Approbations	351,1	326,8	14,90%	15,63%
Mises en Force	323,2	274,0	17,03%	16,72%
Total engagement	574,4	552,7	14,74%	14,22%

Les mises en force se sont élevées à **323,2 MD** au 31/12/2022 contre **274 MD** au 31/12/2021, soit une hausse de **18%**.

Les approbations ont augmenté de **7%**, passant de **326,8 MD** au 31/12/2021 à **351,1 MD** au 31/12/2022.

Le total des engagements a passé de **552,7 MD** au 31/12/2021 à **574,4 MD** au 31/12/2022, soit une évolution de 4%.

**Mise en conformité de la CIL par rapport à la loi bancaire N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers :**

✓ Le capital social de la CIL s'élève actuellement à 25 MDT, respectant ainsi les dispositions de l'article 32 de ladite loi qui exige un minimum de 25 MDT pour les établissements financiers.

✓ Conformément à l'article 47 de la loi n°2016-48, la CIL a procédé à la nomination de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, à savoir :

- Mr Chokri BEN AYED nommé par l'AGO du 07 juillet 2020 ;

- Mr Mustapha BEN HATIRA nommé par l'AGO du 29 avril 2021.

En ce qui concerne la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, l'AGO du 7 juillet 2020 a nommé Mr Skander KAMMOUN en tant qu'administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires.

✓ La CIL a procédé à la séparation du cumul des fonctions du président du conseil d'administration et de la fonction du directeur général depuis le 01 janvier 2018 conformément aux dispositions de l'article 46 de ladite loi, décidé par le Conseil d'administration 114 du 28 décembre 2017.

✓ Le Comité d'Audit issu du Conseil de Surveillance est institué conformément aux articles 49 & 52 de la loi n°2016-48 en termes de mandat, diligences et nombre des membres. Le comité est présidé par Mr Mustapha BEN HATIRA (Administrateur indépendant).

✓ Le comité des risques issu du Conseil de Surveillance est institué conformément aux articles 50 & 52 de ladite loi. Il est présidé par Mr Chokri BEN AYED (Administrateur indépendant). Par ailleurs, la CIL respecte le principe de non-cumul de la qualité de membre dans le comité d'audit et dans le comité des risques.

✓ Conformément à l'article 70 de ladite loi, la CIL tient une comptabilité conforme au système comptable des entreprises. Elle clôture l'exercice comptable le 31 décembre de chaque année et soumet, pour approbation, dans un délai de quatre mois suivant la clôture de l'exercice

✓ Les participations de la CIL dans d'autres sociétés sont en conformité avec les dispositions de l'article 75 de ladite loi.

# CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

## 1 - 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :

Monsieur Salah SOUKI  
Directeur Général de la Compagnie Internationale de Leasing.

## 1 - 2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Mr Salah SOUKI  
Directeur Général



## 1 - 3 - RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :

### ❖ Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021 :

La société **HORWATH ACF**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Noureddine BEN ARBIA.

Adresse : Immeuble PERMETAL, 2ème Etage - 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.  
Tel : 71 236 000 ; Fax : 71 236 436

La société **FINOR**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.

Adresse : Immeuble International City Center – Tour Tour des Bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.  
Tel : 70 728 450 ; Fax : 70 728 405

### ❖ Etats financiers consolidés relatifs aux exercices 2020 et 2021 :

La société **HORWATH ACF**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Noureddine BEN ARBIA.

Adresse : Immeuble PERMETAL, 2ème Etage - 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.  
Tel : 71 236 000 ; Fax : 71 236 436

La société **FINOR**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.

Adresse : Immeuble International City Center – Tour Tour des Bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.  
Tel : 70 728 450 ; Fax : 70 728 405

### ❖ Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022:

La société **HORWATH ACF**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Noureddine BEN ARBIA.

Adresse : Immeuble PERMETAL, 2ème Etage - 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.  
Tel : 71 236 000 ; Fax : 71 236 436

La société **FINOR**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.

Adresse : Immeuble International City Center – Tour Tour des Bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

Tel : 70 728 450 ; Fax : 70 728 405

### **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2019**

Les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2019 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Nouredine BEN ARBIA et la société **FINOR** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

#### **« Paragraphe d'observation :**

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n°40 « Evénements postérieurs à la clôture », le premier trimestre 2020 s'est caractérisé par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions désastreuses sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés monétaires et financiers.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Les mesures préventives pouvant être renforcées et étalées davantage dans le temps ainsi que le manque de visibilité sur les retombées économiques et sociales de cette pandémie, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

### **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020**

Les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Nouredine BEN ARBIA et la société **FINOR** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

#### **« Paragraphe d'observation :**

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers 3.4 « Impact de la pandémie COVID19 », qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL).

En application des circulaires de la Banque centrale de Tunisie n°2020-06 et n°2020-21, la société a procédé au report d'échéances en principal de 42.790 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 209.930 KDT.

Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.802 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

Par ailleurs, la société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Révélation de faits délictueux**

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le caissier de l'agence de Gafsa et consistant en la manipulation des coordonnées téléphoniques des clients de la société afin de rendre impossible leur contact et par la même le recouvrement de leurs impayés, tout en assurant lui-même ledit recouvrement contre la délivrance de faux reçus de paiement.

La société a déposé, en date du 09 Juin 2020, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Gafsa.

De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 1<sup>er</sup> Septembre 2020. »

### **Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021**

Les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Nouredine BEN ARBIA et la société **FINOR** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve.

### **Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020**

Les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Nouredine BEN ARBIA et la société **FINOR** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

#### **« Paragraphe d'observation :**

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers 4.11 «Impact de la pandémie COVID19», qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL).

En application des circulaires de la Banque centrale de Tunisie n°2020-06 et n°2020-21, la société a procédé au report d'échéances en principal de 42.790 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 209.930 KDT.

Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.802 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

Par ailleurs, la société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91- 24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Révélation de faits aits délictueux**

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le caissier de l'agence de Gafsa et consistant en la manipulation des coordonnées téléphoniques des clients de la société afin de rendre impossible leur contact et par la même le recouvrement de leurs impayés, tout en assurant lui-même ledit recouvrement contre la délivrance de faux reçus de paiement.

La société a déposé, en date du 09 Juin 2020, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Gafsa.

De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 1er Septembre 2020. »

### **Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021**

Les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Nouredine BEN ARBIA et la société **FINOR** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve.

### **Extrait de l'avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022**

Les états financiers individuels arrêtés au 30/06/2022 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Nouredine BEN ARBIA et la société **FINOR** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve.

## Attestation des commissaires aux comptes :

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

**FINOR**  
**Mutapha MEDHIOUB**

**FINOR**  
Société d'Expertise Comptable  
Inscrit au Tableau de l'Ordre  
International City Center - Tour des Bureaux  
Centre Urbain Nord de Tunis  
Tél: (R.G) 70.728.450 - Fax: 70.728.405

**HORWATH ACF**  
**Noureddine BEN ARBIA**



## 1 - 4 - ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE :

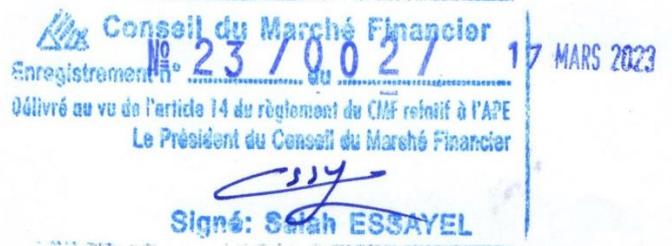
« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence. »

**Mme Mouna MEKSI**  
**Compagnie Générale d'Investissement**  
**Directrice Générale**



**1 - 5 - RESPONSABLE DE L'INFORMATION :**

**Mr Mourad KALLEL**  
**Directeur Administratif et Comptable**  
Tel : 71 33 66 55 Fax : 71 33 70 09



## CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

### 2 - 1 - RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA CIL :

#### 2 - 1 - 1 - CADRE GENERAL :

<b>Dénomination Sociale</b>	Compagnie Internationale de Leasing.
<b>Nationalité</b>	Tunisienne
<b>Siège Social</b>	16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis.
<b>Téléphone</b>	71 33 66 55
<b>Fax</b>	71 33 70 09
<b>Forme juridique et législation particulière applicable :</b>	<p>La CIL est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers.</p> <p>Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26/07/1994 relatives au leasing.</p>
<b>Date de constitution</b>	La CIL a été constituée le 21 Octobre 1992
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Objet social</b>	<p>La société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel, de prendre des participations ou des intérêts dans des sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière, et généralement d'effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.</p>
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre.
<b>Capital social</b>	25 000 000 dinars divisé en 5 000 000 actions de nominal 5Dt entièrement libérées.
<b>Tribunal compétent en cas de litige</b>	Tunis
<b>Régime fiscal</b>	<p>La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing.</p> <p>La loi n°2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26/07/1994 relatives au leasing.</p>
<b>Identifiant unique</b>	N°0381878S
<b>Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société</b>	Siège social de la société : 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 – Tunis.
<b>Responsable chargé de l'information et des relations avec les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing</b>	M. Mourad Kallel – Directeur Administratif et Comptable. Tél: 71 33 66 55 - Fax : 71 33 70 09

## **2 - 1 - 2 - CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES :**

### **❖ Répartition statutaire des bénéfices (article 42 des statuts) :**

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à cinq pour cent (5%) du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint le dixième (10ème) du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Toutes sommes que l'assemblée des actionnaires juge convenables pour la constitution de fonds de réserves.

### **❖ Assemblées Générales (Articles 29, 30 et 33 des statuts) :**

#### **• Admission aux Assemblées Générales (Article 29 des statuts):**

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter par un mandataire. Ce mandataire devra être muni d'un pouvoir à cet effet.

La forme de pouvoirs sera déterminée par le Conseil d'Administration. Toutefois, les personnes morales actionnaires sont valablement représentées à toute Assemblée Générale soit par un de leurs gérants soit par un membre de leur Conseil d'Administration soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du Conseil d'Administration ou le mandataire soit lui même actionnaire.

#### **• Conditions pour être admis à siéger aux Assemblées Générales (Article 30 des statuts):**

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales être inscrits sur les registres de la société, huit jours au moins avant le jour fixé par la réunion.

Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège social trois jours avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais en dehors de ces limites.

#### **• Droit de vote (Article 33 des statuts) :**

Chaque membre de l'Assemblée Générale, Ordinaire ou Extraordinaire, a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation. Les votes ont lieu soit à main levée, soit par appel nominatif, soit au scrutin secret, qui est de droit, lorsqu'il est réclamé par des actionnaires représentant au moins le tiers du capital social des actionnaires présents ou représentés.

### **❖ Assemblées Générales Ordinaires (Article 35, 36 et 37 des statuts) :**

#### **• Convocation ( Article 35 des statuts):**

Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration dans les quatre premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement soit par le Conseil d'Administration soit par toute autre personne habilitée par la loi conformément à l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales. Les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur une première convocation ne peuvent se tenir, qu'elle qu'en soit la nature, avant le vingt deuxième (22<sup>ème</sup>) jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Les convocations à ces diverses Assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises.

Les titulaires d'actions nominatives qui en ont fait la demande peuvent être convoqués, à leur frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée, au dernier domicile qu'ils auront fait connaître.

Les avis et les lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

- **Constitution de l'assemblée générale ordinaire - Quorum (Article 36 des statuts):**

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement) se composent de tous les actionnaires possédant au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers (1/3) au moins du capital social après déduction, s'il y a lieu de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau selon les formes prescrites alors par l'article 35 ci-dessus. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes et représentées.

Le vote par correspondance est admis dans les conditions de l'article 278 du Code des Sociétés Commerciales.

- **Pouvoirs (Article 37 des statuts) :**

L'Assemblée Générale Ordinaire entend le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, le rapport du ou des Commissaires sur le mandat qu'elle leur a conféré, ainsi que leurs rapport spéciaux, s'il ya lieu, d'une manière générale elle contrôle les actes du Conseil d'Administration et détermine souverainement la conduite des affaires de la société pour toutes les questions qui ne sont pas de la compétence réservée à l'Assemblée Extraordinaire.

Après lecture des rapports du ou des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire discute, approuve, redresse ou rejette les états financiers et approuve, s'il ya lieu, les modifications apportées soit à leur présentation, soit aux méthodes d'évaluation.

Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution ou l'augmentation de tous fonds de réserve ou de prévoyance, décide tous reports à nouveau des bénéfices, fixe les dividendes à répartir.

#### ❖ **Assemblées Générales Extraordinaires (Articles 38 et 39 des statuts)**

- **Convocation – Composition et délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 38 des statuts):**

Les Assemblées Générales Extraordinaires peuvent être convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par toute autre personne habilitée par la loi conformément à l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, pour délibérer valablement, doit réunir la moitié du capital social. Si l'Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas atteint le quorum exigé par la loi, il sera procédé à la convocation d'une deuxième qui peut délibérer en réunissant le tiers (1/3) du capital puis éventuellement d'une troisième dans les formes et délais prévus par l'article 291 du Code des Sociétés Commerciales.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des membres présents ou représentés.

Le texte des résolutions proposées doit être tenu à la disposition des actionnaires, au siège de la société quinze jours (15) au moins avant la date de la réunion de la première Assemblée.

- **Pouvoirs (Article 39 des statuts):**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, apporter aux statuts toute modification autorisée par les lois et règlements sur les sociétés. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut ni changer la nationalité de la société ni augmenter les engagements des actionnaires sauf consentement unanime de tous les actionnaires. Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le Directeur Général, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

## 2 - 2 - RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE :

**Capital Social :** 25.000.000 dinars

**Nombre d'actions :** 5.000.000 actions

**Libération :** Intégrale

**Jouissance :** 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Nominal :** 5 dinars

**Forme des actions :** Nominative

**Catégorie :** Ordinaire

## 2 - 3 - EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL :

Organe de décision	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Capital en circulation	Valeur nominale	Nombre d'actions
AG Constitutive du 22/10/1992	Capital initial	5.000.000 DT	5.000.000 DT	10	500.000
AGE du 11/04/1995	Augmentation en numéraire	2.500.000 DT	7.500.000 DT	10	750.000
AGE du 02/08/2001	Augmentation en numéraire	2.500.000 DT	10.000.000 DT	10	1.000.000
AGE du 26/04/2007	Réduction de la Valeur Nominale de 10 à 5 DT*	-	10.000.000 DT	5	2.000.000
AGE du 26/04/2007	Augmentation par incorporation de réserves*	2.500.000 DT	12.500.000 DT	5	2.500.000
AGE du 26/04/2007	Augmentation par incorporation de réserves**	2.500.000 DT	15.000.000 DT	5	3.000.000
AGE du 25/05/2010	Augmentation par incorporation de réserves***	5.000.000 DT	20.000.000 DT	5	4.000.000
AGE du 24/05/2011	Augmentation par incorporation de réserves****	5.000.000 DT	25.000.000 DT	5	5.000.000

\*Au cours de l'année 2007, la CIL a réalisé la première tranche de l'augmentation de capital par incorporation de réserves décidée par l'AGE du 26/04/2007 qui a aussi décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 à 5 dinars.

\*\* Le Conseil d'Administration de la CIL, réuni le 18/12/2008, a décidé la réalisation de la deuxième tranche de l'augmentation de capital par incorporation de réserves pour porter ce dernier de 12,5 à 15 millions de dinars.

\*\*\* L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CIL, réunie le 25/05/2010, a décidé d'augmenter le capital social de la CIL de 15 à 20 millions de dinars par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une (1) action gratuite pour trois (3) anciennes.

\*\*\*\* L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CIL, réunie le 24/05/2011, a décidé d'augmenter le capital social de la CIL de 20 à 25 millions de dinars par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une (1) action gratuite pour quatre (4) anciennes.

**2 - 4 - REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU  
28/02/2023:**

Actionnariat	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage du capital
<b>Actionnaires Tunisiens</b>	<b>364</b>	<b>4 795 138</b>	<b>23 975 690</b>	<b>95,90%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>30</b>	<b>3 191 554</b>	<b>15 957 770</b>	<b>63,83%</b>
Ayant 3% et plus	3	3 030 020	15 150 100	60,60%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	1	50 000	250 000	1,00%
Ayant au max 0,5%	26	111 534	557 670	2,23%
<b>Personnes physiques</b>	<b>334</b>	<b>1 603 584</b>	<b>8 017 920</b>	<b>32,07%</b>
Ayant 3% et plus	3	612 905	3 064 525	12,26%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	8	502 203	2 511 015	10,04%
Ayant au max 0,5%	323	488 476	2 442 380	9,77%
<b>Actionnaires Etrangers</b>	<b>1</b>	<b>200</b>	<b>1 000</b>	<b>0,00%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	-	0,00%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	0	0	-	0,00%
Ayant au max 0,5%	0	0	-	0,00%
<b>Personnes physiques</b>	<b>1</b>	<b>200</b>	<b>1 000</b>	<b>0,00%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	-	0,00%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	0	0	-	0,00%
Ayant au max 0,5%	1	200	1 000	0,00%
Droits non encore convertis		<b>62</b>	-	<b>0,00%</b>
<b>Actions propres</b>		204 600	1 023 000	4,09%
<b>TOTAL</b>	<b>365</b>	<b>5 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	

**Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 28/02/2023**

Actionnariat	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage du capital
SOCIETE GENERALE FINANCIERE	2 002 000	10 010 000	40,04%
TUNISIAN TRAVEL SERVICE	578 700	2 893 500	11,57%
Mr BOUAZIZ HABIB	235 905	1 179 525	4,72%
T.T.S FINANCIERE	449 320	2 246 600	8,99%
Mme BRIGUI MYRIAM	219 000	1 095 000	4,38%
Mr BRIGUI MOHAMED	158 000	790 000	3,16%
<b>Total</b>	<b>3 642 925</b>	<b>18 214 625</b>	<b>72,86%</b>

**Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction 28 février 2023**

Membres	Nombre d'actions et droit de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
<b>President du Conseil :</b>			
Mr Mohamed BRIGUI	158 000	790 000	3,16%
<b>Directeur Général:</b>			
Mr Salah SOUKI	101 784	508 920	2,04%
<b>Administrateurs :</b>			
Société Générale Financière	2002 000	10 010 000	40,04%
Tunisian Travel Services	578 700	2 893 500	11,57%
Mr Habib Bouaziz	235 905	1 179 525	4,72%
Mr Sofien HAJ TAIEB	0	0	-
Mr Chokri BEN AYED	0	0	-
Mr Mustapha BEN HATIRA	0	0	-
Mr Skander KAMOUN	10 710	53 550	0,21%
<b>Total</b>	<b>3 087 099</b>	<b>15 435 495</b>	<b>61,74%</b>

**Nombre d'actionnaires :**

Au 28/02/2023, le capital de la CIL est réparti entre 355 actionnaires dont :

- 31 actionnaires personnes morales ;
- 335 actionnaires personnes physique.

**2 - 5 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE CIL AU 31/12/2021:**

**2 - 5 - 1 - PRESENTATION GENERALE DU GROUPE CIL AU 31/12/2021 :**

Le groupe « Compagnie Internationale de Leasing » (CIL) est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance à savoir le leasing, l'intermédiation en bourse et le capital investment.

Le périmètre de consolidation du groupe CIL se présente comme suit :

	Capital social au 31/12/2021	Nombre d'action	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
<b>C.I.L</b>	25 000 000	5 000 000			
<b>C.G.I</b>	1 250 000	250 000	99,96%	99,96%	Intégration globale
<b>CIL SICAR</b>	1 050 000	1 050 000	99,99%	99,99%	Intégration globale

**2 - 5 - 2 - PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE CIL**

- La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » a été créée en octobre 1992 ayant pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève, à la clôture de l'exercice 2021, à la somme de 25 000 000 DT divisé en 5 000 000 actions de 5 DT chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

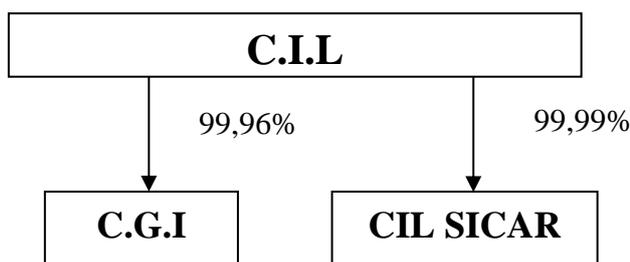
- La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
  - La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
  - La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
  - Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
  - La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
  - L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève, à la clôture de l'exercice 2021, à 1 250 000 DT divisé en 250 000 actions de 5 DT chacune, totalement libérées.

- La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève, à la clôture de l'exercice 2021, à 1 050 000 DT divisé en 1 050 000 actions de 1 DT chacune, totalement libérées.

### 2 - 5 - 3 - SCHEMA DU GROUPE AU 31/12/2021:



### 2 - 5 - 4 - TABLEAU DE PARTICIPATION ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE CIL AU 31/12/2021 :

	C.I.L		C.G.I		CIL SICAR	
	Titres	% groupe	Titres	% groupe	Titres	% groupe
<b>C.I.L</b>			249 908	99,96%	1 049 937	99,99%
<b>C.G.I</b>						
<b>CIL SICAR</b>						

### 2 - 5 - 5 - EVENEMENTS RECENTS MODIFIANT LE SCHEMA FINANCIER DU GROUPE CIL ENTRE LE 31/12/2021 ET LA DATE DE L'ELABORATION DE CE DOCUMENT DE REFERENCE :

Néant.

## 2 - 5 - 6 - CHIFFRES CLES DU GROUPE C.I.L AU 31/12/2021:

En Dt	Capitaux propres avant affectation	Produits d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total passif	Charges financières nettes	Dividendes/action distribués au titre de 2021
<b>C.I.L</b>	109 165 559	72 833 310	19 227 341	15 195 102	547 286 029	36 516 020	1,900
<b>C.G.I</b>	1 100 201	404 767	(69 326)	274	3 871 569	-	-
<b>CIL SICAR</b>	1 585 284	620 637	527 237	437 047	26 307 442	368	0,409

## 2 - 5 - 7 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GROUPE AU 31/12/2021:

En Dt	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Certificats de leasing	Certificats de dépôt	Fonds gérés	Leasing	Découvert bancaire	Total
<b>C.I.L</b>	398 069 554	35 425 400	20 000 000	13 000 000	-	-	-	<b>466 494 954</b>
<b>C.G.I</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>CIL SICAR</b>	-	-	-	-	24 469 582	-	-	<b>24 469 582</b>
<b>Groupe CIL</b>	<b>398 069 554</b>	<b>035 425 400</b>	<b>20 000 000</b>	<b>13 000 000</b>	<b>24 469 582</b>	-	-	<b>490 964 536</b>

## 2 - 5 - 8 - POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER-SOCIETES DU GROUPE :

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent au marché financier. Cependant, un financement inter-sociétés a lieu dans certaines situations à travers l'émission et la souscription de certificats de dépôts dont les taux et les conditions sont généralement en ligne avec le marché.

## 2 - 6 - RELATIONS DE LA CIL AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2021:

### 2 - 6 - 1 - PRETS OCTROYES ET CREDITS REÇUS DES SOCIETES DU GROUPE :

#### Prêts octroyés :

Néant.

#### Crédits reçus:

La CIL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « **CIL SICAR** », détaillées comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
01/06/2021	30/08/2021	3 000 000	8,80%	64 579
22/06/2021	20/09/2021	3 500 000	8,80%	75 342
09/07/2021	07/10/2021	2 500 000	8,81%	53 876
22/07/2021	31/08/2021	5 000 000	8,80%	48 415
28/07/2021	26/10/2021	3 000 000	8,81%	64 651
17/09/2021	16/12/2021	2 000 000	8,85%	43 292
31/08/2021	29/11/2021	5 000 000	8,85%	108 230
20/09/2021	29/12/2021	3 500 000	8,86%	84 070

24/11/2021	22/02/2022	3 000 000	8,84%	26 667
29/12/2021	29/03/2022	3 500 000	8,85%	1 684
16/12/2021	16/03/2022	1 500 000	8,85%	5 412
29/11/2021	09/03/2022	5 000 000	8,85%	38 390
<b>Total</b>		<b>40 500 000</b>		<b>614 609</b>

**2 - 6 - 2 - LES CREANCES ET DETTES COMMERCIALES AVEC LES SOCIETES DU GROUPE :**

**Les créances commerciales envers les sociétés du groupe**  
Néant.

**Les dettes commerciales sur les sociétés du groupe**  
Néant.

**2 - 6 - 3 - LES APPORTS EN CAPITAUX AVEC LES SOCIETES DU GROUPE :**

**Reçus :**  
Néant.

**Donnés :**  
Néant.

**2 - 6 - 4 - LES DIVIDENDES ET AUTRES REMUNERATIONS ENCAISSES PAR LA CIL ET DISTRIBUES PAR LES SOCIETES DU GROUPE EN 2022 AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 :**

<b>Société</b>	<b>Dividendes</b>
CIL SICAR	430 000 DT
CGI	-

**2 - 6 - 5 - LES DIVIDENDES DISTRIBUES PAR LA CIL AUX SOCIETES DU GROUPE EN 2022 AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 :**

Néant.

**2 - 6 - 6 - LES GARANTIES, SURETES ET CAUTIONS REELLES DONNEES OU REÇUES DES SOCIETES DU GROUPE :**

**Données :** néant.

**Reçues :** néant.

**2 - 6 - 7 - CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE PAR LA CIL AVEC LES SOCIETES DU GROUPE :**

**Encaissé :**

Néant.

**Décaissé :**

Néant.

## **2 - 6 - 8 - LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES ET DONNEES :**

### **Reçues :**

#### **Commissions sur placement d'emprunts obligataires :**

La Compagnie Générale d'Investissement **CGI** a facturé en 2021, des rémunérations relatives à la préparation du document de référence utilisé pour l'émission de d'emprunt obligataire et ce, pour un montant de 25.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées.

#### **Mandat de tenue de registre :**

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la **CGI**, de 10.000 DT.

La CIL, a ainsi, supporté, en 2021, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2021 s'élèvent à 43.105 DT en HT, dont 25.000 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 18.105 DT rapporté au résultat de l'exercice.

#### **Frais de négociation :**

La CIL a réalisé, en 2021, des opérations de cession de participations et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement **CGI**.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 8.105 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

#### **Frais d'élaboration du document de référence :**

La **CGI** a facturé en 2021 des rémunérations relatives à la préparation du document de référence pour l'émission d'emprunt obligataire et ce, pour un montant de 25.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées.

### **Données :**

Néant.

## **2 - 6 - 9 - LES CONTRATS DE LOCATION :**

La Compagnie Générale d'Investissement, **CGI**, loue un étage de l'immeuble appartenant à la CIL, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer en 2021 est de 32.304 DT HT.

## **2 - 6 - 10 - LES FONDS GERES :**

a- La Compagnie Internationale de Leasing a conclu, le 25/06/2014, avec la société « **CIL SICAR** » un contrat portant sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « **CIL SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% des fonds gérés.

En outre, la société « **CIL SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 369 DT.

Ce fonds a été liquidé en avril 2021 avec le remboursement de la somme de D : 18.072.

b- Une convention de gestion a été conclue, le 25/06/2016, avec la société « CIL SICAR ». Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 7.576 DT.

c- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29/12/2016, avec la société « CIL SICAR ». Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds. En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 52.215 DT.

d- Une convention de gestion a été conclue, le 14/03/2018, avec la société « CIL SICAR ». Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 14.335 DT.

e- Une convention de gestion a été conclue, le 16/06/2019, avec la société « CIL SICAR ». Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 21.452 DT.

f- Une convention de gestion a été conclue, le 22/06/2020, avec la société « CIL SICAR ». Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 54.096 DT.

g- Une convention de gestion a été conclue, le 22/06/2021, avec la société « CIL SICAR ». Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 27.554 DT.

## **2 - 7 - RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2021 AUTRES QUE LES SOCIETES DU GROUPE\* :**

### **2 - 7 - 1 - INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS :**

L'encours global des créances de leasing de la société OCEANA, (avec laquelle la Compagnie Internationale de Leasing a des dirigeants communs) s'élève au 31/12/2021 à 36 DT relatifs à des contrats conclus en 2015 et 2017 sur respectivement 48 mois au taux de 9,7% et sur 67 mois au taux de 10,5%.

### **2 - 7 - 2 - AUTRES RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES :**

- **Engagements Leasing :**

- L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA (conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société) s'élève au 31/12/2021 à 66.636 DT.
- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR (le commissaire aux comptes) s'élève au 31/12/2021 à 24.517 DT.
- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière (ayant des liens avec les associés de la société FINOR) s'élève au 31/12/2021 à 92.717 DT.
- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF (le commissaire aux comptes) s'élève au 31/12/2021 à 155.732 DT.

### **2 - 7 - 3 - PRET OCTROYES ET CREDITS REÇUS DES AUTRES PARTIES LIEES :**

#### **Prêts octroyés :**

Le Conseil d'Administration réuni le 22/05/2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES (un administrateur de la CIL SICAR est associé dans la société « Agro Service ») d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31/12/2021, à 427.246 DT et a été totalement provisionné. Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2020, des intérêts pour un montant de 15.510 DT.

#### **Crédits reçus :**

Néant.

### **2 - 7 - 4 - DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA CIL EN 2021 AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 DES PARTIES LIEES AUTRE QUE LES SOCIETES DU GROUPE :**

Néant.

### **2 - 7 - 5 - DIVIDENDES DECAISSES PAR LA CIL EN 2021 AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 POUR LES PARTIES LIEES AUTRE QUE LES SOCIETES DU GROUPE :**

Néant.

---

\* Telles que définies par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et établissements financiers.

## 2 - 7 - 6 - LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES ET DONNEES :

### Données :

Néant.

### Reçues :

Au cours de l'année 2021, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5.878 DT Hors Taxes représentant les frais de logement et de location de salles.

## 2 - 7 - 7 - TRANSFERT DE RESSOURCES:

Néant.

## 2 - 7 - 8 - OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA CIL ENVERS LES DIRIGEANTS :

- Le conseil d'Administration réuni le 07/07/2020 a décidé de reconduire Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.  
Sa rémunération brute a été fixée à 440.000 DT payable en six tranches et ce, à la fin de chaque période de deux mois.  
Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.  
Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition. A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29/09/2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.
- Le conseil d'Administration réuni le 07/07/2020 a décidé de reconduire Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.  
Sa rémunération brute a été fixée à 432.000 DT payable sur 12 mois.  
Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.  
Le montant estimé au titre de ces jetons de présence et s'élevant à 180.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.  
Le complément des jetons de présence, servi en 2021 au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 58.000 DT et a été constaté parmi les charges de l'exercice.
- Mme Héla BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 18.000 DT.

## 2 - 8 - DIVIDENDES :

	2019	2020	2021
Résultat net	13 219 598	12 481 045	15 195 102
Montant global des dividendes	0	8 975 000	9 500 000
Capital	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Nominal	5	5	5
Résultat net par action	2,644	2,496	3,039
Dividende par action	0	1,795	1,900
Dividende en % du nominal	0%	36%	38%
Date de mise en paiement	-	06/05/2021	21/04/2022

## 2 - 9 - MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR :

Les actions de la CIL sont négociées au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe à fin janvier 2023, 3 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 4 lignes de cotation, il s'agit de :

- CIL 2017/2 (5ans, 7,95%) ;
- CIL 2018/1 (5ans, 10,60% et/ou TMM+2,50%) ;
- CIL 2020/1 (5ans,10,5%).

## 2 - 10 - NOTATION DE LA SOCIETE :

Le **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la notation de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) '**BBB(tun)**' à long terme et '**F3 (tun)**' à court terme. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

La note nationale "**F3**" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La note nationale "**BBB**" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. (Voir échelle de notation page 28).

Ci après le lien de ladite notation : <https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173#ratings>

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
<b>F1+(tun)</b> <b>F1(tun)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
<b>F2(tun)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
<b>F3(tun)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
<b>B(tun)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
<b>C(tun)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
<b>D(tun)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
<b>AAA(tun)</b>	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
<b>AA+(tun)</b> <b>AA(tun)</b> <b>AA-(tun)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>A+(tun)</b> <b>A(tun)</b> <b>A-(tun)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BBB+(tun)</b> <b>BBB(tun)</b> <b>BBB-(tun)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BB+(tun)</b> <b>BB(tun)</b> <b>BB-(tun)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
<b>B+(tun)</b> <b>B(tun)</b> <b>B-(tun)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>CCC+(tun)</b> <b>CCC(tun)</b> <b>CCC-(tun)</b> <b>CC(tun)</b> <b>C(tun)</b>	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
<b>DDD(tun)</b> <b>DD(tun)</b> <b>D(tun)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

## CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA CIL

### 3 - 1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE:

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » a été créée en octobre 1992 ayant pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève, à la clôture de l'exercice 2021, à la somme de 25 000 000 DT divisé en 5 000 000 actions de 5 DT chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

### 3 - 2 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 31/12/2021:

#### 3 - 2 - 1 - SITUATION DE LA CIL PAR RAPPORT AU SECTEUR DU LEASING AU 31/12/2021:

Au 31/12/2021 et par rapport à la même période en 2020, la CIL a enregistré une hausse en termes de part de marché de 134 points de base pour les approbations et de 180 pour les mises en force.

En terme d'encours financiers, la part de marché de la CIL a augmenté de 67 point de base.

En MD	Ensemble du secteur*			CIL			Part de marché de la C I L		
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Approbations	2090,7	1705,4	1924,7	326,8	243,7	294,2	15,63%	14,29%	15,29%
Mises en Force	1639,2	1379,1	1567,1	274,0	205,8	263,9	16,72%	14,92%	16,84%
Encours financiers**	3492,9	3648,9	3793,6	490,3	487,8	490,1	14,04%	13,37%	12,92%

(\*) Source : CIL.

(\*\*)Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des dépôts de garantie.

#### 3 - 2 - 2 - EVOLUTION DES APPROBATIONS :

Les approbations au 31/12/2021 ont atteint 326,8 MD contre 243,7 MD au 31/12/2020, soit une progression de 34,1%.

a- La répartition sectorielle des approbations se détaille comme suit :

Répartition sectorielle des approbations	31/12/2021		31/12/2020		31/12/2019		Variation 2021/2020
	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	
Industrie	44,8	13,7%	26,9	11,0%	31,8	10,8%	66,5%
Agriculture et pêche	43,1	13,2%	45,2	18,5%	47,5	16,1%	(4,6%)
B.T.P.	23,2	7,1%	15,2	6,2%	19	6,5%	52,6%
Transport	31,9	9,8%	21,5	8,8%	23,6	8,0%	48,4%
Tourisme	12,5	3,8%	15,7	6,4%	27,6	9,4%	(20,4%)
Location de voitures	59,3	18,1%	24,7	10,1%	54,3	18,5%	140,1%
Commerce	63,9	19,6%	59,7	24,5%	55,8	19,0%	7,0%
Services divers	48,1	14,7%	34,8	14,3%	34,5	11,7%	38,2%
<b>Total</b>	<b>326,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>243,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>294,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>34,1%</b>

b- La répartition des approbations par type de biens, se présente comme suit :

Répartition approbations par type de biens	31/12/2021		31/12/2020		31/12/2019		Variation 2021/2020
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Matériel de transport	271,3	83,0%	212,9	87,4%	259,5	88,2%	27,4%
Mobilier	28,4	8,7%	10,9	4,5%	21,3	7,2%	160,6%
Immobilier	27,1	8,3%	19,9	8,2%	13,4	4,6%	36,1%
<b>Total</b>	<b>326,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>243,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>294,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>34,1%</b>

c- La répartition des approbations par type d'équipement :

La CIL ne procède pas à la répartition des approbations par type d'équipements étant donné qu'ils ne sont pas automatiquement matérialisés par des contrats. De plus, les montants approuvés sont sous forme d'enveloppe et peuvent être utilisés pour le financement de différents types d'équipements.

Un dossier de financement peut porter à la fois sur une machine industrielle et un équipement BTP (chargeuse) et sera approuvé comme dossier global unique sans aucune affectation au départ. L'affectation se fait une fois l'approbation est transformée en contrat de leasing.

A cet effet, le système d'information répartit les approbations par type de secteur et par type de bien.

### 3 - 2 - 3 - EVOLUTION DES MISES EN FORCE:

Les mises en force ont connu une croissance de 68,2 MD soit +33% en passant de 205,8 MD au 31/12/2020 à 274 MD à la même période de 2021.

a- La répartition sectorielle des mises en force se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force	31/12/2021		31/12/2020		31/12/2019		Variation 2021/2020
	Montants en MD	Parts en MD	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Industrie	33,3	12,2%	24,7	12,0%	27,8	10,5%	34,8%
Agriculture et pêche	37,3	13,6%	41,0	20,0%	43,4	16,4%	(9,0%)
B.T.P.	19,2	7,0%	13,4	6,5%	17,0	6,4%	43,3%
Transport	27,6	10,0%	18,8	9,1%	19,9	7,5%	46,8%
Tourisme	10,6	3,9%	12,0	5,8%	23,8	9,0%	(11,7%)
Location de voitures	51,7	18,9%	22,9	11,1%	47,5	18,0%	125,8%
Commerce	52,9	19,3%	49,3	24,0%	50	18,9%	7,3%
Services divers	41,4	15,1%	23,7	11,5%	34,5	13,1%	74,7%
<b>Total</b>	<b>274,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>205,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>263,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>33,1%</b>

b- La répartition des mises en force par type d'équipement se détaille comme suit :

	31/12/2021		31/12/2020		31/12/2019		Variation 2021/2020
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	50,4	18,4%	53,4	26,0%	57,4	21,7%	(5,6%)
Véhicule non utilitaire	88,0	32,1%	78,2	38,0%	76	28,8%	12,5%
Voiture de location	50,5	18,4%	22,3	10,8%	46,6	17,7%	126,5%
<b>Véhicules individuels</b>	<b>189,0</b>	<b>69,0%</b>	<b>153,9</b>	<b>74,8%</b>	<b>180</b>	<b>68,2%</b>	<b>22,8%</b>
Véhicules de transport touristique	12,0	4,4%	7,7	3,7%	19,8	7,5%	55,8%
Véhicules lourds	25,2	9,2%	19,3	9,4%	26,8	10,2%	31,1%
Equipements BTP	10,7	3,9%	8,7	4,2%	12,1	4,6%	23,0%
Autres équipements	18,3	6,7%	6,1	3,0%	10,0	3,8%	200,1%
Immobilier	18,8	6,9%	10,1	4,9%	15,2	5,8%	86,1%
<b>Total</b>	<b>274,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>205,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>263,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>33,1%</b>

c- La répartition des mises en force par type de bien se détaille comme suit :

Répartition mises en force par type de biens	31/12/2021		31/12/2020		31/12/2019		Variation 2021/2020
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	29,0	10,6%	14,7	7,2%	22,0	8,3%	97,3%
Matériel de transport	226,2	82,5%	181,0	87,9%	226,6	85,8%	25,0%
Immobilier	18,8	6,9%	10,1	4,9%	15,3	5,8%	86,1%
<b>Total</b>	<b>274,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>205,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>263,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>33,1%</b>

### 3 - 2 - 4 - EVOLUTION DE L'ENCOURS FINANCIERS NET:

Les encours financiers sont déterminés comme suit :

(MDt)	2021	2020	2019
<b>Encours financiers figurant au niveau des états financiers</b>	500,3	495,7	498,2
Contrats en instance de MEF	2,0	1,5	0,6
Contrats suspendus (ordinaires et contentieux)	8,0	6,4	7,5
<b>Encours financiers</b>	<b>490,3</b>	<b>487,8</b>	<b>490,1</b>

a- La répartition sectorielle de l'encours se présente comme suit :

Evolution de l'encours financier	31/12/2021		31/12/2020		31/12/2019		Variation 2021/2020
	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	
Industrie	58,9	12,0%	55,9	11,5%	55,4	11,3%	5,4%
Agriculture et pêche	69,7	14,2%	83,8	17,2%	85,8	17,5%	(16,8%)
B.T.P.	35,6	7,3%	34,7	7,1%	37,1	7,6%	2,6%
Transport	44,2	9,0%	40,5	8,3%	38,8	7,9%	9,1%
Tourisme	35,8	7,3%	36,7	7,5%	33,1	6,8%	(2,4%)
Location de voitures	65,5	13,4%	56,3	11,5%	59,5	12,1%	16,3%
Commerce	93,9	19,2%	105,5	21,6%	103,9	21,2%	(11,0%)
Services divers	86,7	17,7%	74,4	15,3%	76,5	15,6%	16,5%
<b>Total</b>	<b>490,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>487,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>490,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,5%</b>

b- La répartition de l'encours financier par type d'équipement se détaille comme suit :

	31/12/2021		31/12/2020		31/12/2019		Variation 2021/2020
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	99,5	20,3%	108,5	22,2%	108,9	22,2%	(8,3%)
Véhicule non utilitaire	141,1	28,8%	137	28,1%	126,6	25,8%	3,0%
Voiture de location	63,2	12,9%	53,7	11,0%	56,4	11,5%	17,7%
<b>Véhicules individuels</b>	<b>303,8</b>	<b>62,0%</b>	<b>299,2</b>	<b>61,3%</b>	<b>291,9</b>	<b>59,6%</b>	<b>1,5%</b>
Véhicules de transport touristique	28,8	5,9%	25,3	5,2%	22,8	4,7%	13,7%
Véhicules lourds	43,6	8,9%	46,7	9,6%	49,9	10,2%	(6,6%)
Equipements BTP	23,3	4,8%	24,5	5,0%	26,6	5,4%	(4,9%)
Autres équipements	31,3	6,4%	27,9	5,7%	32,3	6,6%	12,1%
Immobilier	59,5	12,1%	64,2	13,2%	66,6	13,6%	(7,3%)
<b>Total</b>	<b>490,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>487,8</b>	<b>100%</b>	<b>490,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,5%</b>

c- La répartition de l'encours financier par type de bien se détaille comme suit :

Répartition de l'encours financiers par type de biens	31/12/2021		31/12/2020		31/12/2019		Variation 2021/2020
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	54,6	11,1%	52,4	10,7%	58,9	12,0%	4,2%
Matériel de transport	376,2	76,7%	371,2	76,1%	364,7	74,4%	1,3%
Immobilier	59,5	12,1%	64,2	13,2%	66,6	13,6%	(7,3%)
<b>Total</b>	<b>490,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>487,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>490,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,5%</b>

### 3 - 2 - 5 - ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTELE :

Le total des engagements sur la clientèle nets des dépôts de garantie et des avances reçues (bilan et hors bilan) a atteint 552 701 mDT au 31/12/2021 contre 548 027 mDT au 31/12/2020, soit une amélioration de +0,85%.

Les créances classées (net des dépôts de garantie et des avances reçues) sont passées de 37 255 mDT au 31/12/2020 à 36 042 mDT à la même période en 2021, soit une baisse de 3,26%.

Le ratio des créances classées est ainsi passé de 6,80% au 31/12/2020 à 6,52% au 31/12/2021.

Le cumul des produits réservés et des provisions pour risque clientèle représente au 31/12/2020, 81,37% de ces engagements douteux et litigieux, contre 82,30% au 31/12/2021.

Evolution des engagements :

	en DT		
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Total engagements (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) (Bilan et hors bilan)	<b>552 701 129</b>	<b>548 027 166</b>	<b>547 416 685</b>

Evolution des créances et des CDL (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) par classe :

	En DT		
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Créances courantes (classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)</b>	<b>516 659 429</b>	<b>510 772 112</b>	<b>510 943 835</b>
<b>Créances classées</b>	<b>36 041 700</b>	<b>37 255 054</b>	<b>36 472 850</b>
Classe 2	2 053 260	3 337 044	3 880 614
Classe 3	940 802	3 636 131	3 449 023
Classe 4	33 047 639	30 281 879	29 143 213
<b>Total créances(Bilan et hors bilan)</b>	<b>552 701 129</b>	<b>548 027 166</b>	<b>547 416 685</b>
<b>Ratio des créances classées</b>	<b>6,52%</b>	<b>6,80%</b>	<b>6,66%</b>
Produits réservés	3 704 022	4 426 829	3 701 749
Provisions sur créances classées	25 958 112	25 887 282	26 603 678
<b>Ratio de couverture des créances classées (Le cumul des produits réservés et des provisions / créances classées)</b>	<b>82,30%</b>	<b>81,37%</b>	<b>83,09%</b>

### 3 - 3 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 30/06/2022:

#### 3 - 3 - 1 - SITUATION DE LA CIL PAR RAPPORT AU SECTEUR DU LEASING AU 30/06/2022:

Au 30/06/2022 et par rapport à la même période en 2021, la CIL a enregistré une hausse en termes de part de marché de 110 points de base pour les approbations, de 167 points de base pour les mises en force et de 101 point de base en terme d'encours financiers.

En MD	Ensemble du secteur*			CIL			Part de marché de la C I L		
	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Approbations	1247,1	1104,4	2090,7	207,1	171,2	326,8	16,61%	15,50%	15,63%
Mises en Force	931,7	806,6	1639,2	171,9	135,4	274,0	18,45%	16,78%	16,72%
Encours financiers**	3532,7	3541,6	3492,9	517,7	483,3	490,3	14,65%	13,65%	14,04%

(\*) Source : CIL.

(\*\*) Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des dépôts de garantie.

#### 3 - 3 - 2 - EVOLUTION DES APPROBATIONS :

Les approbations au 30/06/2022 ont atteint 207,1 MD contre 171,2 MD au 30/06/2021, soit une progression de +21%.

a- La répartition sectorielle des approbations se détaille comme suit :

Répartition sectorielle des approbations	30/06/2022		30/06/2021		31/12/2021		Variation 1 S2022/1 S2021
	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	
Industrie	18,7	9,0%	16,4	9,6%	44,8	13,7%	14,0%
Agriculture et pêche	24,8	12,0%	23,6	13,8%	43,1	13,2%	5,1%
B.T.P.	8,6	4,2%	13,1	7,6%	23,2	7,1%	(34,4%)
Transport	10,4	5,0%	18,8	11,0%	31,9	9,8%	(44,7%)
Tourisme	12,7	6,1%	5,1	3,0%	12,5	3,8%	149,0%
Location de voitures	74,0	35,7%	32,9	19,2%	59,3	18,2%	124,9%
Commerce	32,6	15,7%	31,6	18,4%	63,9	19,5%	3,0%
Services divers	25,4	12,3%	29,7	17,3%	48,1	14,7%	(14,5%)
<b>Total</b>	<b>207,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>171,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>326,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>21,0%</b>

b- La répartition des approbations par type de biens, se présente comme suit :

Répartition approbations par type de biens	30/06/2022		30/06/2021		31/12/2021		Variation 1 S2022/1 S2021
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Matériel de transport	181,7	87,7%	140,1	81,8%	271,3	83,0%	29,7%
Mobilier	8,6	4,2%	13,1	7,7%	28,4	8,7%	(34,5%)
Immobilier	16,8	8,1%	18,0	10,5%	27,1	8,3%	(6,7%)
<b>Total</b>	<b>207,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>171,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>326,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>21,0%</b>

c- La répartition des approbations par type d'équipement :

La Compagnie Internationale de Leasing ne procède pas à la répartition des approbations par type d'équipements étant donné qu'ils ne sont pas automatiquement matérialisés par des contrats. De plus, les montant approuvés sont sous forme d'enveloppe et peuvent être utilisés pour le financement de différents types d'équipements.

Un dossier de financement peut porter à la fois sur une machine industrielle et un équipement BTP (chargeuse) et sera approuvé comme dossier global unique sans aucune affectation au départ. L'affectation se fait une fois l'approbation est transformée en contrat de leasing.

### 3 - 3 - 3 - EVOLUTION DES MISES EN FORCE:

Les mises en force ont connu une appréciation de 36,4 MD soit +26,9 % en passant de 135,5 MD au 30/06/2021 à 171,9 MD à la même période de 2022.

a- La répartition sectorielle des mises en force se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force	30/06/2022		30/06/2021		31/12/2021		Variation 1 S2022/ 1 S2021
	Montants en MD	Montants en MD	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Industrie	16,6	9,7%	8,7	6,4%	33,3	12,2%	90,8%
Agriculture et pêche	21,4	12,4%	17,0	12,5%	37,3	13,6%	25,9%
B.T.P.	6,7	3,9%	10,5	7,7%	19,2	7,0%	(36,2%)
Transport	10,2	5,9%	16,5	12,2%	27,6	10,1%	(38,2%)
Tourisme	10,7	6,2%	4,0	3,0%	10,6	3,9%	167,5%
Location de voitures	54,7	31,8%	27,1	20,0%	51,7	18,9%	101,8%
Commerce	28,9	16,8%	25,3	18,7%	52,9	19,3%	14,2%
Services divers	22,7	13,2%	26,3	19,4%	41,4	15,1%	(14,0%)
<b>Total</b>	<b>171,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>135,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>274,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>27,0%</b>

b- La répartition des mises en force par type d'équipement se détaille comme suit :

	30/06/2022		30/06/2021		31/12/2021		Variation 1 S2022/ 1 S2021
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	31,6	18,4%	23,2	17,1%	50,4	18,4%	36,2%
Véhicule non utilitaire	44,6	25,9%	42,9	31,7%	88,1	32,1%	4,0%
Voiture de location	53,5	31,1%	26,7	19,7%	50,5	18,4%	100,4%
<b>Véhicules individuels</b>	<b>129,7</b>	<b>75,5%</b>	<b>92,8</b>	<b>68,5%</b>	<b>188,9</b>	<b>69,0%</b>	<b>39,8%</b>
Véhicules de transport touristique	4,7	2,7%	4,3	3,2%	12,0	4,4%	9,3%
Véhicules lourds	10,8	6,3%	13,8	10,2%	25,2	9,2%	(21,7%)
Equipements BTP	3,4	2,0%	6,3	4,6%	10,7	3,9%	(46,0%)
Autres équipements	6,7	3,9%	3,0	2,2%	18,3	6,7%	123,3%
Immobilier	16,6	9,7%	15,2	11,3%	18,8	6,9%	9,2%
<b>Total</b>	<b>171,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>135,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>274,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>27,0%</b>

c- La répartition des mises en force par type de bien se détaille comme suit :

Répartition mises en force par type de biens	30/06/2022		30/06/2021		31/12/2021		Variation 1 S2022/ 1 S2021
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	10,1	5,9%	9,3	6,9%	29,0	10,6%	8,6%
Matériel de transport	145,2	84,5%	110,9	81,8%	226,2	82,6%	30,9%
Immobilier	16,6	9,7%	15,2	11,2%	18,8	6,9%	9,2%
<b>Total</b>	<b>171,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>135,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>274,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>27,0%</b>

### 3 - 3 - 4 - EVOLUTION DE L'ENCOURS FINANCIERS NET:

Les encours financiers sont déterminés comme suit :

(MDt)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<b>Encours financiers figurant au niveau des états financiers</b>	525,1	495,2	500,3
Contrats en instance de MEF	0,6	1,8	2,0
Contrats suspendus (ordinaires et contentieux)	6,8	10,1	8,0
<b>Encours financiers</b>	<b>517,7</b>	<b>483,3</b>	<b>490,3</b>

a- La répartition sectorielle de l'encours se présente comme suit :

Evolution de l'encours financier	30/06/2022		30/06/2021		31/12/2021		Variation 1 S2022/1 2021
	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	
Industrie	58,7	11,3%	51,0	10,6%	58,9	12,0%	15,1%
Agriculture et pêche	69,1	13,3%	74,1	15,3%	69,7	14,2%	(6,8%)
B.T.P.	33,0	6,4%	35,6	7,4%	35,6	7,3%	(7,3%)
Transport	41,3	8,0%	43,3	9,0%	44,2	9,0%	(4,7%)
Tourisme	40,0	7,7%	36,5	7,6%	35,8	7,3%	9,6%
Location de voitures	92,5	17,9%	63,8	13,2%	65,5	13,4%	45,0%
Commerce	95,9	18,5%	93,1	19,3%	93,9	19,2%	3,0%
Services divers	87,2	16,8%	85,8	17,8%	86,7	17,7%	1,6%
<b>Total</b>	<b>517,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>483,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>490,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>7,1%</b>

b- La répartition de l'encours financier par type d'équipement se détaille comme suit :

	30/06/2022		30/06/2021		31/12/2021		Variation 1 S2022/1 2021
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	100,3	19,4%	102,5	21,2%	99,5	20,3%	(2,1%)
Véhicule non utilitaire	143,4	27,7%	138,5	28,7%	141,1	28,8%	3,5%
Voiture de location	89,9	17,4%	61,4	12,7%	63,2	12,9%	46,4%
<b>Véhicules individuels</b>	<b>333,6</b>	<b>64,4%</b>	<b>302,4</b>	<b>62,6%</b>	<b>303,8</b>	<b>62,0%</b>	<b>10,3%</b>
Véhicules de transport touristique	29,1	5,6%	26,5	5,5%	28,8	5,9%	9,9%
Véhicules lourds	40,6	7,8%	44,7	9,2%	43,6	8,9%	(9,1%)
Equipements BTP	21,0	4,1%	23,8	4,9%	23,3	4,8%	(11,7%)
Autres équipements	29,2	5,6%	24,2	5,0%	31,3	6,4%	20,7%
Immobilier	64,2	12,4%	61,8	12,8%	59,5	12,1%	3,9%
<b>Total</b>	<b>517,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>483,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>490,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>7,1%</b>

c- La répartition de l'encours financier par type de bien se détaille comme suit :

Répartition de l'encours financiers par type de biens	30/06/2022		30/06/2021		31/12/2021		Variation 1 S2022/1 2021
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	50,2	9,7%	48,0	9,9%	54,6	11,1%	4,6%
Matériel de transport	403,3	77,9%	373,5	77,3%	376,2	76,7%	8,0%
Immobilier	64,2	12,4%	61,8	12,8%	59,5	12,1%	3,9%
<b>Total</b>	<b>517,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>483,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>490,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>7,1%</b>

### 3 - 3 - 5 - ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTELE :

Le total des engagements sur la clientèle nets des dépôts de garantie et des avances reçues (bilan et hors bilan) a atteint 558 942 mDT au 30/06/2021 contre 593 513 mDT au 30/06/2022, soit une amélioration de + 6,2%.

Les créances classées (net des dépôts de garantie et des avances reçues) sont passées de 52 702 mDT au 30/06/2021 à 58 135 mDT à la même période en 2022, soit une hausse de 10,3%.

Le ratio des créances classées est ainsi passé de 9,43% au 30/06/2021 à 9,80% au 30/06/2022.

Le cumul des produits réservés et des provisions pour risque clientèle représente au 30/06/2021, 68,22% de ces engagements douteux et litigieux, contre 56,95% au 30/06/2022.

Evolution des engagements :

	en DT		
	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Total engagements (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) (Bilan et hors bilan)	<b>593 512 745</b>	<b>558 941 698</b>	<b>552 701 129</b>

Evolution des créances et des CDL (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) par classe :

	En DT		
	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<b>Créances courantes (classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)</b>	<b>535 378 118</b>	<b>506 239 239</b>	<b>516 659 429</b>
<b>Créances classées</b>	<b>58 134 626</b>	<b>52 702 469</b>	<b>36 041 700</b>
Classe 2	11 953 976	13 255 893	2 053 260
Classe 3	4 089 225	4 233 171	940 802
Classe 4	42 091 425	35 213 405	33 047 639
<b>Total créances (Bilan et hors bilan)</b>	<b>593 512 745</b>	<b>558 941 698</b>	<b>552 701 129</b>
<b>Ratio des créances classées</b>	<b>9,80%</b>	<b>9,43%</b>	<b>6,52%</b>
Produits réservés	6 523 573	5 489 560	3 704 022
Provisions sur créances classées	26 586 951	30 462 097	25 958 112
<b>Ratio de couverture des créances classées (Le cumul des produits réservés et des provisions / créances classées)</b>	<b>56,95%</b>	<b>68,22%</b>	<b>82,30%</b>

### 3 - 4 - INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/12/2022:

(exprimé en 1000 DT)

INDICATEURS	4 <sup>ème</sup> trimestre 2022	4 <sup>ème</sup> trimestre 2021	variation en %	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021(*)	variation en %
<b>MONTANT DES MISES EN FORCE</b>	<b>89,927</b>	<b>81,479</b>	<b>10%</b>	<b>323,190</b>	<b>274,007</b>	<b>18%</b>
AGRICULTURES ET PÊCHE	14,700	9,422	56%	47,338	37,303	27%
BTP	5,687	5,210	9%	17,474	19,189	-9%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	6,567	16,291	-60%	29,299	33,279	-12%
TOURISME	6,812	3,434	98%	16,455	10,595	55%
LOCATION DES VOITURES	19,656	15,149	30%	94,981	51,727	84%
TRANSPORT	4,970	5,589	-11%	17,976	27,598	-35%
COMMERCE	19,360	15,958	21%	57,654	52,864	9%
SERVICES DIVERS	12,175	10,426	17%	42,013	41,452	1%
<b>MONTANT DES APPROBATIONS</b>	<b>85,934</b>	<b>95,540</b>	<b>-10%</b>	<b>351,120</b>	<b>326,847</b>	<b>7%</b>
AGRICULTURES ET PÊCHE	14,016	10,661	31%	51,598	43,148	20%
BTP	4,984	6,227	-20%	17,662	23,182	-24%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	7,050	17,010	-59%	31,363	44,850	-30%
TOURISME	3,742	3,605	4%	19,999	12,493	60%
LOCATION DES VOITURES	21,529	18,652	15%	103,935	59,326	75%
TRANSPORT	4,131	7,853	-47%	17,538	31,876	-45%
COMMERCE	16,562	20,488	-19%	61,653	63,889	-3%
SERVICES DIVERS	13,920	11,044	26%	47,372	48,083	-1%
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS</b>	<b>574,362</b>	<b>552,701</b>	<b>4%</b>	<b>574,362</b>	<b>552,701</b>	<b>4%</b>
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS CLASSÉS</b>	<b>50,676</b>	<b>36,042</b>	<b>41%</b>	<b>50,676</b>	<b>36,042</b>	<b>41%</b>
<b>REVENUS BRUTS DE LEASING</b>	<b>86,412</b>	<b>83,711</b>	<b>3%</b>	<b>343,032</b>	<b>298,311</b>	<b>15%</b>
<b>REVENUS NETS DE LEASING</b>	<b>20,192</b>	<b>19,466</b>	<b>3.7%</b>	<b>74,591</b>	<b>68,903</b>	<b>8%</b>
<b>PRODUITS NETS DE LEASING</b>	<b>11,353</b>	<b>10,815</b>	<b>5%</b>	<b>41,815</b>	<b>36,317</b>	<b>15%</b>
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2,877</b>	<b>2,961</b>	<b>-3%</b>	<b>11,196</b>	<b>11,357</b>	<b>-1%</b>
<b>STRUCTURE DES RESSOURCES</b>				<b>451,259</b>	<b>476,176</b>	<b>-5%</b>
EMPRUNTS OBLIGATAIRES				17,607	37,328	-53%
EMPRUNTS ÉTRANGERS				131,208	173,867	-25%
AUTRES EMPRUNTS				302,444	264,981	14%
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>				<b>22,293</b>	<b>33,242</b>	<b>-33%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES (**)</b>				<b>99,849</b>	<b>93,970</b>	<b>6%</b>

(\*) Données auditées

**Mises en force** : contrats dont la facturation a démarré

**Approbations** : contrats de leasing approuvés

**Total des engagements** : Encours financiers des contrats de leasing + impayés

**Revenus nets de leasing** : Intérêts et produits assimilés +Autres produits d'exploitation

**Produits nets de leasing** : Revenus nets de leasing + Produits de placement - Intérêts et charges assimilées

**Charges d'exploitation** : Charges de personnel+Dotations aux amortissements+Autres charges d'exploitation

(\*\*) **Les capitaux propres** sans tenir compte du résultat de la période

**Faits saillants :**

Une augmentation des Engagements de 4%

Une augmentation des MEF de 18%

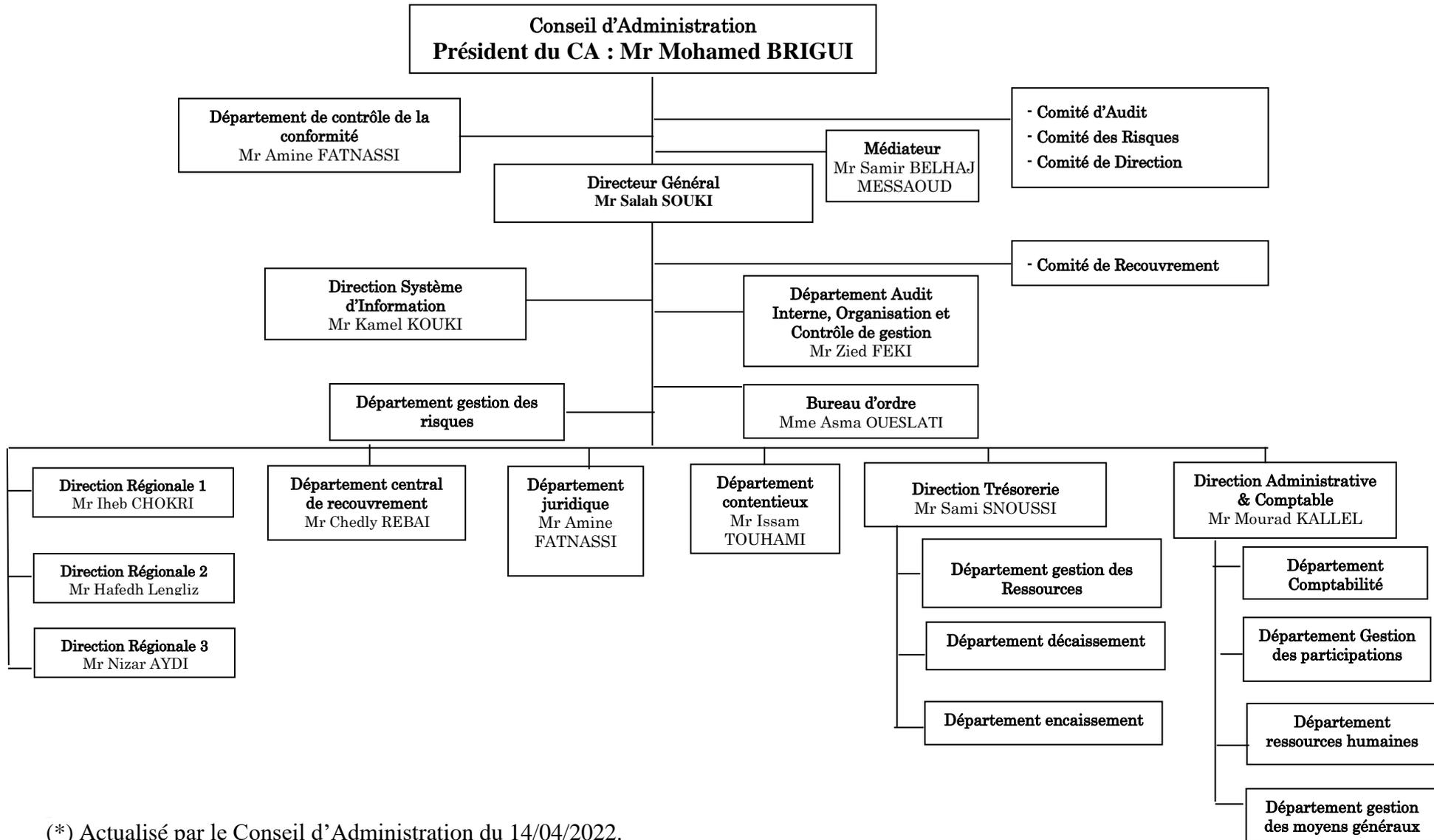
Une augmentation des Produits Nets de Leasing de 15%

Une maîtrise des charges d'exploitation

Une augmentation des engagements classés de 14,6 MD

### 3 - 5 - ORGANISATION DE LA CIL :

#### Organigramme de la société\* :



(\*) Actualisé par le Conseil d'Administration du 14/04/2022.

### 3 - 5 - 1 - GOUVERNANCE

La Compagnie Internationale de Leasing est gouvernée par un Conseil d'Administration et un Directeur Général.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son Administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

Il est à signaler que dans le cadre l'amélioration de son système de gouvernance, la CIL a procédé à :

- La décentralisation de la direction centrale des crédits sous la forme de trois directions régionales pour une meilleure représentation au niveau de toutes les régions (Nord, Centre et Sud) ;
- La décentralisation de la direction juridique de recouvrement et du contentieux sous la forme de trois départements rattachés au Directeur Général à fin de mieux responsabiliser les chefs de départements ;
- La création d'un comité de recouvrement rattaché au Directeur Général dans le cadre du respect de la circulaire 2022-01 du 1<sup>er</sup> mars 2022 relative au prévention et résolution des créances non performantes.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration est assisté par les organes suivants:

- Comité d'audit ;
- Comité des risques ;
- Comité de direction ;
- Département de contrôle de la conformité ;
- Médiateur.

#### ➤ **Comité d'audit:**

Créé le 15/03/2007, le comité d'audit est composé selon le Conseil d'Administration du 19/04/2021 comme suit :

- Mr Mustapha BEN HATIRA, membre indépendant, désigné Président du comité ;
- Mme Héla BRIGUI HAMIDA, représentante de la société SGF, Membre ;
- Mr Raouf NEGRA, représentant de la société TTS, Membre.

L'AGO du 14/04/2022 a fixé la rémunération de ce comité à 30 000 dinars pour l'exercice 2021.

Ce comité est chargé de :

- Veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place par l'établissement ;
- Veiller à la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires ;
- Réviser et donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers avant sa transmission au Conseil d'Administration ou au conseil de surveillance pour approbation ;
- Revoir tout relevé de l'établissement avant sa soumission aux autorités de supervision ;
- Assurer le suivi des travaux des organes de contrôle de la société ;
- Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes.

## ➤ **Comité des risques :**

Le comité des risques a été créé par le Conseil d'Administration du 17/05/2012. Il est composé selon le Conseil d'Administration du 19/04/2021 comme suit :

- Mr Chokri BEN AYED, Membre indépendant, désigné président du comité ;
- Mr Skander KAMOUN, Membre ;
- Mr Habib BOUAZIZ, Membre.

L'AGO du 14/04/2022 a fixé la rémunération de ce comité à 30 000 dinars pour l'exercice 2021.

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière. Il recommande au conseil des actions correctrices pour une meilleure prise des risques.

Il est chargé d'assister le conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris les risques de crédits, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière ;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil ;
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que sa rémunération ; et
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédits dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## ➤ **Comité de Direction**

Le comité de Direction a été créé par le Conseil d'Administration du 28/12/2017. Il est composé comme suit :

- Le président du conseil d'administration : Mr Mohamed BRIGUI
- Le directeur général : Mr Salah SOUKI;
- Les directeurs régionaux : Mr Iheb CHOKRI, Mr Hafedh LENGILIZ et Mr Nizar AYDI ;
- Le directeur trésorerie : Mr Sami SNOUSSI;
- Le directeur administratif et comptable : Mr Mourad KALLEL.

Les attributions principales du Comité de Direction consistent:

Pour le volet commercial à :

- Veiller au suivi de la politique commerciale arrêtée par le Conseil d'Administration ;
- Suivre et analyser les approbations et les mises en force de la période, ainsi que leurs répartitions par secteur et par type de matériel et comparer les réalisations par rapport aux objectifs et limites annuels fixés par le Conseil ;
- Débattre de l'opportunité de prospection de nouveaux marchés, d'une nouvelle clientèle cible, d'un groupe de sociétés ou d'un secteur économique particulier ;
- Débattre les études de marchés et stratégiques préalablement élaborées par le directeur central des crédits ou le responsable de contrôle de gestion.
- Créer ou supprimer toutes succursales, agences ou bureaux en Tunisie ou à l'étranger.

Pour le volet des financements à :

- Fixer les conditions des financements à accorder (taux de financement, durée, garanties exigées...) pour les relations dont les engagements respectent la politique du risque arrêtée par le Conseil d'Administration ;
- Examiner, étudier et débattre les nouveaux dossiers de financements, ainsi que les propositions de transferts, de remplacement ou de rééchelonnements des clients de leasing.

Pour le volet des participations et des acquisitions des immobilisations à :

- Discuter les nouvelles opportunités de participations remplissant les conditions fixées par le code d'investissement afin de permettre à la société de bénéficier des dégrèvements financiers ;
- Approuver les prises de participations de la société et leur cession ;
- Suivre la situation des sociétés de participation ;
- Approuver les acquisitions importantes des immobilisations ;
- Approuver la cession des biens immobiliers de la société.

Pour le volet des ressources et du refinancement à :

- Suivre les besoins de la société en refinancement ;
- Examiner les schémas et propositions de refinancement ;
- Décider sur les aspects relatifs aux ressources et moyens nécessaires pour l'accomplissement des plans stratégiques de la Compagnie.

Pour le volet du recouvrement et du contentieux à :

- Assurer un suivi de l'activité et des plans de recouvrement au sein de la Compagnie en termes de délais, de sommes recouvrées, de biens récupérés... ;
- Assurer un suivi des dossiers en contentieux et débattre des meilleures pratiques et modalités de récupération des créances compromises.

Pour le volet comptable à :

- Examiner la situation financière, les prévisions et les résultats financiers de la Compagnie ;
- Statuer sur les supports de reportings comptable et financier, ainsi que ceux de la communication financière;
- Assurer un suivi permanent des Créances Douteuses et Litigieuses : CDL, leur couverture par les provisions et les agios ainsi que des moyens et techniques permettant leur maîtrise.

Par ailleurs, le Comité de Direction peut débattre et examiner tout autre sujet intéressant l'activité de la société.

➤ **Département de contrôle conformité :**

Il est chargé de déterminer et d'évaluer les risques de non-conformité aux lois et règlements en vigueur, aux règles de bon fonctionnement de la profession et bonnes pratiques. Monsieur Amine FATNASSI a été nommé par le Conseil d'Administration du 25/03/2021 comme responsable de contrôle conformité.

➤ **Médiateur :**

La CIL a désigné un médiateur (en la personne de Mr Samir BELHAJ MASSOUD) chargé de l'examen des requêtes qui lui sont présentés par les clients et relatives à leurs différents avec la CIL.

Il propose des solutions de médiation appropriées.

**3 - 5 - 2 - LE SYSTEME DE CONTROLE INTERNE :**

La CIL a mis en place un ensemble de procédures de contrôle interne de nature à minimiser les différents risques auxquels elle est exposée.

L'objectif de la Compagnie est ainsi, de disposer en premier lieu d'un système de contrôle interne efficace permettant de réviser périodiquement les procédures appliquées et d'apprécier leur efficacité par rapport à l'évolution de l'activité en contrôlant leur bonne application.

➤ **Contrôle permanent :**

La CIL s'est dotée des deux structures suivantes assurant la gestion des différents risques auxquels la Compagnie est exposée :

- Une structure de suivi et de surveillance des risques ;
- Une structure de contrôle de la conformité.

La structure de suivi et de surveillance des risques est créée en 2012 et désignée par le Comité des Risques du 19/09/2012. Elle est chargée de garantir que les risques générés par l'activité de la CIL sont identifiés, couverts et compatibles avec ses politiques et ses objectifs de rentabilité. Elle veille à assurer l'objectivité du contrôle des risques et à définir la stratégie et la culture de contrôle des risques pour la compagnie. Elle rend compte de l'exercice de ses missions au Comité des Risques.

Le responsable de contrôle de la conformité est chargé de déterminer et d'évaluer les risques de non-conformité aux lois et règlements en vigueur, aux règles de bon fonctionnement de la profession et des bonnes pratiques.

Le dispositif de conformité a été renforcé sur plusieurs axes et des nouvelles mesures de diligence ont été prises pour se conformer aux exigences réglementaires.

La lutte anti blanchiment d'argent et de financement du terrorisme s'est enrichi par :

- La mise à jour courant 2018 de la procédure LAB-FT spécifiant les rôles attribués à chacun des intervenants en fonction des métiers ;
- L'attribution des contrôles LAB-FT à la fonction de contrôle de conformité ;
- La mise en place de formations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, adressées aux divers intervenants en fonction des risques et des métiers ;

- L'évaluation de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent et l'élaboration d'une cartographie de risque LAB/FT. Cette analyse a permis de mettre en relief de nombreuses pistes d'amélioration dans le domaine de la traçabilité et de la connaissance du client, de la gestion des apports en espèce, des moyens informatiques et des formations LAB-FT ;

➤ **Le contrôle périodique:**

L'audit général, en charge du Contrôle Périodique, s'assure à travers ses interventions périodiques du fonctionnement des autres lignes de défense et apporte des recommandations pour leur amélioration dans le cadre de ses travaux.

Le rôle de l'audit Général consiste principalement à :

- Evaluer en permanence le système d'information de gestion et le système informatique de la Compagnie ;
- Evaluer les processus de gouvernance de la Compagnie, de management des risques et de contrôle et contribuer à leur amélioration sur la base d'une approche systématique et méthodique ;
- Veiller à l'amélioration de l'efficacité de l'organisation et des procédures ;
- Exécuter les travaux supplémentaires demandés par la direction générale ou le comité permanent d'audit interne ;
- Revoir en permanence la charte d'audit afin de s'assurer de la conformité des missions, des pouvoirs et des responsabilités de l'audit interne, aux règles et principes généralement admis en la matière ;
- Remettre au comité permanent d'audit interne et à la direction générale un rapport annuel résumant les différents rapports établis au courant de l'année.

**3 - 5 - 3 - SYSTEME D'INFORMATION :**

Le système d'information de la CIL est centralisé au niveau du siège. Ce système comporte une centaine de PC répartis entre le siège et les agences distantes. Chaque agence est connectée au siège via une ligne principale de type Fibre Optique et une autre de secours de type LS pour leurs permettre de travailler en temps réel dans des conditions confortables.

Les principales applications utilisées par la CIL sont développées en interne et sont les suivantes :

- Application commerciale : assure la gestion commerciale des demandes de financement, la réalisation des mises en force, la production des documents contractuels relatifs aux clients et fournisseurs, la facturation des loyers et ces accessoires, la saisie des règlements clients et fournisseurs, la gestion de la trésorerie, la gestion du service assurance, la génération ou l'intégration automatique des écritures comptables correspondantes à tous ces aspects, la gestion du service recouvrement, la gestion des clients en contentieux, la gestion des matériels récupérés et la génération des statistiques de la CIL ;
- Application Comptable : permet la gestion de l'ensemble des aspects comptables de la CIL ;
- Logiciel de Paie : qui permet la gestion de la paie du personnel de la CIL ;
- Accès au système d'information de la BCT : la CIL dispose d'un accès permanent à la centrale des risques et des chèques impayés de la Banque Centrale de Tunisie. Il permet la consultation des engagements des clients auprès du secteur financier et leurs incidents de paiement (application SED) ;

Par ailleurs et afin d'assurer la sécurité informatique de son système d'information, la CIL dispose des systèmes suivants :

- Un logiciel d'anti-virus : la solution antivirale déployée est gérée d'une manière centralisée. Elle veille à la sécurité et la pérennité de tout le parc informatique de la CIL : serveurs et postes de travail ;
- Cyberoam Firewall : il fournit un contrôle d'accès web et une protection aux utilisateurs qui accèdent à Internet, en fournissant l'authentification, le filtrage des paquets et des couches d'application et aussi l'inspection avancée. Ainsi, les stratégies d'accès sont bien configurées.

- Un logiciel de gestion de mise à jour automatique via Internet WSUS de Microsoft : qui permet à l'administrateur de contrôler le déploiement et la maintenance des versions des logiciels intermédiaires dans les environnements de production. Il aide aussi l'administrateur à préserver l'efficacité de ses opérations, à éliminer les failles de sécurité et à assurer la stabilité de son environnement de production.
- Un logiciel de sauvegarde : la CIL utilise Backup Exec 2016 R2 entant que solution de sauvegarde et de restauration des données.
- un site de secours mis en place à Nabeul. Toute manipulation au niveau du siège est répliquée en temps réel dans ce site.

**Les commissaires aux comptes ont relevé dans leur rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2021 l'absence d'un responsable de la sécurité du système d'information (RSSI) s'occupant de la sécurité des hardwares et des softwares.**

**En plus, en ce qui concerne l'audit informatique, la société n'a pas procédé à l'évaluation du niveau de sécurité de son système d'information par rapport aux normes internationales, aux exigences de son métier et aux exigences réglementaires notamment celles de la loi n° 2004-1250 du 25/05/2004 fixant les conditions de certification des experts auditeurs dans le domaine de la sécurité informatique.**

### **3 - 6 - FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE :**

La Compagnie Internationale de Leasing, comme les sociétés du secteur, est confrontée aux risques suivants :

#### **❖ Risque de crédit :**

L'article 22 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Le suivi du risque de crédit est assuré à travers la surveillance du risque de concentration des crédits qui peut découler de l'exposition envers des contreparties individuelles, des groupes d'intérêt, des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique.

Afin de maîtriser ce risque, la direction de crédit de la CIL se charge de la collecte d'informations auprès des clients et des autres sources professionnelles qui vont conduire à décider de l'opportunité d'accorder ou non le crédit. Les organes habilités à engager l'établissement sont clairement définis au niveau de la CIL avec un contrôle systématique assuré par l'application informatique.

**Les commissaires aux comptes ont relevé dans leur rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2021, que la société :**

- **n'exige pas systématiquement la situation patrimoniale des cautions à chaque demande de financement, conformément aux dispositions de l'article 24 de la circulaire n°2006-19 du 28/11/2006 ;**
- **n'exige pas des états financiers certifiés par un commissaire aux comptes et une notation récente attribuée par une agence de notation des clients dont le montant de leurs engagements auprès du système financier dépassent respectivement cinq millions de dinars et vingt-cinq millions de dinars, conformément à l'article 7 de la circulaire n°91-24 du 17/12/1991 telle que modifiée par la circulaire 2001-12 du 04/05/2001 ;**
- **n'a pas finalisé les travaux de conception du système de notation interne afin de respecter les dispositions de la circulaire BCT n°2016-16 du 11/10/2016.**

## ❖ **Risque de marché :**

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La société n'est pas exposée au risque de change, dans la mesure où ses crédits libellés en monnaie étrangère ont fait l'objet d'une couverture du risque de change auprès de Tunis Ré.

## ❖ **Risque global de taux d'intérêt**

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

La CIL n'est pas exposée à ce type de risque pour les crédits accordés à sa clientèle vu que les taux prévus au niveau des contrats de leasing sont fixes.

Toutefois, ce type de risque peut être appréhendé au niveau des crédits de financement contractés auprès des autres établissements bancaires lorsqu'ils sont indexés au TMM.

En effet, la CIL gère ce type de risque corrélativement avec le risque de liquidité tout en maintenant une politique prudente en termes d'octroi des crédits avec la consolidation de ses efforts en matière d'évaluation du risque client.

De plus, la CIL a introduit à partir de 2015 au niveau de ses conditions contractuelles une clause d'indexation de taux en vertu de laquelle le taux initialement stipulé dans le contrat de leasing est ajusté pour tenir compte de toute variation du TMM.

Ainsi trimestriellement, et en cas de variation de plus ou moins 50 points de base du taux en question par rapport à la moyenne trimestrielle du Taux du Marché Monétaire, un complément d'intérêts ou une ristourne est inscrit selon le cas au débit ou crédit du compte du client.

## ❖ **Risque de liquidité**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque, la direction financière de la CIL veille à s'assurer de l'adéquation entre les sorties et les rentrées d'argent à travers, d'une part, l'analyse des ressources et des emplois de la compagnie et d'autre part, la permanente surveillance du coefficient minimum de liquidité qui représente le rapport entre le total des liquidités et des actifs réalisables à court terme et celui des exigibilités à court terme.

## ❖ **Risque de règlement**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

La direction juridique, de recouvrement et du contentieux se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement.

## ❖ Risque opérationnel

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur essentiellement:

- La cartographie des risques opérationnels ;
- L'évaluation des risques opérationnels ;
- La définition d'un plan d'action pour la maîtrise de ces risques.

## ❖ Risque de solvabilité

Conformément à l'article 9 de la circulaire 2018-06 du 05/06/2018 relative aux Normes d'adéquation des fonds propres, la CIL doit respecter en permanence :

- Un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10 %, calculé par le rapport entre les fonds propres nets tels que définis au titre I de cette circulaire et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 de la même circulaire.

Les fonds propres nets = 97,811 MD

Total risque encouru (Risque de Crédit + Risque Opérationnel) = 622,911 MD

Ratio de solvabilité = 15,70%

- Un ratio Tier I qui ne peut pas être inférieur à 7 %, calculé par le rapport entre les fonds propres nets de base tels que définis par l'article 3 après les déductions prévues par l'article 7 de cette et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 de la même circulaire.

Les fonds propres nets de base = 92,338 MD

Total risque encouru (Risque de Crédit + Risque Opérationnel) = 622,911 MD

Ratio Tier I = 14,82%

## ❖ Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

Le Conseil d'Administration du 25/09/2014 a approuvé les nouvelles procédures internes de la CIL relatives à la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, examinées par le Comité d'Audit réuni en mois de juin 2014. Ces procédures exigent un ensemble de règles et de diligences à accomplir en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en conformité avec la législation et la réglementation en vigueur.

Ces procédures ont été définies conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n°2017-08 du 19/09/2017, relative aux règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme telle que modifiée par la circulaire 2018-09 du 18/10/2018.

Ces procédures doivent être appliquées par les différents responsables de la Direction Commerciale, Gestion des Risques et la Direction de Trésorerie.

Le plan de ces procédures se présente comme suit :

1. Identification du client ;
2. Actualisation des dossiers de la clientèle ;
3. Vigilance renforcée pour certains clients ;
4. Surveillance et examen des opérations inhabituelles ;
5. Analyse des opérations ou des transactions susceptibles de faire une déclaration de soupçon ;
6. Conservation des documents.

Toutefois, dans leur rapport destiné à la BCT relatif à l'exercice 2021, les commissaires aux comptes ont relevé les remarques et les constatations suivantes :

- Absence d'une structure dédiée exclusivement à la gestion du risque de LAB & FT. La gestion de ces risques est assurée actuellement par le responsable de surveillance des risques ;
- Absence d'états d'alerte permettant d'identifier les transactions à caractère suspect ou inhabituel (les contrôles étant faits à posteriori) ;
- Absence d'une formation continue au profit des employés de la société visant la vulgarisation de la vigilance à observer pour l'anticipation des risques liés à la LAB et FT ;
- Défaut de prise en compte des recommandations apportées par la nouvelle circulaire de la BCT n°2018-09 relative aux règles de contrôle interne pour la gestion du risque de LAB & FT, dont notamment l'identification des bénéficiaires effectifs, des Personnes Politiquement Exposées ainsi que l'instauration de fiches d'identification des clients (KYC) ;
- La société ne tient pas compte des facteurs de risques tels que le profil des clients ou les zones géographiques, les produits, les services, les transactions ou les canaux de distribution pour identifier, évaluer et comprendre les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme auxquels ils sont exposés ;
- Le suppléant de la CTAF n'a pas le grade de directeur (Décision CTAF n°2017-02).

Aussi, les commissaires aux comptes ont relevé au niveau du rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2021 certaines défaillances notamment en ce qui concerne :

- ❖ **La gestion du risque opérationnel :** L'implication du responsable actuellement désigné pour la surveillance et le suivi des risques dans le contrôle d'une partie des risques opérationnels, liés à certains processus métiers, n'est pas de nature à assurer l'efficacité escompté des travaux liés à la gestion du risque opérationnel au sein de la CIL.  
  
Par ailleurs, les travaux actuellement assurés sont de nature à empiéter sur ceux des correspondants risques, ainsi que de l'audit interne.
- ❖ **Le suivi des clients :** L'examen des dossiers commerciaux de certains clients dont l'engagement dépasse les 5 millions de dinars a permis de constater, dans certains cas, l'absence des états exigés selon l'article 7 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire n°2001-12 du 4 mai 2001. Cette situation ne répond pas aux exigences de la circulaire sus indiquée.
- ❖ **Le système de notation interne :** Le défaut de finalisation et de mise en place définitive du système de notation interne, est de nature à priver la société des résultats escomptés de l'instauration d'un tel système d'appréciation du risque de crédit.
- ❖ **Le plan de continuité d'activité :** Aucune diffusion de la documentation et des procédures afférentes au PCA n'a été effectuée auprès du personnel, et ce, depuis l'adoption et le test d'application dudit plan. Aucun autre test sur le fonctionnement du PCA, ainsi que du plan de secours informatique n'ont été effectués depuis 2015, l'année de la finalisation des travaux liés au PCA. Aussi, le comité des risques n'a pas approuvé les mises à jour nécessaires, une situation qui ne permet pas à la société de détecter à temps les éventuels dysfonctionnements qui peuvent mettre en péril la continuité d'exploitation.
- ❖ **L'examen du dispositif actuel de contrôle interne relatif à la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme fait ressortir une non conformité à la réglementation en vigueur, notamment, celle relative à la circulaire de la BCT**

n°2017-08 relative à la mise en place des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme telle que modifiée et complétée par la circulaire n°2018-09 et à la loi organique n°2015-26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre les mêmes risques, telle que modifiée et complétée par la loi organique n°2019-9 du 23/01/2019.

- ❖ Le manuel comptable n'est pas régulièrement mis à jour notamment à l'occasion de la création de nouveaux comptes comptables et de changement des méthodes de comptabilisation.
- ❖ Le manuel de procédure : bien que la majorité des procédures de travail soient décrites et imbriquées au sein du système d'information de la Compagnie, ils n'en demeurent pas moins qu'une rédaction desdites procédures sur un support dûment formalisé est de nature à prévenir les risques liés à une mauvaise interprétation et/ou exécution d'une procédure donnée, mais également à prévenir la délimitation des responsabilités.
- ❖ Gestion des actifs/passifs : La gestion des actifs & passifs est assurée par le responsable financier. Toutefois, les travaux effectués par ce dernier ne sont pas documentés, ni par un rapport d'activité, ni par des procès-verbaux des réunions, ne permettant pas ainsi un suivi rigoureux de l'inadéquation entre les actifs et les passifs.

### ❖ Risque juridique

L'examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la « CIL » a relevé que certaines opérations soumises à autorisation préalable du conseil d'administration ont été autorisées à posteriori par ledit conseil et ce, contrairement aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

### 3 - 7 - DEPENDANCE DE L'EMETTEUR

La dépendance de la CIL s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT 2016-06 du 05/06/2018.

### ❖ Application de l'article 50 :

#### Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets

Conformément à l'article 50 tiret 1 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de l'établissement, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

	31/12/2021	30/06/2022
Total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets	11 355 865	6 278 899
3 fois Fonds propres nets	293 432 883	104 976 671

#### Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets

Aux termes de l'article 50 tiret 2 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement assujéti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

Il n'existe pas des clients de la CIL dont les risques sont supérieurs ou égaux à 15% des fonds propres, au 31/12/2021 et du 30/06/2022.

**L'article 50 est donc respecté.**

❖ **Application de l'article 51 :**

**Risques encourus sur un même bénéficiaire**

Aux termes de l'article 51 de la circulaire de la BCT n° 2018-06 du 05/06/2018, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Au 31/12/2021 et au 30/06/2022, il n'existe pas de clients à la CIL dont les risques sont supérieurs ou égaux à 25% des fonds propres.

**L'article 51 est donc respecté.**

❖ **Application de l'article 52 :**

**Risques encourus avec les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi 2016-48**

Conformément à l'article 52 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

	<b>31/12/2021</b>	<b>30/06/2022</b>
Total du risque encouru sur les dirigeants, administrateurs et actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10%	2 405 124	2 337 210
25% Fonds propres nets	24 452 740	26 244 168

**Les dispositions de l'article 52 sont donc respectées.**

❖ **Application de l'article 9 : adéquation des fonds propres**

En vertu de l'article 9 de la circulaire susmentionnée, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter en permanence au moins 10% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Par ailleurs, les fonds propres nets de base ne peuvent être inférieurs à 7% des risques encourus.

	<b>31/12/2021</b>	<b>30/06/2022</b>
Total des risques encourus	622 911 022	650 974 040
Fonds propres nets	97 810 961	104 976 671
Ratio de solvabilité	15,70%	16,13%
Fonds propres nets de base	92 337 962	98 920 671
Fonds propres nets de base / Risques encourus	14,82%	15,20%

**L'article 9 est donc respecté.**

### 3 - 8 - ANALYSE SWOT :

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• un ROE assez élevé par rapport au secteur coté, de 16% au 31/12/2021 (vs une moyenne de 7,2% pour l'ensemble du secteur coté).</li> <li>• Elle occupe la quatrième place sur le marché en termes d'encours, avec une part de marché de 14% au 31/12/2021.</li> <li>• Un faible taux de créances classées (6,52%).</li> <li>• La CIL s'affiche à fin 2021 en tête des sociétés de leasing les plus productives avec un coefficient d'exploitation de (31,2%) (contre 43,4% pour l'ensemble du secteur coté).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une présence limitée sur le marché local.</li> <li>• Dépendance au marché financier pour son financement.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'implantation en Algérie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrence de plus en plus rude sur le marché ;</li> <li>• Marché arrivé à maturité ;</li> <li>• Conjoncture économique actuelle délicate ;</li> <li>• Manque de liquidité sur le marché ;</li> <li>• Ressources de plus en plus chères.</li> </ul>

### 3 - 9 - LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS OU PASSE :

Aucun litige ou arbitrage n'est à signaler en dehors des contentieux liés à l'activité.

### 3 - 10 - POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF:

L'effectif de la CIL est réparti comme suit :

<b>Catégories</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Personnel de direction	24	24	21
Personnel d'encadrement	51	53	53
Personnel d'exécution	12	14	14
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>91</b>	<b>88</b>
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>86,2%</b>	<b>84,6%</b>	<b>84,1%</b>

Le volet social bénéficie d'un intérêt particulier de la part de la direction générale de la société, notamment à travers :

- ❖ La mise en place de programme de formation de nature à améliorer les compétences des employés et leur polyvalence. Les frais de séminaire et de formation pour l'année 2021 s'élèvent à 1 942 dinars ;
- ❖ La motivation de l'ensemble du personnel à travers la mise en place d'un fonds social alimenté par les bénéfices de la société (600 000 dinars selon les états financiers au 31/12/2021) et qui permet d'octroyer un ensemble de prêt au personnel.

Le montant global du fond social au 31/12/2021 est de 3 608 663 dinars ;

- ❖ L'encouragement des employés de la CIL à souscrire à son capital et ce, à travers l'octroi des prêts destinés à la souscription dans un compte d'épargne en action (CEA).

### 3 - 11 - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA CIL :

La Compagnie Internationale de Leasing prévoit pour la période du Business Plan (2022/2026), des investissements totaux d'aménagement et de renouvellement du matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux de l'ordre de **3 703 mDT**.

Concernant les investissements en portefeuille, et afin d'optimiser son taux effectif moyen d'imposition au titre de ses bénéfices en le maintenant à un niveau moyen de 20%, la société compte procéder annuellement à des dégrèvements financiers sous forme d'investissements dans des titres en capital. A ce titre, elle prévoit de réaliser des investissements, d'un total de **46 877mDT** sur la période du business plan.

mDT

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>206</b>	<b>Total</b>
Investissement Corporel et incorporel	1 303	700	500	700	500	<b>3703</b>
Investissement Financier	8 104	9 249	9 064	9 938	10 522	<b>46 877</b>
Total	<b>9 407</b>	<b>9 949</b>	<b>9 564</b>	<b>10 638</b>	<b>11 022</b>	<b>50 580</b>

## **CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT**

### **4 - 1 - PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31/12/2021:**

Au 31/12/2021, les principaux éléments constituant le patrimoine de la Compagnie Internationale de Leasing sont les suivants :

#### **4 - 1 - 1 - CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING :**

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2021, " Note 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing " figurant au niveau des pages 70 à 73 du présent document de référence.

#### **4 - 1 - 2 - PORTEFEUILLE COMMERCIAL :**

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2021, " Note 6 : Portefeuille titre commerciale " figurant au niveau de la page 74 du présent document de référence.

#### **4 - 1 - 3 - PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :**

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2021, " Note 7 : Portefeuille d'investissement " figurant au niveau des pages 74 à 76 du présent document de référence.

#### **4 - 1 - 4 - LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES :**

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2021, " Note 8 : Valeurs immobilisées " figurant au niveau de la page 77 du présent document de référence.

#### 4 - 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021:

**Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels de la société arrêtés au 31/12/2021 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits états, ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur et ce notamment en ce qui concerne :**

- L'opinion émise par les commissaires aux comptes de la société et figurant au niveau de leur rapport général relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2021 porte seulement sur la sincérité desdits états et ce, contrairement aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales qui indique que cette opinion doit porter sur la sincérité et la régularité des états financiers.
- L'état des engagements hors bilan fait figurer la valeur des biens objet de leasing parmi les engagements reçus, et ce contrairement aux dispositions de la NC41 relative aux contrats de location.
- La rubrique « Portefeuille d'investissement » est présentée en tenant compte de la compensation d'un passif « Avance sur titres ». La compensation entre les postes d'actif et de passif n'est pas admise selon les dispositions du paragraphe 21 de la NC 01 relative à la norme comptable générale.

**La société et ses commissaires aux comptes s'engagent à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les prochains états financiers.**

## 4 - 2 - 1 - BILANS COMPARES AU 31/12/2021:

(exprimé en dinar tunisien)

		<u>2021</u>	<u>2020 (*)</u>	<u>2019 (**)</u>
<b>ACTIFS</b>				
	<b>Notes</b>			
Caisses et avoirs auprès des banques	<b>4</b>	33 242 406	7 786 345	10 885 757
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	<b>5</b>	502 518 820	502 121 127	503 266 572
Portefeuille-titres commercial	<b>6</b>	63 001 145	55 618 816	37 318 719
Portefeuille d'investissement	<b>7</b>	39 025 577	36 092 660 (*)	32 741 655 (**)
Valeurs Immobilisées	<b>8</b>	8 168 160	8 350 333	8 588 456
Autres actifs	<b>9</b>	10 495 481	11 385 030	13 168 250
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>656 451 587</u></b>	<b><u>621 354 312</u></b>	<b><u>605 969 409</u></b>
<b>PASSIFS</b>				
	<b>Notes</b>			
Dettes envers la clientèle	<b>10</b>	7 604 347	4 976 755	4 598 991
Emprunts et dettes rattachées	<b>11</b>	476 176 148	456 070 845	442 818 446
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>12</b>	56 033 661	51 214 365	61 591 991
Autres passifs	<b>13</b>	7 471 873	6 283 381 (*)	6 377 100 (**)
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>547 286 029</u></b>	<b><u>518 545 347</u></b>	<b><u>515 386 529</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		44 196 208	39 488 912	40 576 650
Résultats reportés		28 271 357	29 329 395	15 275 294
Actions propres		(3 497 108)	(3 490 388)	(3 488 663)
Résultat de l'exercice		15 195 102	12 481 045	13 219 598
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>14</b>	<b><u>109 165 559</u></b>	<b><u>102 808 964</u></b>	<b><u>90 582 880</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>656 451 587</u></b>	<b><u>621 354 312</u></b>	<b><u>605 969 409</u></b>

(\*) Données retraitées en 2021 pour les besoins de comparabilité.

(\*\*) Les chiffres de l'exercice 2019 ont été retraités selon les retraitements réalisés en 2021 sur les données de l'exercice 2020 et ce, pour assurer la comparabilité des trois situations présentées.

## 4 - 2 - 2 - ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARES AU 31/12/2021:

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>117 616 353</b>	<b>101 673 710</b>	<b>96 336 404</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	23 055 125	15 621 719	12 397 781
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	93 561 228	85 051 991	82 938 623
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>896 027 813</b>	<b>789 923 582</b>	<b>747 817 823</b>
Cautions Reçues	39- B-1	249 459 750	238 016 731	246 379 154
Garanties Reçues	39- B-2	30 320 128	21 138 793	21 477 011
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	107 526 121	100 237 631	92 064 839
Valeurs des biens, objet de leasing	39- B-4	508 721 815	430 530 427	387 896 819
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>5 000 000</b>	<b>45 689 570</b>	<b>50 400 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	5 000 000	45 689 570	* 50 400 000 **

(\*) Dont l'équivalent de 12 330 172 euro

(\*\*) Dont l'équivalent de 12 000 000 euro

## 4 - 2 - 3 - ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31/12/2021:

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>2021</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	68 697 636	66 564 161	64 835 649
Intérêts et charges assimilées	16	(36 516 020)	(39 404 544)	(38 849 368)
Produits des placements	17	3 930 524	2 295 965	2 508 817
Autres produits d'exploitation	18	205 150	365 886	213 865
<b>Produit net</b>		<u>36 317 291</u>	<u>29 821 468</u>	<u>28 708 962</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Charges de personnel	19	6 527 312	5 908 059	5 449 288
Dotations aux amortissements	20	522 347	575 151	580 756
Autres charges d'exploitation	21	4 307 793	3 103 825	2 811 577
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>11 357 453</u>	<u>9 587 034</u>	<u>8 841 620</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u>24 959 838</u>	<u>20 234 434</u>	<u>19 867 342</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	5 058 027	3 813 669	1 554 021
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	23	674 470	752 535	1 475 068
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>19 227 341</u>	<u>15 668 230</u>	<u>16 838 253</u>
Autres gains ordinaires	24	73 714	661 423	293 443
Autres pertes ordinaires	25	(197)	(2 057)	(789)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>19 300 858</u>	<u>16 327 596</u>	<u>17 130 907</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(3 781 631)	(3 185 611)	(3 602 521)
Contribution sociale de solidarité	26	(324 125)	(273 052)	(308 788)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>15 195 102</u>	<u>12 868 932</u>	<u>13 219 598</u>
Contribution Conjoncturelle		-	(387 887)	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<u>15 195 102</u>	<u>12 481 045</u>	<u>13 219 598</u>
<b>Résultat par action</b>	14	<b>3,185</b>	<b>2,616</b>	<b>2,769</b>

## 4 - 2 - 4 - ETATS DE FLUX DE TRESORERIE COMPARES AU 31/12/2021:

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>2021</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients	27	369 717 710	307 366 782	367 896 824
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(287 227 862)	(242 563 508)	(268 243 251)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(9 340 751)	(9 345 374)	(8 472 742)
Intérêts payés	30	(37 814 713)	(42 345 744)	(39 398 648)
Impôts et taxes payés	31	(16 539 307)	(13 981 852)	(14 839 082)
Placements monétaires	6	(7 382 329)	(18 300 097)	(27 211 676)
Autres flux liés à l'exploitation	37	3 337 675	5 692 441	(205 137)
		<u>14 750 424</u>	<u>(13 477 354)</u>	<u>9 526 288</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(377 624)	(399 307)	(1 681 669)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	72 198	71 850	2 480
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(6 830 000)	(6 455 000)	(4 405 582)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	4 481 507	3 256 075	10 092 092
		<u>(2 653 920)</u>	<u>(3 526 382)</u>	<u>4 007 321</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Décaissements suite au rachat d'actions propres	14	(6 721)	(1 725)	(241 591)
Dividendes et autres distributions	36	(8 831 675)	(253 235)	(4 973 280)
Encaissements provenant des emprunts	11	252 580 227	368 428 873	380 594 000
Remboursements d'emprunts	11	(230 382 275)	(354 269 589)	(393 796 529)
		<u>13 359 556</u>	<u>13 904 324</u>	<u>(18 417 400)</u>
<b>Variation de trésorerie</b>				
		<u>25 456 061</u>	<u>(3 099 412)</u>	<u>(4 883 791)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	7 786 345	10 885 757	15 769 548
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	33 242 406	7 786 345	10 885 757

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

#### 1-1 Présentation de la société:

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2021, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

#### 1-2 Régime fiscal de la société

##### 1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

#### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des biens financés, ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

#### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 décembre 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

### **NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### ***3-1 Bases de mesure***

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### ***3-2 Unité monétaire***

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

#### ***3-3 Sommaire des principales méthodes comptables***

##### ***3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :***

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat,

le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location

correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### *3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
  - a) Agriculture ;
  - b) Industries mécaniques et électriques ;
  - c) Oléifacteurs ;
  - d) Industries Agroalimentaires ;
  - e) Industries pharmaceutiques ;
  - f) Autres industries ;
  - g) BTP ;
  - h) Tourisme ;

- i) Agences de voyage ;
- j) Agences de location de voitures ;
- k) Promotion immobilière ;
- l) Commerce ;
- m) Santé ;
- n) Télécom et TIC ;
- o) Autres Services.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019  $TMM_{gi}$  (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$  : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les  $TM_{gi}(N)$  doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- $TMM_{gi}$  : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du  $TMM_{gi}$ .

Les  $TM_{gi}$  ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

### 3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux «  $\Delta_{gi}$  » prévu au niveau de la circulaire 2022-02 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	$\Delta_{gi}$
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Oléifacteurs	1,25%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	2,75%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM<sub>gi</sub> » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2019 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TP<sub>gi</sub>(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM<sub>gi</sub> : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM<sub>gi</sub>

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP<sub>gi</sub> », observé durant la période retenue (2015-2019).

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2022-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC<sub>gi</sub> », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } I_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC<sub>gi</sub>.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

### 3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

### *3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus. Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères*

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

#### *3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- |                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels                      | 33,3% |
| • Immeubles                      | 5,0%  |
| • Matériel de transport          | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique          | 33,3% |
| • Installations générales        | 10,0% |

### *3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

### *3-3-9 Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

### *3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

### *3-3-11 Avantages au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.

### **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

## Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

### 3-4 changement dans les méthodes de présentation

Au 31 décembre 2021, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2020 pour des besoins de présentation.

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2021	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(410 005)	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement
Autres passifs	410 005	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement

## NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques	33 165 839	7 740 901
- Caisses	76 567	45 444
<b><u>Total</u></b>	<b><u>33 242 406</u></b>	<b><u>7 786 345</u></b>

## NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>535 689 927</b>	<b>536 007 601</b>
Encours financiers	498 359 796	494 249 602
Impayés	36 921 454	41 637 888
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	3 428 278	2 996 066
Intérêts échus différés	(3 019 601)	(2 875 955)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>1 964 026</b>	<b>1 489 637</b>
<b>Total brut des créances de leasing</b>	<b><u>537 653 953</u></b>	<b><u>537 497 239</u></b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(11 987 858)	(9 009 069)
Provisions pour dépréciation des impayés	(13 970 253)	(16 878 213)
Provisions collectives	(5 473 000)	(5 062 000)
Produits réservés	(3 704 022)	(4 426 829)
<b>Total net des créances de leasing</b>	<b><u>502 518 820</u></b>	<b><u>502 121 127</u></b>

### 5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<b><u>Solde au 31 décembre 2020</u></b>	<b><u>495 739 239</u></b>
<b><u>Addition de la période</u></b>	
- Investissements	250 967 696
- Relocations et transferts	23 513 850
<b><u>Retraits de la période</u></b>	
- Remboursements du capital	(230 833 540)
- Cessions à la valeur résiduelle	(2 741)
- Cessions anticipées	(15 973 899)
- Radiation des créances	(1 193 622)
- Relocations et transferts	(21 893 162)
<b><u>Solde au 31 décembre 2021</u></b>	<b><u>500 323 822</u></b>

### 5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<b>31 Décembre 2021</b>	<b>31 Décembre 2020</b>
<b>- Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		
- A recevoir dans moins d'un an	252 190 428	251 802 118
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	342 953 102	332 748 832
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 655 883	3 451 080
<b>Total des paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>597 799 413</b>	<b>588 002 030</b>
<b>- Produits financiers non acquis</b>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	57 571 786	52 334 295
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	49 772 466	47 632 864
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	181 869	270 472
<b>Total des produits financiers non acquis</b>	<b>107 526 121</b>	<b>100 237 631</b>
- Valeurs résiduelles	62 065	72 706
- Contrats suspendus contentieux	8 024 438	6 412 498
- Contrats en instance de mise en force	1 964 026	1 489 637
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<b>500 323 822</b>	<b>495 739 239</b>

### 5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	<b>31 Décembre 2021</b>	<b>31 Décembre 2020</b>
Bâtiment et travaux publics	36 683 599	35 527 900
Industrie	60 816 266	57 720 200
Tourisme	102 476 548	94 453 468
Commerces et services	229 925 592	224 047 526
Agriculture	70 421 816	83 990 145
<b><u>Total</u></b>	<b>500 323 822</b>	<b>495 739 239</b>

### 5.1.3 Analyse par type de matériel

	<b>31 Décembre 2021</b>	<b>31 Décembre 2020</b>
Equipements	41 681 643	36 757 627
Matériel roulant	395 279 793	392 257 373
Matériel spécifique	29 069	58 009
<b><u>Sous Total</u></b>	<b>436 990 505</b>	<b>429 073 008</b>
Immobilier	63 333 316	66 666 231
<b><u>Total</u></b>	<b>500 323 822</b>	<b>495 739 239</b>

## 5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<b><u>Clients ordinaires (1)</u></b>	<b>26 360 273</b>	<b>29 814 310</b>
Inférieur à 1 mois	12 610 046	13 833 903
Entre 1 et 3 mois	8 160 261	8 711 225
Entre 3 et 6 mois	1 076 727	1 899 544
Entre 6 mois et 1 année	1 173 697	1 744 609
Supérieur à 1 année	3 339 544	3 625 028
<b><u>Clients litigieux (2)</u></b>	<b>10 561 181</b>	<b>11 823 578</b>
<b><u>Total (1)+(2)</u></b>	<b><u>36 921 454</u></b>	<b><u>41 637 888</u></b>

### 5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	385 849 209	93 776 797	1 828 241	758 648	16 146 902	498 359 796
Impayés	4 120 421	14 732 528	256 977	186 492	17 625 035	36 921 454
Contrats en instance de mise en force	503 906	1 460 120	-	-	-	1 964 026
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>390 473 535</b>	<b>109 969 445</b>	<b>2 085 218</b>	<b>945 140</b>	<b>33 771 937</b>	<b>537 245 276</b>
Avances reçues (*)	(6 755 710)	(82 967)	- 31 958	(4 338)	(724 298)	(7 599 272)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>383 717 825</b>	<b>109 886 478</b>	<b>2 053 260</b>	<b>940 802</b>	<b>33 047 639</b>	<b>529 646 004</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>18 763 839</b>	<b>4 291 286</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 055 125</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>402 481 664</b>	<b>114 177 764</b>	<b>2 053 260</b>	<b>940 802</b>	<b>33 047 639</b>	<b>552 701 129</b>
Produits réservés	-	-	(85 987)	(52 994)	(3 565 041)	(3 704 022)
Provisions sur encours financiers	-	-	(27 251)	(42 484)	(11 918 124)	(11 987 858)
Provisions sur impayés	-	-	(31 241)	(18 864)	(13 920 148)	(13 970 253)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(144 479)</b>	<b>(114 342)</b>	<b>(29 403 313)</b>	<b>(29 662 134)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>402 481 664</b>	<b>114 177 764</b>	<b>1 908 781</b>	<b>826 460</b>	<b>3 644 326</b>	<b>523 038 996</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,37%</b>	<b>0,17%</b>	<b>5,98%</b>	
			<b>6,52%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2020</b>			<b>6,80%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>7,04%</b>	<b>12,15%</b>	<b>88,97%</b>	
			<b>82,30%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2020</b>			<b>81,37%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Certificats de Dépôt	63 000 000	55 500 000
- Titres SICAV	1 145	118 816
<b><u>Total</u></b>	<b><u>63 001 145</u></b>	<b><u>55 618 816</u></b>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
SICAV PATRIMOINE	8	143,113	1 145
Total			1 145

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
		(*)
- Titres de participation	2 355 425	3 305 368
- Titres immobilisés	40 449 355	36 055 247
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<b><u>Montant brut</u></b>	<b><u>42 806 780</u></b>	<b><u>39 362 615</u></b>
<b>A déduire :</b>		
- Avance sur cessions de titre immobilisés	(701 680)	(410 005)
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<b><u>Montant libéré</u></b>	<b><u>41 105 100</u></b>	<b><u>37 952 610</u></b>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions pour dépréciation	(2 079 523)	(1 859 950)
<b><u>Montant net</u></b>	<b><u>39 025 577</u></b>	<b><u>36 092 660</u></b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2020</u></b>	<b><u>3 305 368</u></b>
<u>Diminution des participations par la réduction de capital</u>	
- Société CIL SICAR	( 949 943 )
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2021</u></b>	<b><u>2 355 425</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<b><u>Soldes au 31 Décembre 220</u></b>	<b><u>36 055 247</u></b>	<b><u>35 055 247</u></b>	<b><u>1 000 000</u></b>
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 10	6 830 000	6 830 000	-
<b>Total des acquisitions de la période</b>	<b>6 830 000</b>	<b>6 830 000</b>	<b>-</b>
<u>Cessions de la période</u>			
- CIL SICAR FG 1	18 072	18 072	-
- Société DAR EL JELD	825 000	825 000	-
- Société HF CONSUL	5 620	5 620	-
- Société SEI	14 600	14 600	-
- Société PRO IMMO	39 950	39 950	-
- Société HOLFOOD	25 000	25 000	-
- Société LA GRIFFE	115 620	115 620	-
- Société TECNO SAHEL	30 000	30 000	-
- Société MEDPLAST	150 000	150 000	-
- Société MAS EXPORT	140 000	140 000	-
- Société LES DELICES DE MAMAN	70 000	70 000	-
- Société POLYBAT	730 000	730 000	-
- Société TUNIFIRES	253 500	253 500	-
- Société SIFAT	18 530	18 530	-
<b>Total des cessions de la période</b>	<b>2 435 892</b>	<b>2 435 892</b>	<b>-</b>
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2021</u></b>	<b><u>40 449 355</u></b>	<b><u>39 449 355</u></b>	<b><u>1 000 000</u></b>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 201 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<b><i>Titres de participations</i></b>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	243 770	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	1 049 937	1,000	1,000	1 049 937	-	2013	99,99%
<b><u>Total des titres de participations</u></b>				<b><u>2 355 425</u></b>	<b><u>243 770</u></b>		
<b><i>Titres immobilisés</i></b>							
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	13 438	10,000	10,000	134 380	-	2013	7,90%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% (*)
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	21 943	2014	3,85%
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société TECHNO INVEST & CONSUL'	553	100,000	100,000	55 300	55 300	2014	6,14%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	480 000	2015	5,78%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 2				824 000	-	2016	
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* CIL SICAR FONDS N° 3				2 650 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 4				900 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 5				600 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 6				300 000	-	2016	
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 7				2 770 000	-	2018	
* BIAT	84 000	57,143	10,000	4 800 000	-	2018	0,24%
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2018	0,65%
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2018	1,93%
* Société MAS EXPORT	2 800	100,000	100,000	280 000	-	2018	19,79%
* Société POLYBAT	1 460 000	1,000	1,000	1 460 000	-	2018	20,00% (*)
* Société TUNIFRIES	6 335	100,000	100,000	633 500	-	2018	9,72%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% (*)
* Société Industrielle Engrais du Sud	795 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 8				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR FONDS N° 9				6 455 000	-	2020	
* CIL SICAR FONDS N° 10				6 830 000	-	2021	
<b><u>Total des titres immobilisés</u></b>				<b><u>40 449 355</u></b>	<b><u>1 835 753</u></b>		
<b><u>Total général</u></b>				<b><u>42 804 780</u></b>	<b><u>2 079 523</u></b>		

(\*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

## NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**  
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	148 492	27 372	-	-	175 864	142 172	8 423	-	-	150 595	25 270
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>148 492</b>	<b>27 372</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>175 864</b>	<b>142 172</b>	<b>8 423</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>150 595</b>	<b>25 270</b>
Immeubles	5,0%	6 847 540	-	-	-	6 847 540	3 685 865	195 553	-	-	3 881 418	2 966 122
Matériel de transport	20,0%	1 309 114	100 000	(237 460)	-	1 171 654	984 578	155 902	(200 801)	-	939 680	231 974
Equipements de bureau	10,0%	508 091	26 146	-	(2 354)	531 883	352 378	24 900	-	(2 354)	374 923	156 960
Matériel informatique	33,3%	423 306	95 422	(11 870)	(18 219)	488 639	301 898	63 142	(11 079)	(18 218)	335 743	152 896
Installations générales	10,0%	934 465	128 685	-	(5 426)	1 057 723	435 533	74 427	-	(5 426)	504 534	553 190
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749	-	-	-	4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>14 104 265</b>	<b>350 252</b>	<b>(249 330)</b>	<b>(25 999)</b>	<b>14 179 188</b>	<b>5 760 252</b>	<b>513 925</b>	<b>(211 880)</b>	<b>(25 998)</b>	<b>6 036 298</b>	<b>8 142 890</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>14 252 758</b>	<b>377 624</b>	<b>(249 330)</b>	<b>(25 999)</b>	<b>14 355 052</b>	<b>5 902 424</b>	<b>522 347</b>	<b>(211 880)</b>	<b>(25 998)</b>	<b>6 186 893</b>	<b>8 168 160</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(\*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<b>31 Décembre 2021</b>	<b>31 Décembre 2020</b>
- Prêts au personnel	5 503 658	5 680 496
- Personnels, avances et acomptes	39 837	4 028
- Créances sur cessions d'immobilisations	11 937	3 116
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	77 495
- Avances aux fournisseurs	1 002	4 502
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	126 278	770 166
- Produits à recevoir des tiers	507 190	630 472
- Compte d'attente/ avance de TVA	366 958	338 431
- Compte d'attente	21 857	24 015
- Charges constatées d'avance	81 462	41 766
- Compte courant, fonds gérés	1 363 777	536 228
- Autres comptes débiteurs	443 901	414 047
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	2 005 504	2 627 976
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	522 094	677 368
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>10 995 453</u></b>	<b><u>11 830 106</u></b>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions	(499 973)	(445 076)
<b><u>Montant net</u></b>	<b><u>10 495 481</u></b>	<b><u>11 385 030</u></b>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**

**AU 31 DECEMBRE 2021**

(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	752 863	-	752 863	752 863	-	752 863	-
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	7 735 934	428 501	8 164 435	5 107 958	1 050 973	6 158 931	2 005 504
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	1 912 987	163 057	2 076 044	1 235 619	318 332	1 553 951	522 094
<b>TOTAUX</b>		<b>10 401 785</b>	<b>591 558</b>	<b>10 993 342</b>	<b>7 096 440</b>	<b>1 369 305</b>	<b>8 465 744</b>	<b>2 527 598</b>

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 1.369.305 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA ), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

## NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	7 599 272	4 971 680
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>7 604 347</u>	<u>4 976 755</u>

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques locales	228 293 271	225 408 162
- Banques étrangères	169 776 283	140 778 041
- Emprunts obligataires	35 425 400	60 110 800
- Certificats de dépôt	13 000 000	-
- Certificats de leasing	20 000 000	18 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>466 494 954</u>	<u>444 297 002</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 921 904	4 393 858
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	4 096 832	3 218 810
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 903 062	3 223 249
- Intérêts courus sur certificats de leasing	19 672	1 075 333
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(35 762)	(99 551)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	(218 573)	(32 518)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(5 941)	(5 339)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>9 681 194</u>	<u>11 773 843</u>
<u>Total</u>	<u>476 176 148</u>	<u>456 070 845</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :





DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>BANQUES ETRANGERES</u>		
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)
KFW EUR	12 000 000	Semestriellement (2024-2030)
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)
Sous-total		
<u>Total des crédits bancaires</u>		
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>		
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)
<u>Total des emprunts obligataires</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
	-				
2 446 474	-	1 428 572	1 017 902	-	1 017 902
12 239 734	-	1 311 111	10 928 623	9 395 289	1 533 333
1 428 572	-	714 286	714 286	-	714 286
14 428 572	-	7 142 857	7 285 715	1 285 715	6 000 000
13 458 000	-	3 364 500	10 093 500	3 364 500	6 729 000
5 317 147	-	2 658 569	2 658 578	-	2 658 578
16 658 669	-	4 164 663	12 494 007	8 329 344	4 164 663
6 282 000	-	897 428	5 384 572	3 589 717	1 794 855
37 800 000	-	8 400 000	29 400 000	21 000 000	8 400 000
15 640 000	-	-	15 640 000	10 827 692	4 812 308
15 078 873	23 897 017	-	38 975 890	38 975 890	-
-	18 783 210	-	18 783 210	16 696 184	2 087 026
-	16 400 000	-	16 400 000	14 470 588	1 929 412
140 778 041	59 080 227	30 081 985	169 776 283	127 934 919	41 841 363
366 186 203	147 080 227	115 196 875	398 069 554	280 041 337	118 028 216
6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
10 400 000	-	5 200 000	5 200 000	-	5 200 000
8 490 800	-	4 245 400	4 245 400	-	4 245 400
9 720 000	-	3 240 000	6 480 000	3 240 000	3 240 000
12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
13 500 000	-	3 000 000	10 500 000	7 500 000	3 000 000
60 110 800	-	24 685 400	35 425 400	16 740 000	18 685 400

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
Certificats WIFAK BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT &amp; DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
-	40 500 000	27 500 000	13 000 000	-	13 000 000
-	40 500 000	27 500 000	13 000 000	-	13 000 000
13 000 000	45 000 000	38 000 000	20 000 000	-	20 000 000
5 000 000	20 000 000	25 000 000	-	-	-
18 000 000	65 000 000	63 000 000	20 000 000	-	20 000 000
18 000 000	105 500 000	90 500 000	33 000 000	-	33 000 000
444 297 002	252 580 227	230 382 275	466 494 954	296 781 337	169 713 616

## NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<b>31 Décembre 2021</b>	<b>31 Décembre 2020</b>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	193 736	172 595
- Factures non parvenues	167 760	67 760
<u>Sous total</u>	<b><u>361 496</u></b>	<b><u>240 355</u></b>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	1 553 411	1 044 011
- Effets à payer	54 022 979	49 834 223
- Retenues de garanties et assurances décennales	95 776	95 776
<u>Sous total</u>	<b><u>55 672 165</u></b>	<b><u>50 974 010</u></b>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<b><u>56 033 661</u></b>	<b><u>51 214 365</u></b>

## NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<b>31 Décembre 2021</b>	<b>31 Décembre 2020</b>
		(*)
- Personnel, rémunérations dues	5 573	-
- Personnel, provisions pour congés payés	528 968	392 392
- Personnel, oppositions sur salaires	-	184
- Personnel, autres charges à payer	699 163	549 755
- Etat, retenues sur salaires	37 716	30 136
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	497 106	490 832
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	41 271	25 062
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	17 290	78 682
- Etat, TVA à payer	16 813	696 154
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 26)	821 442	-
- Etat, Contribution sociale de solidarité (Voir note 26)	324 125	273 052
- Contribution conjoncturelle	-	182 035
- Etat, autres impôts et taxes à payer	29 254	26 812
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	15 869	11 772
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 857	43 746
- CNSS	253 104	246 893
- CAVIS	27 409	38 089
- CNAM	20 873	20 359
- Assurance Groupe	40 482	39 627
- Assurance Vie	6 344	6 344
- Autres comptes créditeurs	404 492	148 196
- Ristourne à rembourser	99 381	188 404
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	110 512	84 177
- Prestataires Recouvrement	263 025	233 632
- Prestataires Assurances	853 505	898 908
- Diverses Charges à payer	1 033 921	669 809
- Autres produits constatés d'avance	107 070	135 024
- Compte d'attente	173 307	173 307
- Provisions pour divers risques	1 000 000	600 000
<u>Total</u>	<b><u>7 471 873</u></b>	<b><u>6 283 381</u></b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

## NOTE 14:CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		38 087 545	33 711 330
- Réserves pour fonds social	(C)	3 608 663	3 277 582
- Actions propres	(D)	(3 497 108)	(3 490 388)
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Résultats reportés		28 264 391	29 322 429
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>	(E)	<u>93 970 456</u>	<u>90 327 919</u>
Résultat de l'exercice (1)		15 195 102	12 481 045
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(G)	<u>109 165 559</u>	<u>102 808 964</u>
Nombre d'actions (2)		4 770 302	4 770 405
Résultat par action (1) / (2)	(F)	3,185	2,616

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2021, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2020	229 600	3 490 388
Achats de l'exercice	400	6 720
Solde au 31 décembre 2021	230 000	3 497 108

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2021, 4,82% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2021 à 2.395.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	2 392 452
- Résultats reportés	2 719

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**AU 31 DECEMBRE 2021**  
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>35 145 833</b>	<b>2 930 817</b>	<b>15 268 327</b>	<b>(3 488 663)</b>	<b>6 967</b>	<b>13 219 598</b>	<b>90 582 880</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			7 720 000	600 000	4 899 598			(13 219 598)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			(9 154 503)		9 154 503				-
Rachat d'actions propres						(1 725)			(1 725)
Prélèvements sur fonds social				(253 235)					(253 235)
Résultat net de l'exercice 2020								12 481 045	12 481 045
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>33 711 330</b>	<b>3 277 582</b>	<b>29 322 429</b>	<b>(3 490 388)</b>	<b>6 967</b>	<b>12 481 045</b>	<b>102 808 964</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/04/2021			6 830 000	600 000	5 051 045			(12 481 045)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/04/2021			(2 453 785)		2 453 785				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020					(8 975 000)				(8 975 000)
Rachat d'actions propres						(6 721)			(6 721)
Encaissement dividendes sur actions propres					412 132				412 132
Prélèvements sur fonds social				(268 919)					(268 919)
Résultat net de l'exercice 2021								15 195 102	15 195 102
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>38 087 545</b>	<b>3 608 663</b>	<b>28 264 391</b>	<b>(3 497 108)</b>	<b>6 967</b>	<b>15 195 102</b>	<b>109 165 559</b>

## NOTE 15: INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts de leasing	63 797 376	62 895 793
- Intérêts de retard	1 846 809	2 777 932
- Frais d'ouverture des dossiers	364 918	452 924
- Frais de rejet	2 013 860	1 106 159
- Frais sur vente	105 659	83 578
- Frais sur encaissement de titres de crédits	316 540	298 236
- Autres	14 190	18 880
<u>Total</u>	<u>68 459 351</u>	<u>67 633 502</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	969 722	574 563
Intérêts de retard antérieurs	698 199	349 988
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(975 219)	(1 453 903)
Intérêts de retard	(454 417)	(539 989)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>238 285</u>	<u>(1 069 341)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>68 697 636</u>	<u>66 564 161</u>

## NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	3 936 620	6 128 267
- Intérêts des crédits des banques locales	16 451 770	15 572 846
- Intérêts des crédits des banques étrangères	12 755 981	13 616 741
- Intérêts des autres opérations de financement	2 277 295	3 320 113
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 369 305	715 976
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>36 790 971</u>	<u>39 353 944</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(339 601)	(227 770)
- Autres charges financières	63 902	278 367
- Pénalités	749	4
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(274 951)</u>	<u>50 600</u>
<u>Total général</u>	<u>36 516 020</u>	<u>39 404 544</u>

## NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts des comptes courants	15 511	14 325
- Plus values sur cession des titres immobilisés	803 997	675 290
- Dividendes	746 581	185 989
- Moins values sur titres SICAV (**)	(215 589)	-
- Plus values sur titres SICAV	21 779	6 346
- Intérêts sur Pensions livrées	-	26 933
- Plus values sur fonds gérés	775 970	385 788 *
- Intérêts des comptes CEA	324 708	292 755
- Intérêts sur chèques impayés	61 910	45 249
- Intérêts sur certificats de dépôt	1 768 548	920 774 *
- Retenues à la source libératoires	(375 578)	(257 485)
- Jetons de présence du portefeuille des titres immobilisés	1 875	-
- Autres produits financiers	812	-
<u>Total</u>	<u>3 930 524</u>	<u>2 295 965</u>

(\*) Chiffres retraités pour le besoin de comparabilité.

(\*\*) Ces moins values ont été constatées suite à la cession des titres SICAV, ayant généré des dividendes pour 226.587 Dinars.

## NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Revenus des loyers des immeubles	97 041	135 128
- Ristournes assurances	108 109	230 758
<u>Total</u>	<u>205 150</u>	<u>365 886</u>

## NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Salaires et complément de salaires	4 854 184	4 632 937
- Charges connexes aux salaires	326 112	211 480
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	925 698	845 487
- Autres charges sociales	421 318	218 156
<u>Total</u>	<u>6 527 312</u>	<u>5 908 059</u>

## NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 423	8 351
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	513 925	573 734
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	2 666
- Transfert de charge	-	(9 600)
<u>Total</u>	<u>522 347</u>	<u>575 151</u>

## NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Achat de matières et fournitures	314 522	272 257
<u>Total des achats</u>	<u>314 522</u>	<u>272 257</u>
- Sous-traitance générale	147 110	151 553
- Locations	143 118	139 396
- Entretien et réparations	449 666	373 767
- Primes d'assurances	63 530	61 109
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>803 425</u>	<u>725 825</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	634 717	538 497
- Publicités, publications et relations publiques	232 464	355 171
- Déplacements, missions et réceptions	52 081	28 512
- Frais postaux et de télécommunications	119 195	121 003
- Services bancaires et assimilés	206 680	207 951
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 245 138</u>	<u>1 251 134</u>
- Jetons de présence	160 000	80 000
- Rémunération du PCA	440 000	414 000
- Rémunération comité d'audit	39 000	21 000
- Rémunération comité des risques	39 000	21 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>678 000</u>	<u>536 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	155 137	142 490
- T.C.L	158 188	153 453
- Contribution au budget de l'Etat	932 000	-
- Droits d'enregistrements et de timbres	11 281	12 570
- Autres impôts et taxes	10 102	10 095
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>1 266 708</u>	<u>318 609</u>
<b><u>Total général</u></b>	<b><u>4 307 793</u></b>	<b><u>3 103 825</u></b>

## NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 689 312	5 150 306
- Dotations aux provisions collectives	411 000	1 738 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 998 056)	(3 028 952)
- Reprises sur provisions pour risques et charges		
- Créances radiées	5 110 266	3 182 011
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(4 620 427)	(2 837 750)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(484 522)	(344 261)
- Encaissement sur créances radiées	(49 547)	(45 685)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>5 058 027</u></b>	<b><u>3 813 669</u></b>

## NOTE 23 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	54 897	14 325
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 077 243	523 210
- Dotations aux provisions pour divers risques	400 000	215 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(25 620)	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres cotés	(832 050)	-
- Apurement de comptes d'actifs	-	100 306
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	(100 306)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>674 470</u></b>	<b><u>752 535</u></b>

## NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	34 747	17 827
- Apurement de comptes	38 763	642 979
- Autres gains sur éléments exceptionnels	204	617
<b><u>Total</u></b>	<b><u>73 714</u></b>	<b><u>661 423</u></b>

## NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	1 320
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	197	737
<b>Total</b>	<b><u>197</u></b>	<b><u>2 057</u></b>

## NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<b>Bénéfice comptable</b>	19 300 858	16 327 596
<b>A réintégrer</b>		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	7 689 312	5 150 306
- Dotations aux provisions collectives	417 192	1 738 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	54 897	14 325
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	1 077 243	523 210
- Dotations aux provisions pour risques divers	400 000	215 000
- Retenues à la source libératoires	375 578	257 485
- Reprises sur provisions fiscales 2017	-	4 440 532
- Reprises sur provisions fiscales 2018	3 458 368	469 353
- Reprises sur provisions fiscales 2019	666 527	5 855 970
- Reprises sur provisions fiscales 2020	7 005 608	-
- Moins value sur cession des actions SICAV	215 589	-
- Diverses charges non déductibles	69 676	78 800
<b>A déduire</b>		
- Provisions fiscales 2017/2016 pour affaires en cours	2 146 400	3 458 784
- Reprises sur provisions comptables	8 984 103	7 307 071
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	25 620	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	100 306
- Plus value sur fonds gérés non imposable	462 128	-
- Intérêts sur certificat de dépôts ayant déjà subis la retenue à la source	1 768 548	735 673
- Dividendes	746 581	185 989
<b>Bénéfice fiscal avant provisions</b>	<b><u>26 597 467</u></b>	<b><u>23 282 754</u></b>
Provisions pour créances douteuses 100%	7 689 312	5 150 306
Provisions collectives déductibles	-	1 681 182
Provisions pour dépréciation de titres cotés	-	523 210
<b>Bénéfice fiscal</b>	<b><u>18 908 155</u></b>	<b><u>15 928 056</u></b>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt : * Reste à investir	8 104 000	6 826 310
<b>Bénéfice imposable</b>	<b><u>10 804 155</u></b>	<b><u>9 101 746</u></b>
<b>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)</b>	<b><u>3 781 631</u></b>	<b><u>3 185 611</u></b>
<b>A imputer</b>		
- Acomptes provisionnels payés	2 867 050	3 242 269
- Report IS	77 495	-
- Retenues à la source	15 645	20 837
<b>Impôt à payer (Crédit d'impôt sur les sociétés)</b>	<b><u>821 442</u></b>	<b><u>(77 495)</u></b>
<b>Contribution sociale de solidarité</b>	<b><u>324 125</u></b>	<b><u>273 052</u></b>
<b>Contribution conjoncturelle</b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>182 035</u></b>
<b>Contribution conjoncturelle 2020</b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>205 852</u></b>

## NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>31 Décembre</u> <b>2021</b>	<u>31 Décembre</u> <b>2020</b>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	<b>Note 5</b>	41 637 888	41 446 274
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	<b>Note 5</b>	(36 921 454)	(41 637 888)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	<b>Note 10</b>	(4 971 680)	(4 593 916)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	<b>Note 10</b>	7 599 272	4 971 680
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	<b>Note 10</b>	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	<b>Note 10</b>	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	<b>Note 5</b>	(2 875 955)	(2 716 821)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	<b>Note 5</b>	3 019 601	2 875 955
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	-	<b>Note 5</b>	2 996 066	-
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	+	<b>Note 5</b>	(3 428 278)	(2 996 066)
- TVA collectée	+		58 155 419	47 330 720
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(5 471 243)	(2 834 303)
- Remboursement principal	+	<b>Note 5</b>	230 833 540	185 432 349
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	<b>Note 15</b>	68 459 351	67 633 502
- Autres produits d'exploitation	+		205 150	365 886
- Créances virées en pertes	-	<b>Note 22</b>	(5 110 266)	(3 182 011)
- Encaissements sur créances radiées	+	<b>Note 22</b>	49 547	45 685
- Encours financiers virés en pertes	+	<b>Note 5</b>	1 193 622	390 821
- Plus/Moins values sur relocation	-	<b>Note 5</b>	(1 620 688)	(987 729)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	<b>Note 9</b>	3 116	59 217
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	<b>Note 9</b>	(11 937)	(3 116)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	<b>Note 5</b>	2 741	261 865
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	<b>Note 5</b>	15 973 899	15 504 678
<b><u>Encaissements reçus des clients</u></b>			<b><u>369 717 710</u></b>	<b><u>307 366 782</u></b>

## NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			<u>31 Décembre</u> <b>2021</b>	<u>31 Décembre</u> <b>2020</b>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	<b>Note 12</b>	50 974 010	61 321 247
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	<b>Note 12</b>	(55 672 165)	(50 974 010)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	<b>Note 9</b>	(4 502)	(24 125)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	<b>Note 9</b>	1 002	4 502
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	<b>Note 5</b>	250 967 696	198 174 677
- TVA sur investissements	+		40 900 428	34 094 900
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	<b>Note 13</b>	78 682	45 000
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	<b>Note 13</b>	(17 290)	(78 682)
<b><u>Investissements dans les contrats de leasing</u></b>			<b><u>287 227 862</u></b>	<b><u>242 563 508</u></b>

## NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(4 028)	(15 130)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	39 837	4 028
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	240 355	270 744
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(361 496)	(240 355)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 13	-	4 015
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 13	(5 573)	-
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	184	196
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	-	(184)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	392 392	346 520
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(528 968)	(392 392)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	549 755	546 579
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(699 163)	(549 755)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	30 136	36 414
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(37 716)	(30 136)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	490 832	526 546
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(497 106)	(490 832)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	246 893	219 827
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(253 104)	(246 893)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	38 089	29 507
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(27 409)	(38 089)
- CNAM en début de période	+	Note 13	20 359	18 129
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(20 873)	(20 359)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	45 971	45 700
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(46 826)	(45 971)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	84 177	78 211
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(110 512)	(84 177)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	669 809	327 938
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(1 033 921)	(669 809)
- TVA, payée sur biens et services	+		550 259	1 021 829
- Charges de personnel	+	Note 19	6 527 312	5 908 059
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	4 307 794	3 103 825
- Impôts et taxes	-	Note 21	(1 266 708)	(318 609)
<b><u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u></b>			<b><u>9 340 751</u></b>	<b><u>9 345 374</u></b>

## NOTE 30: INTERETS PAYES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	591 558	2 750 716
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(137 408)	(304 241)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	260 277	137 408
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	25 062	24 638
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(41 271)	(25 062)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	3 223 249	4 984 768
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(1 903 062)	(3 223 249)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	4 393 858	5 115 043
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(3 921 904)	(4 393 858)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	3 218 810	2 581 892
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(4 096 832)	(3 218 810)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	1 075 333	303 265
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(19 672)	(1 075 333)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	36 516 020	39 404 544
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(1 369 305)	(715 976)
<b><u>Intérêts payés</u></b>			<u><b>37 814 713</b></u>	<u><b>42 345 744</b></u>

## NOTE 31 : IMPOTS PAYES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	-	757 125
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(821 442)	-
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	182 035	-
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	-	(182 035)
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en début de période	+	Note 9	(77 495)	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en fin de période	-	Note 9	-	77 495
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	273 052	308 788
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(324 125)	(273 052)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	26 812	26 041
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(29 254)	(26 812)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	11 772	10 396
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(15 869)	(11 772)
- TVA payée	+		11 941 357	9 130 519
- Impôts et taxes	+	Note 21	1 266 708	318 609
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	3 781 631	3 185 611
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 26	324 125	273 052
- Contribution conjoncturelle	+	Note 26	-	387 887
<b><u>Impôts payés</u></b>			<u><b>16 539 307</b></u>	<u><b>13 981 852</b></u>

## NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 8	377 624	409 307
- Régularisations sur Investissements en Immobilisations corporelles et Incorporelles	-	Note 8	-	(10 001)
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>			<u>377 624</u>	<u>399 307</u>

## NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 25	-	(1 320)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	37 450	54 024
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	1	1 320
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	34 747	17 827
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>			<u>72 198</u>	<u>71 850</u>

## NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	6 830 000	6 455 000
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>			<u>6 830 000</u>	<u>6 455 000</u>

## NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	2 435 892	2 453 785
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	949 943	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	803 997	675 290
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	Note 7	(410 005)	(283 005)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	+	Note 7	701 680	410 005
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u></b>			<b><u>4 481 507</u></b>	<b><u>3 256 075</u></b>

## NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	8 975 000	-
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(412 132)	-
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 746	43 746
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 857)	(43 746)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	268 919	253 235
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>			<b><u>8 831 675</u></b>	<b><u>253 235</u></b>

## NOTE 37 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION

			<b>31 Décembre 2021</b>	<b>31 Décembre 2020</b>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	<b>Note 9</b>	(1 561 450)	(1 932 750)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	<b>Note 9</b>	1 738 288	893 557
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	<b>Note 9</b>	630 472	1 100 573
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	<b>Note 9</b>	(507 190)	(630 472)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+	<b>Note 9</b>	770 166	5 362 398
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	-	<b>Note 9</b>	(126 278)	(770 166)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	<b>Note 9</b>	41 766	24 196
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	<b>Note 9</b>	(81 462)	(41 766)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	<b>Note 9</b>	414 047	279 931
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	<b>Note 9</b>	(443 901)	(414 047)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	<b>Note 9</b>	24 015	106 518
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	<b>Note 9</b>	(21 857)	(24 015)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	<b>Note 9</b>	536 228	544 595
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	<b>Note 9</b>	(1 363 777)	(536 228)
- Ristourne à rembourser en début de période	-	<b>Note 13</b>	(188 404)	-
- Ristourne à rembourser en fin de période	+	<b>Note 13</b>	99 381	188 404
- Comptes d'attente passif en début de période	-	<b>Note 13</b>	(173 307)	(430 211)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	<b>Note 13</b>	173 307	173 307
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	<b>Note 13</b>	(477 827)	(603 370)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	<b>Note 13</b>	763 517	477 827
- Prestataires Assurances en début de période	-	<b>Note 13</b>	(898 908)	(1 052 067)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	<b>Note 13</b>	853 505	898 908
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	<b>Note 13</b>	(135 024)	(220 934)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	<b>Note 13</b>	107 070	135 024
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	<b>Note 17</b>	3 126 528	1 620 675
- Autres gains ordinaires	+	<b>Note 24</b>	38 967	643 596
- Autres pertes ordinaires	-	<b>Note 25</b>	(197)	(101 043)
<b><u>Autres flux liés à l'exploitation</u></b>			<b><u>3 337 675</u></b>	<b><u>5 692 441</u></b>

## **NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

### • **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

#### **Frais de négociation :**

La CIL a réalisé, en 2021, des opérations de cession de participations et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 8.105 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

#### **Commissions sur placement d'emprunts obligataires :**

La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2021 des rémunérations relatives à la préparation du document de référence pour l'émission d'emprunt obligataire et ce, pour un montant de 25.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées.

#### **Mandat de tenue du registre :**

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2021, une charge d'égale montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2021 s'élèvent à 43.105 DT en HT, dont 25.000 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 18.105 DT rapporté au résultat de l'exercice.

#### **Contrat de location :**

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2021 est de 32.304 DT en HT.

### • **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

#### **Engagement Leasing :**

L'engagement global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 31 décembre 2021 à 36 DT.

Au cours de l'année 2021, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5.878 DT Hors Taxes représentant des frais de logement et de location de salles.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2021, à 427.246 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2021, des intérêts pour un montant de 15.510 DT.

- **CIL SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant de la commission de performance supportées en 2021, s'élève à : 369 DT.

Ce fonds a été liquidé, en avril 2021 avec le remboursement de la somme de D : 18.072.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 7.576 DT.

3- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 52.215 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 14.335 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 21.452 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 54.096 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 27.554 DT.

8- La CIL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
01/06/2021	30/08/2021	3 000 000	8,80%	64 579
22/06/2021	20/09/2021	3 500 000	8,80%	75 342
09/07/2021	07/10/2021	2 500 000	8,81%	53 876
22/07/2021	31/08/2021	5 000 000	8,80%	48 415
28/07/2021	26/10/2021	3 000 000	8,81%	64 651
17/09/2021	16/12/2021	2 000 000	8,85%	43 292
31/08/2021	29/11/2021	5 000 000	8,85%	108 230
20/09/2021	29/12/2021	3 500 000	8,86%	84 070
24/11/2021	22/02/2022	3 000 000	8,84%	26 667
29/12/2021	29/03/2022	3 500 000	8,85%	1 684
16/12/2021	16/03/2022	1 500 000	8,85%	5 412
29/11/2021	09/03/2022	5 000 000	8,85%	38 390
<b>Total</b>		<b>40 500 000</b>		<b>614 609</b>

- **AUTRES PARTIES LIEES**

**Engagements Leasing :**

L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 31 Décembre 2021 à 66.636 DT.

- **Les commissaires aux comptes :**

**Engagements Leasing :**

1- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2021 à 24.517 DT.

2- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 31 Décembre 2021 à 92 717 DT.

3- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2021 à 155.732 DT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société en 2021, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 440.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'exercice 2021 de :

- ✓ Une rémunération brute de 432 000 DT ;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service

**NOTE 39 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**A - ENGAGEMENTS DONNES :**

**A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 23.055.125 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

**A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts**

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 93.561.228 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2021.

**A-3- Engagements sur titres**

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

## **B- ENGAGEMENTS RECUS**

### **B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 249.459.750 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

### **B-2- Garanties réelles reçues**

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 30.320.128 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

### **B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs**

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 107.526.121 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

### **B-4- Valeurs des biens, objet de leasing**

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 508.721.815 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

## **C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

### **C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 5.000.000 DT et correspondent aux crédits obtenus auprès d'un bailleur de fonds local.

### **NOTE 40 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**4 - 2 - 6 - RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES  
AU 31/12/2021 :**



Société d'expertise comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux  
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie  
Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405  
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000  
Mail : [administration@finor.com.tn](mailto:administration@finor.com.tn)



**HORWATH ACF**  
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau  
de  
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage  
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis  
ID RNE : 287617R  
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436  
E mail : [office@crowe.tn](mailto:office@crowe.tn) – Site Web : [www.crowe.tn](http://www.crowe.tn)

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 10 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 656.451.587 DT, un bénéfice net de 15.195.102 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 33.242.406 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

### Dépréciation des créances

#### *Risque identifié*

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2021, les créances s'élèvent à 537.654 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 31.431 KDT et les agios réservés ont atteint 3.704 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 10 mars 2022.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

## Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

## Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Mars 2022

### Les Commissaires aux Comptes

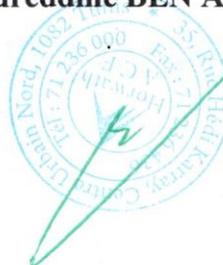
**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**



**Horwath ACF**

**Noureddine BEN ARBIA**





Société d'expertise comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux  
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie  
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405  
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000  
Mail : [administration@finor.com.tn](mailto:administration@finor.com.tn)



**Crowe**

**HORWATH ACF**  
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de  
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage  
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis  
ID RNE : 287617R  
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436  
E mail : [office@crowe.tn](mailto:office@crowe.tn) – Site Web : [www.crowe.tn](http://www.crowe.tn)

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

### Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- La CIL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
01/06/2021	30/08/2021	3 000 000	8,80%	64 579
22/06/2021	20/09/2021	3 500 000	8,80%	75 342
09/07/2021	07/10/2021	2 500 000	8,81%	53 876
22/07/2021	31/08/2021	5 000 000	8,80%	48 415
28/07/2021	26/10/2021	3 000 000	8,81%	64 651
17/09/2021	16/12/2021	2 000 000	8,85%	43 292
31/08/2021	29/11/2021	5 000 000	8,85%	108 230

20/09/2021	29/12/2021	3 500 000	8,86%	84 070
24/11/2021	22/02/2022	3 000 000	8,84%	26 667
29/12/2021	29/03/2022	3 500 000	8,85%	1 684
16/12/2021	16/03/2022	1 500 000	8,85%	5 412
29/11/2021	09/03/2022	5 000 000	8,85%	38 390
<b>Total</b>		<b>40 500 000</b>		<b>614 609</b>

**2-** La CIL a réalisé, en 2021, des opérations de cession de titres de participation et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 8.105 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

**3-** Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 27.554 DT.

**4-** La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2021 des rémunérations relatives à la préparation du document de référence pour l'émission d'emprunt obligataire et ce, pour un montant de 25.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées.

#### **B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

**1-** Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL.

Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2021, à 427.246 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2021, des intérêts pour un montant de 15.510 DT.

**2-** Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 369 DT.

Ce fonds a été liquidé en avril 2021 par le remboursement de la somme de D : 18.072.

**3-** Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 7.576 DT.

**4-** Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 52.215 DT.

**5-** Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 14.335 DT.

**6-** Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 21.452 DT.

**7-** Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 54.096 DT.

**8-** La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2021, une charge d'égal montant.

### **C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

**1-** Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute a été fixée à 440.000 DT payable en six tranches et ce, à la fin de chaque période de deux mois.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

**2-** Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Sa rémunération brute a été fixée à 432.000 DT payable sur 12 mois.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

**3-** Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Le montant estimé au titre de ces jetons de présence et s'élevant à 180.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.

Le complément des jetons de présence, servi en 2021 au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 58.000 DT et a été constaté parmi les charges de l'exercice.

4- Mme Héla BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 18.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 Mars 2022

### Les Commissaires aux Comptes

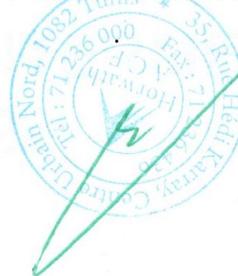
**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**



**Horwath ACF**

**Noureddine BEN ARBIA**



## 4 - 2 - 7 - NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2021:

### **1- Note explicative concernant l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers qui n'est pas conforme à l'article 266 du code des sociétés commerciales:**

Le paragraphe figurant au niveau de l'opinion des commissaires aux comptes et qui porte sur la sincérité des états financiers sera corrigé en tenant compte des remarques des services du CMF dans les rapports des exercices ultérieurs et en incluant ainsi la notion de la régularité avec la sincérité au niveau de l'opinion des commissaires aux comptes.

### **2- Note explicative relatives aux conventions et opérations nouvellement réalisées durant 2021 et mentionnées au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes:**

Les conventions mentionnées au niveau du paragraphe A « Conventions et opérations nouvellement réalisées » du rapport spécial des commissaires aux comptes ont été autorisées par les conseils d'administration n° 137 du 25 mars 2021 et n° 143 du 10 mars 2022, auditées par les commissaires aux comptes et approuvées par l'assemblée générale du 14 avril 2022.

### **3- Note explicative relative au solde du compte « Agro-services » mentionnées au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes :**

Le solde du compte Agro-service s'élève au 31/12/ 2021 à 427 246 DT défalqué entre principal de 205 962 DT et intérêt de 221 284 DT.

Les intérêts annuels sont calculés actuellement sur la base du taux standard applicable au niveau du droit commun relatif aux sommes mises à la disposition des associés de 8% et il sera définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-values que la société réalisera sur la vente du terrain objet du crédit.

### **4- Note complémentaire relative aux Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants mentionnés au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes**

Il n'existe pas d'engagements pris par la société envers ses dirigeants ou de passifs se rattachant à leurs rémunérations et non réglés au cours de l'exercice 2021, hormis les jetons de présence.

### **5- Note complémentaire à la note 8 « Valeurs immobilisées » précisant les modalités et l'échéancier prévus pour l'éventuelle cession des immeubles hors exploitation, et ce, conformément aux dispositions de l'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »**

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

A l'état actuel, il n'y a pas eu une opération de vente de l'un de ces immeubles depuis 2016 vu le retard de certains d'entre eux au niveau de la régularisation de leur situation juridique et aussi la conjoncture actuelle difficile courant ces 2 dernières années causée par la pandémie COVID-19. D'ailleurs, la société cherche à réaliser un niveau de rentabilité raisonnable pour ces biens et elle a refusé plusieurs offres qui ne correspondent pas à leur valeur réelle. Ainsi, la CIL garde toujours l'intention de vendre ces biens et dispose d'un plan actif de trouver un acheteur avec un échéancier de cession et des délais nécessaires pour une vente d'actifs de même nature, qui généralement dépasse une année.

Par ailleurs, il n'y a aucun indice de dépréciation de ces biens et leur juste valeur est nettement supérieure à leur valeur comptable nette. En plus, on ne peut pas les reclasser avec les autres immobilisations de la société vu qu'ils sont des immeubles hors exploitation et ne génèrent pas des revenus à la société et par la suite on ne peut pas constater des charges d'amortissement en appliquant le principe comptable du rattachement des charges aux produits.

## **6- Note complémentaire à la note 7 « portefeuille d'investissement » expliquant la détention par la CIL de plus de 20% dans le capital de certaines sociétés**

En application des dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48, la société ne doit détenir directement ou indirectement plus de 20% des droits de vote ou du capital d'une même entreprise, à l'exception des entreprises exerçant dans le domaine des services bancaires et des services d'intermédiation en bourse, d'assurance, de recouvrement de créances et d'investissement à capital risque. Toutefois, les dispositions de cet article ne s'appliquent pas aux financements sous forme de participation ou « Moucharaka », **à la condition de stipuler dans le contrat un engagement de rétrocession dans un délai ne dépassant pas cinq ans.**

Ainsi, les titres immobilisés détenue par la CIL sont détenus avec un engagement de rétrocession dans un délai ne dépassant pas cinq ans.

## **7- Note complémentaire à la note 22 « dotations aux provisions et résultats des créances radiées »**

Les créances radiées relatives à l'exercice 2021 ont été autorisées par le conseil d'administration n° 143 du 10 mars 2022.

## **8- Note explicative relative à l'augmentation du produit net de leasing**

La hausse du produit net de leasing de 21,78% est attribuée à :

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b>Variation</b>	<b>%</b>
Intérêts et produits assimilés de leasing	68 697 636	66 564 161	2 133 476	3,21%
Intérêts et charges assimilées	(36 516 020)	(39 404 544)	2 888 524	-7,33%
Produits des placements	3 930 524	2 295 965	1 634 559	71,19%
Autres produits d'exploitation	205 150	365 886	(160 736)	-43,93%
<b>Produit net</b>	<b>36 317 291</b>	<b>29 821 468</b>	<b>6 495 823</b>	<b>21,78%</b>

- Une hausse des intérêts et produits assimilés de leasing de +3,21%. Cette variation est due principalement à l'augmentation du Taux de sortie moyen appliqué à la clientèle sur les contrats de leasing.
- Une baisse des intérêts et charges assimilés au 31/12/2021 de 7,33% par rapport au 31/12/2020 et ce suite à la diminution du coût des ressources en raison de la baisse du TMM à fin 2020 en passant de 7,81% en janvier 2020 à 6,13% en novembre 2020, pour garder une moyenne de 6,25% au cours de l'exercice 2021.
- Une hausse des produits de placement de +71% entre 2021 et 2020. Cette variation est due principalement à l'augmentation du montant des dividendes encaissés, augmentation des intérêts sur certificats de dépôt et l'augmentation des plus-values sur fonds gérés.

## **9- Note explicative relative aux raisons de non constatation de provisions additionnelles par la CIL**

Selon les dispositions de la circulaire de la BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément à des quotités indiquées dans ladite circulaire. On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;

- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Etant donné que la CIL ne détient pas d'actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et **non totalement provisionnés**, elle n'a pas constitué de provisions additionnelles durant la situation arrêtée au 31/12/2021.

## 10- **bilan rectificatif**

Le bilan rectificatif du 31/12/2021 ne tenant pas compte de la compensation effectuée entre les postes d'actifs et de passifs (Portefeuille d'investissement / Autres passifs) se présente comme suit :

### BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 (exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre	31 Décembre
		<u>2021</u> Retraité	<u>2021</u> Publié	<u>2020</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	33 242 406	33 242 406	7 786 345
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	502 518 820	502 518 820	502 121 127
Portefeuille-titres commercial	6	63 001 145	63 001 145	55 618 816
Portefeuille d'investissement	7	39 727 257 (*)	39 025 577 (*)	36 502 665
Valeurs Immobilisées	8	8 168 160	8 168 160	8 350 333
Autres actifs	9	10 495 481	10 495 481	11 385 030
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>657 153 267</u></b>	<b><u>656 451 587</u></b>	<b><u>621 764 317</u></b>
PASSIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre	31 Décembre
		<u>2021</u> Retraité	<u>2021</u> Publié	<u>2020</u>
Dettes envers la clientèle	10	7 604 347	7 604 347	4 976 755
Emprunts et dettes rattachées	11	476 176 148	476 176 148	456 070 845
Fournisseurs et comptes rattachés	12	56 033 661	56 033 661	51 214 365
Autres passifs	13	8 173 553 (*)	7 471 873 (*)	6 693 386
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>547 987 709</u></b>	<b><u>547 286 029</u></b>	<b><u>518 955 352</u></b>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		44 196 208	44 196 208	39 488 912
Résultats reportés		28 271 357	28 271 357	29 329 395
Actions propres		(3 497 108)	(3 497 108)	(3 490 388)
Résultat de l'exercice		15 195 102	15 195 102	12 481 045
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>14</b>	<b><u>109 165 559</u></b>	<b><u>109 165 559</u></b>	<b><u>102 808 964</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>657 153 267</u></b>	<b><u>656 451 587</u></b>	<b><u>621 764 317</u></b>

(\*) Chiffres retraités

**11- Etat des engagements hors bilan rectificatif : ne faisant pas figurer la valeur des biens objet de leasing parmi les engagements reçus**

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**AU 31 Décembre 2021**  
*(Exprimé en dinars)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>117 616 353</b>	<b>101 673 710</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	23 055 125	15 621 719
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	93 561 228	85 051 991
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>387 305 999</b>	<b>359 393 155</b>
Cautions Reçues	39- B-1	249 459 750	238 016 731
Garanties Reçues	39- B-2	30 320 128	21 138 793
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	107 526 121	100 237 631
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>5 000 000</b>	<b>45 689 570</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	5 000 000	45 689 570 (*)

(\*) Le montant des emprunts obtenue non encore encaissés s'élève au 31/12/2020 à 45 689 570 DT, l'équivalent de 12 330 172 Euro.

**12- Note explicative relative à la note 36 « Dividendes et autres distributions »**

La note 36 de l'état des flux ne concerne pas uniquement les dividendes distribués, mais aussi **toutes les autres distributions** qui touchent les fonds propres de la société telles que les dividendes encaissés sur les actions propres et les intérêts des prêts sur fonds social. Pour ces raisons, on présente au niveau de cette note le montant des flux des dividendes payés de 8 975 000 DT, ainsi que les autres distributions comme suit :

**NOTE 36 : Dividendes et autres distributions**

		<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dividendes payés	+	8 975 000	-
- Dividendes sur actions propres	-	(412 132)	-
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	43 746	43 746
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	(43 857)	(43 746)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	268 919	253 235
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>		<b><u>8 831 675</u></b>	<b><u>253 235</u></b>

## 4 - 2 - 8 - ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CIL AU 31/12/2021:

### 4 - 2 - 8 - 1 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31/12/2021:

#### I - les engagements financiers :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
Cautionnement						
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles						
Hypothèques						
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f) engagements sur titre non libéré	1 000 000	1 000 000				
g) engagements par signature <sup>1</sup>	23 055 125	23 055 125				
h) engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	93 561 228	93 561 228				
<b>TOTAL</b>	<b>117 616</b>	<b>117 616 353</b>				
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
Cautionnement reçues	249 459 750	249 459 750				
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles	30 320 128	30 320 128				
Hypothèques retenues						
Hypothèques non retenues	-	-				
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) engagements sur les intérêts à échoir sur les crédits de leasing <sup>2</sup>	107 526 121	107 526 121				
f) Valeur résiduelle						
g) Valeur des biens objet de leasing						
<b>TOTAL</b>	<b>387 305 999</b>	<b>387 305 999</b>				
<b>3- Engagements réciproques</b>						
Emprunt obtenu non encore encaissé	5 000 000	5 000 000				
Engagements reçus des banques non résidentes non encore encaissé						
Crédit consenti non encore versé						
Opération de portage						
Crédit documentaire						
Commande d'immobilisation						
Commande de longue durée						
Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>TOTAL</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>				

#### II - Dettes garanties par des sûretés :

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
Emprunts obligataires			
Emprunts d'investissement			
Emprunts courants de gestion			

<sup>1</sup> Il s'agit des contrats de leasing approuvés et dont la mise en force n'a pas encore commencé (engagements hors bilan).

<sup>2</sup> Il s'agit des intérêts inclus dans les loyers non échus au 31/12/2021.

**4 - 2 - 8 - 2 - ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR LA C.I.L AU  
31/12/2021 :**

**Encours des emprunts obligataires émis par la C.I.L. au 31/12/2021**

En dinars

Emprunts	Montants	Echéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31-12-2021
CIL 2016/2	26 000 000	15/02/2022	TMM+2,10% ou fixe 7,50%	5 ans	5 200 000
CIL 2017/1	21 227 000	27/06/2022	7,60%	5 ans	4 245 400
CIL 2017/2	16 200 000	15/03/2023	7,95%	5 ans	6 480 000
CIL 2018/1	15 000 000	17/01/2024	TMM+2,50% ou fixe 10,60%	5 ans	9 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	05/06/2025	10,50%	5 ans (remboursement semestriel)	10 500 000
<b>Total</b>	<b>93 427 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>35 425 400</b>

**Encours des emprunts bancaires contractés par la C.I.L. au 31/12/2021**

En dinars

Emprunts	Montant	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2021
<b>BANQUES LOCALES</b>				
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	5 ans	500 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	2 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	2 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	2 247 241
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	2 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 200 000
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	5 ans	1 500 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	800 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	800 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	400 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 000 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	2 000 000

BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	3 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	3 000 000
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	1 200 000
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	1 200 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	1 200 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	3 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	2 ans	3 333 334
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	2 400 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	4 ans	3 000 000
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	2 ans	626 667
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	2 ans	1 244 440
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	4 000 000
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	2 ans	360 440
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	5 ans	1 109 485
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	2 ans	1 238 332
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	16 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	12 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	8 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	4 ans	13 333 333
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	12 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	12 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	8 000 000
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	5 ans	4 500 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	5 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	3 000 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 ans	10 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	10 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	5 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 ans	10 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	5 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	35 000 000
<b>Sous-total</b>				<b>228 293 271</b>
<b>BANQUES ETRANGERES</b>				
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	12 ans	1 017 902
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	8 ans	10 928 623
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	6 ans	714 286
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	3 ans	7 285 715
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	4 ans	10 093 500
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	4 ans	2 658 578
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	4 ans	12 494 007
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	3 ans	5 384 572
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	4 ans	29 400 000
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	3 ans	15 640 000
KFW EUR	12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	6 ans	38 975 890
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	4 ans	18 783 210
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 ans	16 400 000
<b>Sous-total</b>				<b>169 776 283</b>
<b>Total des crédits bancaires</b>				<b>398 069 554</b>

## Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing contractés par la C.I.L au 31/12/2021

Ces emprunts sont matérialisés par des certificats de dépôts et des certificats de leasing.

❖ Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing à moins d'un an :

Emprunts	Montants	Echéance	Aval
<b>Certificat de dépôts :</b>			
CIL SICAR	3 000 000	22/02/2022	
CIL SICAR	5 000 000	09/03/2022	
CIL SICAR	1 500 000	16/03/2022	
CIL SICAR	3 500 000	29/03/2022	
<b>Sous – Total</b>	<b>13 000 000</b>		
<b>Certificat de leasing :</b>			
EL BARAKA BANK	20 000 000	28/12/2024	
<b>Sous – Total</b>	<b>20 000 000</b>		
<b>Total</b>	<b>33 000 000</b>		

❖ Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing à plus d'un an : Néant.

#### 4 - 2 - 8 - 3 - SOLDES INTERMEDIARES DE GESTION COMPARES AU 31 DECEMBRE:

(exprimé en dinars)

	PRODUITS				CHARGES				SOLDES		
	2021	2020	2019		2021	2020	2019		2021	2020	2019
Intérêts de leasing	63 797 376	62 895 793	59 912 316	Intérêts et charges assimilés	36 516 020	39 404 544	38 849 368				
Intérêts de retard	1 846 809	2 777 932	2 089 792								
Variation des produits réservés	238 285	(1 069 341)	(242 861)								
Produits accessoires	3 020 317	2 325 663	3 290 267								
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>68 902 787</u>	<u>66 930 047</u>	<u>65 049 514</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>36 516 020</u>	<u>39 404 544</u>	<u>38 849 368</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>32 386 767</u>	<u>27 525 503</u>	<u>26 200 146</u>
Marge commerciale (PNB)	32 386 767	27 525 503	26 200 146	Autres charges d'exploitation	4 307 793	3 103 825	2 811 577				
Produits des placements	3 930 524	2 295 965	2 508 817	Charges de personnel	6 527 312	5 908 059	5 449 288				
<u>Sous total</u>	<u>36 317 291</u>	<u>29 821 468</u>	<u>28 708 963</u>	<u>Sous total</u>	<u>10 835 105</u>	<u>9 011 884</u>	<u>8 260 865</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>25 482 186</u>	<u>20 809 584</u>	<u>20 448 098</u>
Excédent brut d'exploitation	25 482 186	20 809 584	20 448 098	Dotations aux amortissements	522 347	575 151	580 756				
Reprises sur agios & provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	2 998 056	3 028 952	3 893 749	- Pour dépréciation des créances	7 689 312	5 150 306	6 884 166				
- Sur provisions collectives	-	-	1 370 000	- Dotations aux provisions collectives	411 000	1 738 000	-				
- pour risques et charges	-	-	-	- Pour dépréciation des titres de participation	1 077 243	523 210	1 182 970				
- Suite à la radiation de créances	5 104 949	3 182 011	445 974	- Pour dépréciation des autres actifs	54 897	14 325	15 050				
- Pour dépréciation des immobilisations financières				- pour divers risques	400 000	215 000	285 000				
- Pour dépréciation des titres de participations	25 620			Apurement de comptes d'actifs	-	100 306					
- Pour dépréciation des titres cotés	832 050			Créances radiées	5 110 266	3 182 011	460 608				
- Pour dépréciation des autres actifs	-	100 306	7 952	Autres pertes ordinaires	197	2 057	789				
- pour risques et charges				Impôts sur les bénéficiés	3 781 631	3 185 611	3 602 521				
Encaissement sur créances radiées	49 547	45 685	81 030	Contribution sociale de solidarité	324 125	273 052	308 788				
Autres gains ordinaires	73 714	661 423	293 443								
<u>Sous total</u>	<u>34 566 122</u>	<u>27 827 961</u>	<u>26 540 246</u>	<u>Sous total</u>	<u>19 371 020</u>	<u>14 959 029</u>	<u>13 320 648</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>15 195 102</u>	<u>12 868 932</u>	<u>13 219 598</u>
Résultat des activités ordinaires	15 195 102	12 868 932	13 219 598	Contribution Conjoncturelle		387 887		<u>Résultat net</u>	<u>15 195 102</u>	<u>12 481 045</u>	<u>13 219 598</u>

#### 4 - 2 - 8 - 4 - TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION:

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>35 145 833</b>	<b>2 930 817</b>	<b>15 268 327</b>	<b>-3 488 663</b>	<b>6 967</b>	<b>13 219 598</b>	<b>90 582 880</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			7 720 000	600 000	4 899 598			(13 219 598)	-
Reclassement des réserves décidé par l'A.G.O du 07/07/2020 (1)			(9 154 503)		9 154 503				-
Rachat d'actions propres						(1 725)			(1 725)
Prélèvements sur fonds social				(253 235)					(253 235)
Résultat net de l'exercice 2020								12 481 045	12 481 045
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>33 711 330</b>	<b>3 277 582</b>	<b>29 322 429</b>	<b>(3 490 388)</b>	<b>6 967</b>	<b>12 481 045</b>	<b>102 808 964</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/04/2021			6 830 000	600 000	5 051 045			(12 481 045)	-
Reclassement des réserves décidé par l'A.G.O du 29/04/2021 (2)			(2 453 785)		2 453 785				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020					(8 975 000)				(8 975 000)
Rachat d'actions propres						(6 721)			(6 721)
Encaissement dividendes sur actions propres					412 132				412 132
Prélèvements sur fonds social				(268 919)					(268 919)
Résultat net de l'exercice 2021								15 195 102	15 195 102
<b>Capitaux propres avant affectation au 31 décembre 2021</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>38 087 545</b>	<b>3 608 663</b>	<b>28 264 391</b>	<b>(3 497 108)</b>	<b>6 967</b>	<b>15 195 102</b>	<b>109 165 559</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14/04/ 2022			8 104 000	700 000	6 391 102			(15 195 102)	-
Reclassement des réserves décidées par l'A.G.O du 14/04/ 2022 (3)			(3 385 835)		3 385 835				-
Dividendes					(9 500 000)				(9 500 000)
<b>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>42 805 710</b>	<b>4 308 663</b>	<b>28 541 328</b>	<b>(3 497 108)</b>	<b>6 967</b>	<b>-</b>	<b>99 665 559</b>

(1) L'AGO du 07/07/2020 a décidé dans sa 6<sup>ème</sup> résolution de reclasser au compte " Report à nouveau " les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2017 pour un montant de 9 154 503 DT.

(2) L'AGO du 29/04/2021 a décidé dans sa 5<sup>ème</sup> résolution de reclasser au compte " Report à nouveau " les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2018 pour un montant de 2 453 785 DT.

(3) L'AGO du 14/04/2022 a décidé dans sa 5<sup>ème</sup> résolution de reclasser au compte " Report à nouveau " les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2019 pour un montant de 3 385 835 DT.

**4 - 2 - 8 - 5 - AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS  
DERNIERES ANNEES :**

<b>En dinars</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Résultat Net	15 195 102	12 481 045	13 219 598
Réserves Légales	0	0	0
Report à nouveau début de période	28 264 391	29 322 429	15 268 327
Réserves pour réinvestissement devenues libres	3 385 835	2 453 785	9 154 503
<b>Total</b>	<b>46 845 328</b>	<b>44 257 259</b>	<b>37 642 429</b>
Dotations au fonds social	(700 000)	(600 000)	(600 000)
Réserves pour réinvestissement exonérés	(8 104 000)	(6 830 000)	(7 720 000)
Dividendes à distribuer	(9 500 000)	(8 975 000)	0
<b>Total à reporter</b>	<b>28 541 327</b>	<b>27 852 259</b>	<b>29 322 429</b>

**4 - 2 - 8 - 6 - EVOLUTION DES REVENUS DE LEASING ET DU  
RESULTAT D'EXPLOITATION :**

<b>En dinars</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Intérêts et produits de leasing	68 697 636	66 564 161	64 835 649
Produit net	36 317 291	29 821 468	28 708 962
Résultat d'exploitation avant provisions	24 959 838	20 234 434	19 867 342
<b>Capital social</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
Produits de leasing par action	13,740	13,313	12,967
Produit net par action	7,263	5,964	5,742
Résultat d'exploitation avant provision par action	4,992	4,047	3,973

**4 - 2 - 8 - 7 - EVOLUTION DU RESULTAT NET :**

<b>En dinars</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Résultat avant impôt	19 300 858	16 327 596	17 130 907
Résultat net d'impôt	15 195 102	12 481 045	13 219 598
Résultat par action avant impôt	3,860	3,266	3,426
Résultat par action net d'impôt	3,039	2,496	2,644
Résultat avant impôt / capital social	77,20%	65,31%	68,52%
Résultat net d'impôt / capital social	60,78%	49,92%	52,88%

**4 - 2 - 8 - 8 - EVOLUTION DES DIVIDENDES :**

<b>En dinars</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Montant global	9 500 000	8 975 000	0
Dividende par action	1,900	1,795	0
% du nominal	38,0%	35,9%	0
Date de paiement	21/04/2022	06/05/2021	-

**4 - 2 - 8 - 9 - EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE  
D'AUTOFINANCEMENT :**

<b>En dinars</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Résultat net	15 195 102	12 481 045	13 219 598
Dotations aux amortissements	522 347	575 151	580 756
Dotations nettes aux provisions	5 732 496	4 566 204	3 029 088
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>21 449 946</b>	<b>17 622 400</b>	<b>16 829 443</b>

## 4 - 2 - 8 - 10 - INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS :

	31/12/2021	31/12/2020*	31/12/2019**
<b>Indicateurs de gestion (en Dt)</b>			
Résultat net de la période (1)	15 195 102	12 481 045	13 219 598
Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement	604 545 541	593 832 603 *	573 326 946 **
Engagements(2) (bilan et hors bilan)	552 701 129	548 027 166	547 416 685
Fonds propres (avant résultat net) (3)	93 970 456	90 327 919	77 363 282
Capitaux propres avant affectation	109 165 559	102 808 964	90 582 880
Créances sur la clientèle	502 518 820	502 121 127	503 266 572
Créances classées (4)	36 041 700	37 255 054	36 472 850
Produits réservés (5)	3 704 022	4 426 829	3 701 749
Total provisions (6)	25 958 112	25 887 282	26 603 678
Dettes envers la clientèle	7 604 347	4 976 755	4 598 991
Emprunts et ressources spéciales (7)	476 176 148	456 070 845	442 818 446
Total bilan	656 451 587	621 354 312 *	605 969 409 **
Intérêts et produits assimilés de leasing	68 697 636	66 564 161	64 835 649
Charges financières (8)	36 516 020	39 404 544	38 849 368
Produit nets	36 317 291	29 821 468	28 708 962
Charges de personnel	6 527 312	5 908 059	5 449 288
Total charges d'exploitation	11 357 453	9 587 034	8 841 620
Provisions nettes	5 732 496	4 566 204	3 029 089
<b>Ratios propres aux sociétés de leasing</b>			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	17.00%	16.48%	14.13%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	16.17%	13.82%	17.09%
Taux de créances classées (4)/(2)	6.52%	6.80%	6.66%
Ratio de couverture des créances classées (5)+(6)/(4)	82.30%	81.37%	83.09%
Créances classées / (Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement)	5.96%	6.27%	6.36%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT	15.70%	15.38%	13.33%
<b>Ratios de structure</b>			
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	16.63%	16.55%	14.95%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	72.54%	73.40%	73.08%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/Total bilan	76.55%	80.81%	83.05%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle / Créances sur la clientèle, opérations de leasing	96.27%	91.82%	88.90%
<b>Ratios de gestion</b>			
Charges de personnel/Produits nets	17.97%	19.81%	18.98%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	38.65%	33.01%	37.11%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets)	31.27%	32.15%	30.80%
Provisions nettes/Produits nets	15.78%	15.31%	10.55%
<b>Ratios de rentabilité</b>			
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	16.17%	13.82%	17.09%
ROA (Résultat net/Total bilan)	2.31%	2.01%	2.18%
Résultat net/Produits nets	41.84%	41.85%	46.05%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	13.67%	13.26%	12.88%
Produits nets/Total bilan	5.53%	4.80%	4.74%

(\*) Données retraitées en 2021 pour les besoins de comparabilité.

(\*\*) les chiffres de l'exercice 2019 ont été retraités selon les retraitements réalisés en 2021 sur les données de l'exercice 2020 et ce, pour assurer la comparabilité des trois situations présentées.

#### **4 - 3 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2021:**

**Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2021, ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne :**

- L'état des engagements hors bilan consolidé fait figurer la valeur des biens objet de leasing parmi les engagements reçus, et ce contrairement aux dispositions de la NC41 relative aux contrats de location.
- La rubrique « Portefeuille d'investissement » est présentée en tenant compte de la compensation d'un passif « Avance sur titres ». La compensation entre les postes d'actif et de passif n'est pas admise selon les dispositions du paragraphe 21 de la NC 01 relative à la norme comptable générale.

**La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, lors de l'établissement de ses prochains états financiers consolidés.**

#### 4 - 3 - 1 - BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2021:

(Exprimé en dinars tunisien)

	Notes	31 Décembre	31 Décembre	
		<u>2021</u>	<u>2020</u> Retraité	<u>2020</u> Publié
<b>ACTIFS</b>				
Caisses et avoirs auprès des banques	5	37 184 571	8 713 169	8 713 169
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	502 518 820	502 121 127	502 121 127
Portefeuille-titres commercial	7	71 007 254	67 946 535	67 946 535
Portefeuille d'investissement	8	19 574 401	23 971 389 (*)	24 381 394
Valeurs Immobilisées	9	8 209 945	8 419 926	8 419 926
Autres actifs		9 335 548	11 227 782	11 227 782
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>647 830 539</u></b>	<b><u>622 399 928</u></b>	<b><u>622 809 933</u></b>
<b>PASSIFS</b>				
	Notes	31 Décembre	31 Décembre	31 Décembre
		<u>2021</u>	<u>2020</u> Retraité	<u>2020</u> Publié
Dettes envers la clientèle	10	7 604 347	4 976 755	4 976 755
Emprunts et dettes rattachées	11	463 174 817	455 941 189	455 941 189
Fournisseurs et comptes rattachés		56 033 661	51 214 365	51 214 365
Autres passifs		11 347 547	7 313 392 (*)	7 723 397
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>538 160 372</u></b>	<b><u>519 445 701</u></b>	<b><u>519 855 706</u></b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	12	<b><u>500</u></b>	<b><u>537</u></b>	<b><u>537</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		72 612 290	68 996 798	68 996 798
Actions propres		(3 497 108)	(3 490 388)	(3 490 388)
Résultat consolidé		15 554 485	12 447 280	12 447 280
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	13	<b><u>109 669 667</u></b>	<b><u>102 953 690</u></b>	<b><u>102 953 690</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>647 830 539</u></b>	<b><u>622 399 928</u></b>	<b><u>622 809 933</u></b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.11)

## 4 - 3 - 2 - ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2021 :

(Exprimé en dinars tunisien)

		<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
	<u>Notes</u>		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>117 616 353</b>	<b>101 673 710</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A- 1	23 055 125	15 621 719
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A- 2	93 561 228	85 051 991
Engagements sur titres	30- A- 3	1 000 000	1 000 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>896 027 813</b>	<b>789 923 582</b>
Cautions Reçues	30- B- 1	249 459 750	238 016 731
Garanties Reçues	30- B- 2	30 320 128	21 138 793
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B- 3	107 526 121	100 237 631
Valeurs des biens, objet de leasing	30- B- 4	508 721 815	430 530 427
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>5 000 000</b>	<b>45 689 570</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	30-C-1	5 000 000	45 689 570 *

(\*) Dont l'équivalent d'un montant de 12 330 172 euro

#### 4 - 3 - 3 - ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2021:

(Exprimé en dinars tunisien)

	<u>Notes</u>	<b>31 Décembre 2021</b>	<b>31 Décembre 2020</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	68 697 636	66 564 161
Intérêts et charges assimilées	15	(36 303 561)	(39 243 316)
Produits des placements	16	4 181 794	2 426 597
Autres produits d'exploitation		542 099	623 851
<b>Produit net</b>		<u><u>37 117 968</u></u>	<u><u>30 371 293</u></u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	17	6 856 667	6 232 084
Dotations aux amortissements		554 082	608 101
Autres charges d'exploitation	18	4 296 355	3 148 490
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u><u>11 707 104</u></u>	<u><u>9 988 674</u></u>
		<u><u>25 410 864</u></u>	<u><u>20 382 619</u></u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>			
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	5 058 027	3 813 669
Dotations nettes aux autres provisions	20	674 470	929 087
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
		<u><u>19 678 367</u></u>	<u><u>15 639 863</u></u>
Autres gains ordinaires	21	75 062	663 466
Autres pertes ordinaires	22	(1 494)	(2 171)
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT</b>			
		<u><u>19 751 935</u></u>	<u><u>16 301 158</u></u>
Impôts exigibles		(3 868 205)	(3 192 385)
Contribution sociale de solidarité		(329 218)	(273 587)
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT</b>			
		<u><u>15 554 511</u></u>	<u><u>12 835 186</u></u>
Contribution conjoncturelle		-	(387 887)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>			
		<u><u>15 554 511</u></u>	<u><u>12 447 299</u></u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(26)	(19)
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>			
		<u><u>15 554 485</u></u>	<u><u>12 447 280</u></u>
<b>Résultat par action</b>		<b>3,261</b>	<b>2,609</b>

#### 4 - 3 - 4 - ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2021:

(Exprimé en dinars tunisien)

		<u>2021</u>	<u>2020</u>
	<b>Notes</b>		
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	23	370 054 659	307 366 782
Investissements dans les contrats de Leasing	24	(287 227 862)	(242 563 508)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(9 647 443)	(9 706 291)
Intérêts payés	25	(37 722 602)	(42 308 686)
Impôts et taxes payés		(16 642 199)	(13 996 933)
Placements monétaires		(3 060 719)	(23 912 733)
Autres flux liés à l'exploitation		7 425 772	6 204 968
		<u>23 179 605</u>	<u>(18 916 403)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(381 552)	(415 199)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	72 198	71 850
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(2 770 000)	(3 232 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28	7 950 867	3 971 787
		<u>4 871 512</u>	<u>396 438</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	13	(6 721)	(1 725)
Dividendes et autres distributions	29	(8 831 787)	(253 235)
Encaissements provenant des emprunts	11	212 080 227	355 928 873
Remboursements d'emprunts	11	(202 821 435)	(341 708 749)
		<u>420 284</u>	<u>13 965 164</u>
<b>Variation de trésorerie</b>			
		<u>28 471 402</u>	<u>(4 554 801)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5	8 713 169	13 267 970
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	37 184 571	8 713 169

## 4 - 3 - 5 - NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2021

### Note 1 : Présentation du groupe

#### 1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1997.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
  - La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
  - La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
  - Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
  - La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
  - L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.050.000, divisé en 1.050.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

#### 1.2. Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 1.049.937 titres sur les 1.050.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Pourcentage d'intérêt</b>	<b>Pourcentage de contrôle</b>
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	1.049.937	99,99%	99,99%

## **Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation**

### **2.1. Méthode de consolidation**

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

### **2.2. Date de clôture**

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

### **2.3. Modalités de consolidation**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

### **2.4. Optique de consolidation**

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.

- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

### **Note 3 : Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
  - La norme comptable générale (NCT 1).
  - La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*

- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

#### **Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués**

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

##### ***4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing***

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

#### ***4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing***

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,

- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

**B3- Actifs préoccupants** : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis** : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent au taux minimaux par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2022-02 du 4 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
  - a. *Agriculture* ;
  - b. *Industries mécaniques et électriques* ;
  - c. *Oléifacteurs* ;
  - d. *Industries Agroalimentaires* ;
  - e. *Industries pharmaceutiques* ;
  - f. *Autres industries* ;
  - g. *BTP* ;
  - h. *Tourisme* ;
  - i. *Agences de voyage* ;
  - j. *Agences de location de voitures* ;
  - k. *Promotion immobilière* ;
  - l. *Commerce* ;
  - m. *Santé* ;
  - n. *Télécom et TIC* ;
  - o. *Autres Services*.
  
2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019  $TMM_{gi}$  (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$  : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les  $TM_{gi}(N)$  doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- $TMM_{gi}$  : Taux de migration moyen du groupe de de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du  $TMM_{gi}$ .

Les TMgi ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

### 3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » prévu au niveau de la circulaire 2022-02 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δgi
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Oléifacteurs	1,25%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	2,75%

### 4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2019 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TPgi (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TPgi », observé durant la période retenue (2015-2019).

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2022-02.

### 5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PCgi..

Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe :  $\sum_{i=1}^n PC_{gi}$

### **4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing**

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

### **4.4 Portefeuille titres**

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

### **4.5 Emprunts et charges y afférentes**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau

et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus. Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### **4.6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères**

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

#### **4.7 Immobilisations corporelles et incorporelles :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- |                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels                      | 33,3% |
| • Immeubles                      | 5,0%  |
| • Matériel de transport          | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique          | 33,3% |
| • Installations générales        | 10,0% |
| • Installations générales        | 10,0% |

#### ***4.8 Taxe sur la valeur ajoutée :***

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### ***4.9 Impôt sur les bénéfices :***

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

#### ***4.10 Avantages au personnel :***

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.

##### **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

##### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

#### ***4-11 Changement dans les méthodes de présentation***

Au 31 décembre 2021, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2020 pour des besoins de présentation.

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2021	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(410 005)	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement
Autres passifs	410 005	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement

## NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Banques	37 050 294	8 667 725
Caisses	134 277	45 444
<b>Total</b>	<b>37 184 571</b>	<b>8 713 169</b>

## NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>535 689 927</b>	<b>536 007 601</b>
Encours financiers	498 359 796	494 249 602
Impayés	36 921 454	41 637 888
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	3 428 278	2 996 066
Intérêts échus différés	(3 019 601)	(2 875 955)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>1 964 026</b>	<b>1 489 637</b>
<b>Total brut des créances de leasing</b>	<b>537 653 953</b>	<b>537 497 238</b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(11 987 858)	(9 009 069)
Provisions pour dépréciation des impayés	(13 970 253)	(16 878 213)
Provisions collectives	(5 473 000)	(5 062 000)
Produits réservés	(3 704 022)	(4 426 829)
<b>Total net des créances de leasing</b>	<b>502 518 820</b>	<b>502 121 127</b>

## 6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>495 739 239</b>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	250 967 696
- Relocations et transferts	23 513 850
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(230 833 540)
- Cessions à la valeur résiduelle	(2 741)
- Cessions anticipées	(15 973 899)
- Radiation des créances	(1 193 622)
- Relocations et transferts	(21 893 162)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>500 323 822</b>

### 6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
<b>- Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		
- A recevoir dans moins d'un an	252 190 428	251 802 118
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	342 953 102	332 748 832
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 655 883	3 451 080
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>597 799 413</u>	<u>588 002 030</u>
<b>- Produits financiers non acquis</b>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	57 571 786	52 334 295
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	49 772 466	47 632 864
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	181 869	270 472
Total des produits financiers non acquis	<u>107 526 121</u>	<u>100 237 631</u>
- Valeurs résiduelles	62 065	72 706
- Contrats suspendus contentieux	8 024 438	6 412 498
- Contrats en instance de mise en force	1 964 026	1 489 637
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<b><u>500 323 822</u></b>	<b><u>495 739 239</u></b>

### 6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Bâtiment et travaux publics	36 683 599	35 527 900
Industrie	60 816 266	57 720 200
Tourisme	102 476 548	94 453 468
Commerces et services	229 925 592	224 047 526
Agriculture	70 421 816	83 990 145
<b>Total</b>	<b>500 323 822</b>	<b>495 739 239</b>

### 6.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Equipements	41 681 643	36 757 627
Matériel roulant	395 279 793	392 257 373
Matériel spécifique	29 069	58 009
<b><u>Sous Total</u></b>	<b>436 990 505</b>	<b>429 073 008</b>
Immobilier	63 333 316	66 666 231
<b>Total</b>	<b>500 323 822</b>	<b>495 739 239</b>

### 6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
<b><u>Clients ordinaires (1)</u></b>	<b>26 360 273</b>	<b>29 814 310</b>
Inférieur à 1 mois	12 610 046	13 833 903
Entre 1 et 3 mois	8 160 261	8 711 225
Entre 3 et 6 mois	1 076 727	1 899 544
Entre 6 mois et 1 année	1 173 697	1 744 609
Supérieur à 1 année	3 339 544	3 625 028
<b><u>Clients litigieux (2)</u></b>	<b>10 561 181</b>	<b>11 823 578</b>
<b><u>Total (1)+(2)</u></b>	<b>36 921 454</b>	<b>41 637 888</b>

**6.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	385 849 209	93 776 797	1 828 241	758 648	16 146 902	498 359 796
Impayés	4 120 421	14 732 528	256 977	186 492	17 625 035	36 921 454
Contrats en instance de mise en force	503 906	1 460 120	-	-	-	1 964 026
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>390 473 535</b>	<b>109 969 445</b>	<b>2 085 218</b>	<b>945 140</b>	<b>33 771 937</b>	<b>537 245 276</b>
Avances reçues (*)	(6 755 710)	(82 967)	(31 958)	(4 338)	(724 298)	(7 599 272)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>383 717 825</b>	<b>109 886 478</b>	<b>2 053 260</b>	<b>940 802</b>	<b>33 047 639</b>	<b>529 646 004</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>18 763 839</b>	<b>4 291 286</b>	-	-	-	<b>23 055 125</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>402 481 664</b>	<b>114 177 764</b>	<b>2 053 260</b>	<b>940 802</b>	<b>33 047 639</b>	<b>552 701 129</b>
Produits réservés	-	-	(85 987)	(52 994)	(3 565 041)	(3 704 022)
Provisions sur encours financiers	-	-	(27 251)	(42 484)	(11 918 124)	(11 987 858)
Provisions sur impayés	-	-	(31 241)	(18 864)	(13 920 148)	(13 970 253)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(144 479)</b>	<b>(114 342)</b>	<b>(29 403 313)</b>	<b>(29 662 134)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>402 481 664</b>	<b>114 177 764</b>	<b>1 908 781</b>	<b>826 460</b>	<b>3 644 326</b>	<b>523 038 996</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,37%</b>	<b>0,17%</b>	<b>5,98%</b>	
			<b>6,52%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2020</b>			<b>6,80%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>7,04%</b>	<b>12,15%</b>	<b>88,97%</b>	
			<b>82,30%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2020</b>			<b>81,37%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Certificats de dépôt	71 000 000	61 000 000
Pensions livrées	-	2 999 349
Actions SICAV	7 254	3 947 186
<u>Total</u>	<u>71 007 254</u>	<u>67 946 535</u>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez le groupe CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
GENERALE OBLIGATAIRE SICAV	49	124,675	6 109
SICAV PATRIMOINE	8	143,113	1 145
<u>Total</u>			<u>7 254</u>

## NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Titres immobilisés	24 059 834	27 985 574
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>24 061 834</u>	<u>27 987 574</u>
<b>A déduire :</b>		
Avance sur cessions de titre immobilisés	(701 680)	(410 005)
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>22 360 154</u>	<u>26 577 569</u>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions pour dépréciation des titres	(2 785 753)	(2 606 180)
<u>Montant net</u>	<u>19 574 401</u>	<u>23 971 389</u>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.11)

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2020	27 985 574	26 985 574	1 000 000
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- Société SNR RECYCLIN	750 000	750 000	-
- Société TUNIFRIES	2 000 000	2 000 000	-
- TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	20 000	20 000	-
<b>Total des acquisitions de l'exercice</b>	<b>2 770 000</b>	<b>2 770 000</b>	<b>-</b>
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société DAR EL JELD	825 000	825 000	-
- Société HF CONSULTING	5 620	5 620	-
- Société SEI	14 600	14 600	-
- Société PRO IMMO	39 950	39 950	-
- Société HOLFOOD	25 000	25 000	-
- Société LA GRIFFE	115 620	115 620	-
- Société TECNO SAHEL	30 000	30 000	-
- Société MEDPLAST	150 000	150 000	-
- Société MAS EXPORT	140 000	140 000	-
- Société LES DELICES DE MAMAN	201 660	201 660	-
- Société POLYBAT	730 000	730 000	-
- Société TUNIFIRES	253 500	253 500	-
- Société SIFAT	18 530	18 530	-
- Société THEOS SOLUTIONS	13 500	13 500	-
- Société PROINJECT	3 000 000	3 000 000	-
- Société MAS EXPORT	15 000	15 000	-
- Société HOR	462 670	462 670	-
- Société SOCHA	565 090	565 090	-
- Société EASYPRINT	50 000	50 000	-
<b>Total des cessions de l'exercice</b>	<b>6 655 740</b>	<b>6 655 740</b>	<b>-</b>
<u>Liquidation de l'exercice</u>			
- Société Conseil Plus Gestion (C.P.G)	40 000	40 000	-
<b>Total de la liquidation de l'exercice</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>-</b>
<u>Soldes au 31 Décembre 2021</u>	<u>24 059 834</u>	<u>23 059 834</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2021 comme suit :

<b><u>Emetteur</u></b>	<b><u>Nombre d'actions</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur nominale</u></b>	<b><u>Montant total</u></b>	<b><u>Provisions</u></b>	<b><u>Date souscription</u></b>	<b><u>Pourcentage détenu</u></b>
* TUNISIE CLEARNING ( ex STICODEVAM)	74 840	4,429	5,000	331 433	-	de 2001 à 2021	3,54%
* BVMT	43 659	9,892	10,000	431 868	-	de 1999 à 2014	4,30%
* IFBT	1	100,000	100,000	100	-	1999	0,13%
* Société SYPHAX	20 000	10,000	10,000	200 000	200 000	2013	0,73%
* Société HOR	16 666	10,000	10,000	166 660	-	2017	6,22%
* Société SUPER BETON SLAMA	6 450	100,000	100,000	645 000	483 750	2015	32,25% *
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	3 550	100,000	100,000	355 000	266 250	2015	20,88% *
* Société MAS EXPORT	2 800	100,000	100,000	280 000	-	2018	19,79%
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2018	0,65%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	13 438	10,000	10,000	134 380	-	2013	7,90%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% *
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	21 943	2014	3,85%
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100,000	100,000	55 300	55 300	2014	6,14%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	480 000	2015	5,78%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% *
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% *
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2017	1,93%
* Société POLYBAT	1 460 000	1,000	1,000	1 460 000	-	2018	20,00% *
* Société TUNIFRIES (CIL & CIL SICAR)	26 335	100,000	100,000	2 633 500	-	2018 et 2021	20,38% *
* BIAT	84 000	57,143	10,000	4 800 000	-	2018	0,24%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% *
* Société Industrielle Engrais du Sud	795 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% *
* Société ROYAL OLIVE	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2020	43,48% *
* Société SNA NOUR	120 000	10,000	10,000	1 200 000	-	2020	10,00%
* Société SNR RECYCLIN	75 000	10,000	10,000	750 000	-	2021	12,10%
<b><u>Total des titres</u></b>				<b><u>24 059 834</u></b>	<b><u>2 785 753</u></b>		

(\*) Le groupe CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

## NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**  
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	359 895	27 372			387 267	349 167	9 951			359 118	28 148
Ecart d'acquisition	5%	538 541				538 541	476 852	26 927			503 779	34 762
Immeubles	5,0%	6 847 541				6 847 541	3 685 864	195 553			3 881 417	2 966 124
Matériel de transport	20,0%	1 348 465	100 000	(237 460)		1 211 005	1023 928	155 902	(200 801)		979 029	231 976
Equipements de bureau	10,0%	529 398	26 146		(2 354)	553 190	375 052	25 861		(2 354)	398 559	154 631
Matériel informatique	33,33%	466 042	99 349	(11 870)	(18 219)	535 302	344 512	64 401	(11 079)	(18 218)	379 616	155 686
Installations générales	10,0%	953 205	128 685		(5 426)	1 076 464	449 535	75 487		(5 426)	519 596	556 868
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749				4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
<b>TOTAUX</b>		<b>15 124 836</b>	<b>381 552</b>	<b>(249 330)</b>	<b>(25 999)</b>	<b>15 231 059</b>	<b>6 704 910</b>	<b>554 082</b>	<b>(211 880)</b>	<b>(25 998)</b>	<b>7 021 114</b>	<b>8 209 945</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(\*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

## NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	7 599 272	4 971 680
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>7 604 347</u>	<u>4 976 755</u>

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques locales	228 293 271	225 408 162
- Banques étrangères	169 776 283	140 778 041
- Emprunts obligataires	35 364 560	59 989 120
- Certificats de leasing	20 000 000	18 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>453 434 114</u>	<u>444 175 323</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 921 904	4 393 858
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	4 096 832	3 218 810
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 899 076	3 215 273
- Intérêts courus sur certificats de leasing	19 672	1 075 333
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(35 762)	(99 551)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt et certificat de leasing	(155 078)	(5 339)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(5 941)	(32 518)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>9 740 703</u>	<u>11 765 866</u>
<u>Total</u>	<u>463 174 817</u>	<u>455 941 189</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :





DESIGNATION		du crédit	Modalités de remboursement	en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>									
BIRD		10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	2 446 474	-	1 428 572	1 017 902	-	1 017 902
BIRD		13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	12 239 734	-	1 311 111	10 928 623	9 395 289	1 533 333
BAD		5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	1 428 572	-	714 286	714 286	-	714 286
BERD		25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	14 428 572	-	7 142 857	7 285 715	1 285 715	6 000 000
SANAD	EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	13 458 000	-	3 364 500	10 093 500	3 364 500	6 729 000
GGF	EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	5 317 147	-	2 658 569	2 658 578	-	2 658 578
SANAD II	EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	16 658 669	-	4 164 663	12 494 007	8 329 344	4 164 663
GGF II	EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	6 282 000	-	897 428	5 384 572	3 589 717	1 794 855
PROPARCO	EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	37 800 000	-	8 400 000	29 400 000	21 000 000	8 400 000
EBRD	EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	15 640 000	-	-	15 640 000	10 827 692	4 812 308
KFW	EUR	12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	15 078 873	23 897 017	-	38 975 890	38 975 890	-
SANAD II	EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	-	18 783 210	-	18 783 210	16 696 184	2 087 026
EBRD		16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	-	16 400 000	-	16 400 000	14 470 588	1 929 412
<u>Sous-total</u>				140 778 041	59 080 227	30 081 985	169 776 283	127 934 919	41 841 363
<u>Total des crédits bancaires</u>				366 186 203	147 080 227	115 196 875	398 069 554	280 041 337	118 028 216
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>									
CIL 2016/1		30 000 000	Annuellement (2017-2021)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
CIL 2016/2		26 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 278 320	-	5 139 160	5 139 160	-	5 139 160
CIL 2017/1		21 227 000	Annuellement (2018-2022)	8 490 800	-	4 245 400	4 245 400	-	4 245 400
CIL 2017/2		16 200 000	Annuellement (2019-2023)	9 720 000	-	3 240 000	6 480 000	3 240 000	3 240 000
CIL 2018/1		15 000 000	Annuellement (2020-2024)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
CIL 2020/1		15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	13 500 000	-	3 000 000	10 500 000	7 500 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>				59 989 120	-	24 624 560	35 364 560	16 740 000	18 624 560

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
Certificats WIFAK BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT &amp; DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
13 000 000	45 000 000	38 000 000	20 000 000	-	20 000 000
5 000 000	20 000 000	25 000 000	-	-	-
18 000 000	65 000 000	63 000 000	20 000 000	-	20 000 000
18 000 000	65 000 000	63 000 000	20 000 000	-	20 000 000
444 175 323	212 080 227	202 821 435	453 434 114	296 781 337	156 652 776

## NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	460	460
- Dans les résultats reportés	( 55 )	( 68 )
- Dans le résultat de l'exercice	(A) -	13
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	63	120
- Dans les résultats reportés	6	6
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 26	6
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>500</u>	<u>537</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>26</u>	<u>19</u>

## NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		38 087 545	33 711 330
- Réserves pour fonds social	(C)	3 608 663	3 277 582
- Dividendes reçus des filiales		99 994	185 989
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Actions propres	(D)	(3 497 108)	(3 490 388)
- Résultats reportés		28 309 121	29 314 930
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>94 115 182</u>	<u>90 506 410</u>
- Résultat net des sociétés intégrés		15 554 511	12 447 299
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(26)	(19)
<u>- Résultat consolidé de l'exercice (1)</u>		<u>15 554 485</u>	<u>12 447 280</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(F)	<u>109 669 667</u>	<u>102 953 690</u>
Nombre d'actions (2)		4 770 302	4 770 405
Résultat par action (1) / (2)	(E)	3,261	2,609

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2021, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2020	229 600	3 490 388
Achats de l'exercice	400	6 720
Solde au 31 décembre 2021	230 000	3 497 108

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2021, 4,82% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**  
**AU 31 DECEMBRE 2021**  
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	2 930 817	207 988	15 159 079	6 967	(3 488 663)	13 299 351	90 761 372
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 Juillet 2020			7 720 000	600 000	(207 988)	5 187 339			(13 299 351)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 Juillet 2020			(9 154 503)			9 154 503				-
Rachat d'actions propres								(1 725)		(1 725)
Divers						(2)				(2)
Dividendes reçus des filiales intégrés					185 989	(185 989)				-
Prélèvements sur fonds social				(253 235)						(253 235)
Résultat net de l'exercice 2020									12 447 280	12 447 280
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 582	185 989	29 314 930	6 967	(3 490 388)	12 447 280	102 953 690
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			6 830 000	600 000	(185 989)	5 203 269			(12 447 280)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			(2 453 785)			2 453 785				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020						(8 975 000)				(8 975 000)
Rachat d'actions propres								(6 721)		(6 721)
Dividendes reçus des filiales intégrés					99 994	(99 994)				-
Encaissement dividendes sur actions propres						412 132				412 132
Prélèvements sur fonds social				(268 919)						(268 919)
Résultat net de l'exercice 2021									15 554 485	15 554 485
Solde au 31 décembre 2021	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 608 663	99 994	28 309 121	6 967	(3 497 108)	15 554 485	109 669 667

## NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Intérêts de leasing	63 797 376	62 895 793
- Intérêts de retard	1 846 809	2 777 932
- Autres	2 815 166	1 959 777
<u>Total</u>	<u>68 459 351</u>	<u>67 633 502</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	969 722	574 563
Intérêts de retard antérieurs	698 199	349 988
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(975 219)	(1 453 903)
Intérêts de retard	(454 417)	(539 989)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>238 285</u>	<u>(1 069 341)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>68 697 636</u>	<u>66 564 161</u>

## NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Intérêts des emprunts obligataires	3 936 620	6 105 822
- Intérêts des crédits des banques locales	16 451 770	15 572 846
- Intérêts des crédits des banques étrangères	12 755 981	13 616 741
- Intérêts des autres opérations de financement	2 139 213	3 273 414
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 295 296	623 849
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>36 578 880</u>	<u>39 192 672</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(339 969)	(227 770)
- Autres charges financières	63 902	278 410
- Pénalités	749	4
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(275 319)</u>	<u>50 644</u>
<u>Total général</u>	<u>36 303 561</u>	<u>39 243 316</u>

## NOTE 16 : PRODUITS DE PLACEMENT

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dividendes	689 356	68 403
- Plus values sur cession des titres immobilisés	1 003 452	765 962
- Moins values sur titres SICAV	(215 589) (**)	-
- Plus ou (moins) values sur cession de titres de placement	-	(77 316)
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	775 970	385 788 (*)
- Intérêts des comptes CEA	324 708	292 755
- Autres	2 018 287	1 251 056 (*)
- Retenues à la source libératoires	(414 389)	(260 051)
<u>Total</u>	<u>4 181 794</u>	<u>2 426 597</u>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

(\*\*) Ces moins values ont été constatées suite à la cession des titres SICAV, ayant généré des dividendes pour 226.587 Dinars.

## NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Salaires et complément de salaires	5 130 979	4 904 369
- Charges connexes aux salaires	326 112	211 480
- Cotisations de sécurité sociales	965 244	885 563
- Autres charges sociales	434 332	230 673
<u>Total</u>	<u>6 856 667</u>	<u>6 232 084</u>

## NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Achat de matières et fournitures	338 213	288 530
<u>Total des achats</u>	<u>338 213</u>	<u>288 530</u>
- Sous-traitance générale	147 110	151 553
- Locations	148 847	143 648
- Entretiens et réparations	462 871	387 166
- Primes d'assurances	66 787	64 320
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>825 615</u>	<u>746 687</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	30 000	30 000
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	700 698	598 014
- Frais de gestion de GO SICAV	7 946	8 707
- Publicités, publications et relations publiques	232 888	355 171
- Déplacements, missions et réceptions	56 527	33 076
- Frais postaux et de télécommunications	130 892	132 317
- Services bancaires et assimilés	16 970	92 590
- Autres services extérieurs	672	1 016
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 176 593</u>	<u>1 250 891</u>
- Jetons de présence	160 000	80 000
- Rémunération du PCA	440 000	414 000
- Rémunération comité d'audit	39 000	21 000
- Rémunération comité des risques	39 000	21 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>678 000</u>	<u>536 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	163 192	147 719
- T.C.L	159 677	154 543
- Contribution au budget de l'Etat	932 000	-
- Droits d'enregistrements et de timbres	11 281	12 570
- Autres impôts et taxes	11 783	11 549
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>1 277 933</u>	<u>326 382</u>
<b><u>Total général</u></b>	<b><u>4 296 355</u></b>	<b><u>3 148 490</u></b>

## NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 689 312	5 150 306
- Dotations aux provisions collectives	411 000	1 738 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 998 056)	(3 028 952)
- Créances radiées	5 110 266	3 182 011
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(4 620 427)	(2 837 750)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(484 522)	(344 261)
- Encaissement sur créances radiées	(49 547)	(45 685)
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	<u>5 058 027</u>	<u>3 813 669</u>

## NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	54 897	14 325
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 077 243	773 210
- Dotations aux provisions pour divers risques	400 000	215 000
- Perte suite liquidation de titres de participations	40 000	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(65 620)	(73 448)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres cotés	(832 050)	-
- Apurement de comptes d'actifs	21 013	100 306
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(21 013)	(100 306)
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	<u>674 470</u>	<u>929 087</u>

## NOTE 21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	34 747	17 827
- Apurement de comptes	38 763	642 979
- Autres gains sur éléments exceptionnels	1 552	2 660
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	<u>75 062</u>	<u>663 466</u>

## NOTE 22 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	1 320
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1 494	851
<u>Total</u>	<u>1 494</u>	<u>2 171</u>

## NOTE 23 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Clients et comptes rattachés en début de période	41 637 888	41 446 274
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(36 921 454)	(41 637 888)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(4 971 680)	(4 593 916)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	7 599 272	4 971 680
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(2 875 955)	(2 716 821)
- Produits constatés d'avance en fin de période	3 019 601	2 875 955
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	2 996 066	-
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	(3 428 278)	(2 996 066)
- TVA collectée	58 155 419	47 330 720
- TVA collectée sur avances et acomptes	(5 471 243)	(2 834 303)
- Remboursement principal	230 833 540	185 432 349
- Intérêts et produits assimilés de leasing	68 459 351	67 633 502
- Autres produits d'exploitation	542 099	365 886
- Créances virées en pertes	(5 110 266)	(3 182 011)
- Encaissements sur créances radiées	49 547	45 685
- Encours financiers virés en pertes	1 193 622	390 821
- Plus/Moins values sur relocation	(1 620 688)	(987 729)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	3 116	59 217
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(11 937)	(3 116)
- Cessions d'immobilisations à la VR	2 741	261 865
- Cessions anticipées d'immobilisations	15 973 899	15 504 678
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>370 054 659</u>	<u>307 366 782</u>

## NOTE 24 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	50 974 010	61 321 247
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(55 672 165)	(50 974 010)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	(4 502)	(24 125)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	1 002	4 502
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	250 967 696	198 174 677
- TVA sur investissements	40 900 428	34 094 900
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	78 682	45 000
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	(17 290)	(78 682)
<b><u>Investissements dans les contrats de leasing</u></b>	<b><u>287 227 862</u></b>	<b><u>242 563 508</u></b>

## NOTE 25 : INTERES PAYES

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Frais d'émission d'emprunts	492 924	2 625 519
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	(137 408)	(304 241)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	196 781	137 408
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	25 062	24 638
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	(41 271)	(25 062)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	3 215 273	4 972 804
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(1 899 076)	(3 215 273)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	4 393 858	5 115 043
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	(3 921 904)	(4 393 858)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	3 218 810	2 581 892
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	(4 096 832)	(3 218 810)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	1 075 333	303 265
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	(19 672)	(1 075 333)
- Intérêts et charges assimilées	36 516 020	39 404 544
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(1 295 296)	(623 849)
<b><u>Intérêts payés</u></b>	<b><u>37 722 602</u></b>	<b><u>42 308 686</u></b>

## NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	381 552	415 199
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b><u>381 552</u></b>	<b><u>415 199</u></b>

## NOTE 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(1 320)
- Cessions d'immobilisations corporelles	37 450	54 024
- Immobilisations mises en rebut	1	1 320
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	34 747	17 827
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b><u>72 198</u></b>	<b><u>71 850</u></b>

## NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	6 655 740	3 078 825
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	1 003 452	765 962
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(410 005)	(283 005)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	701 680	410 005
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u></b>	<b><u>7 950 867</u></b>	<b><u>3 971 787</u></b>

## NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Dividendes payés	8 975 000	-
- Dividendes sur actions propres	(412 132)	-
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	43 746	43 746
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(43 746)	(43 746)
- Intérêts des prêts sur fonds social	268 919	253 235
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>	<b><u>8 831 787</u></b>	<b><u>253 235</u></b>

## **NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **A. ENGAGEMENTS DONNES :**

#### **A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 23.055.125 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

#### **A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts**

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 93.561.228 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2021.

#### **A-3- Engagements sur titres**

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

### **B. ENGAGEMENTS RECUS**

#### **B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 249.459.750 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

#### **B-2- Garanties réelles reçues**

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 30.320.128 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

#### **B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs**

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 107.526.121 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

#### **B-4- Valeurs des biens, objet de leasing**

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 508.721.815 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing ).

### **C. ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

#### **C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 5.000.000 DT et correspondent au crédit obtenu auprès d'un bailleur de fonds local.

## **NOTE 31 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## 4 - 3 - 6 - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2021



Société d'expertise comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux  
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie  
Tél (T.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405  
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000  
Mail : administration@finor.com.tn



**HORWATH ACF**  
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de  
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage  
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis  
ID RNE : 287617R  
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436  
E mail : [office@crowe.tn](mailto:office@crowe.tn) - Site Web : [www.crowe.tn](http://www.crowe.tn)

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »**

#### I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

##### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 10 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 647.830.539 DT, un bénéfice net de 15.554.485 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 37.184.571 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

### Dépréciation des créances

#### *Risque identifié*

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2021, les créances s'élèvent à 537.654 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 31.431 KDT et les agios réservés ont atteint 3.704 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

### **Rapport de gestion du groupe**

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 10 mars 2022.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des

estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.

Tunis, le 14 mars 2022

**Les Commissaires aux Comptes**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**



**Horwath ACF**

**Noureddine BEN ARBIA**



#### **4 - 3 - 7 - NOTE COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2021 :**

##### **1- Note explicative relative à la note 16 « produits des placements »**

Les intérêts des comptes CEA mentionnés au niveau de la note 16 relative aux produits des placements représentent les intérêts générés des crédits alloués au personnel de la CIL pour souscrire dans des comptes CEA.

En effet, dans le cadre de sa politique sociale, la CIL encourage ces employés à souscrire à son capital et ce à travers l'octroi des prêts destinés à la souscription dans un compte d'épargne en action (CEA), en contrepartie, les intérêts générés de ces prêts sont présentés au niveau de cette rubrique et ils s'élèvent à 324 708 DT au 31/12/2021.

Les chiffres retraités au niveau de la note 16 « Produits des placements » concerne un montant de 230 055 DT présenté à tort au 31/12/2020 parmi les Plus-values sur fonds gérés et qui a été reclassé parmi les autres produits de placements pour les besoins de la comparabilité avec l'exercice 2021.

##### **2- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés :**

Il n'y a eu aucun événement postérieur qui peut rendre nécessaires des modifications de certains postes d'actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire des états financiers consolidés, entre la date de clôture au 31/12/2021, jusqu'à la date d'aujourd'hui.

### 3- Bilan consolidé rectificatif

Le bilan consolidé rectificatif du 31/12/2021 ne tenant pas compte de la compensation effectuée entre les postes d'actifs et de passifs (Portefeuille d'investissement / Autres passifs) se présente comme suit :

**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2021**  
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre 2021 Retraité	31 Décembre 2021 Publié	31 Décembre 2020
<b>ACTIFS</b>				
Caisses et avoirs auprès des banques	5	37 184 571	37 184 571	8 713 169
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	502 518 820	502 518 820	502 121 127
Portefeuille-titres commercial	7	71 007 254	71 007 254	67 946 535
Portefeuille d'investissement	8	20 276 081 (*)	19 574 401 (*)	24 381 394
Valeurs Immobilisées	9	8 209 945	8 209 945	8 419 926
Autres actifs		9 335 548	9 335 548	11 227 782
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>648 532 219</b>	<b>647 830 539</b>	<b>622 809 933</b>
<b>PASSIFS</b>				
	Notes	31 Décembre 2021 Retraité	31 Décembre 2021 Publié	31 Décembre 2020
Dettes envers la clientèle	10	7 604 347	7 604 347	4 976 755
Emprunts et dettes rattachées	11	463 174 817	463 174 817	455 941 189
Fournisseurs et comptes rattachés		56 033 661	56 033 661	51 214 365
Autres passifs		12 049 227 (*)	11 347 547 (*)	7 723 397
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>538 862 052</b>	<b>538 160 372</b>	<b>519 855 706</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	12	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>537</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		72 612 290	72 612 290	68 996 798
Actions propres		(3 497 108)	(3 497 108)	(3 490 388)
Résultat consolidé		15 554 485	15 554 485	12 447 280
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	13	<b>109 669 667</b>	<b>109 669 667</b>	<b>102 953 690</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>648 532 219</b>	<b>647 830 539</b>	<b>622 809 933</b>

(\*) Chiffres retraités

**4- Etat des engagements hors bilan consolidé rectificatif ne faisant pas figurer la valeur des biens objets de leasing parmi les engagements recus**

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**  
**AU 31 Décembre 2021**  
*(Exprimé en dinars)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>117 616 353</b>	<b>101 673 710</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A-1	23 055 125	15 621 719
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A-2	93 561 228	85 051 991
Engagements sur titres	30- A-3	1 000 000	1 000 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>387 305 999</b>	<b>359 393 155</b>
Cautions Reçues	30- B-1	249 459 750	238 016 731
Garanties Reçues	30- B-2	30 320 128	21 138 793
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B-3	107 526 121	100 237 631
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>5 000 000</b>	<b>45 689 570</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	30- C-1	5 000 000	45 689 570 (*)

(\*) Le montant des emprunts obtenue non encore encaissés s'élève au 31/12/2020 à 45 689 570 DT, l'équivalent de 12 330 172 Euro.

**5- Etat de résultat et indicateurs d'activité consolidés par pôle d'activité**

Les seuils définis par la norme IFRS 8 afin de présenter les indicateurs d'activités par pôle d'activité sont :

a) les produits des activités ordinaires présentés, comprenant à la fois les ventes à des clients externes et les ventes ou les transferts intersectoriels, représentent au moins 10 % du produit des activités ordinaires cumulé, interne et externe, de tous les secteurs opérationnels ;

b) la valeur absolue de son résultat présenté **représente 10 %** au moins de la plus grande des valeurs suivantes, en valeur absolue :

\*) le bénéfice cumulé publié de tous les secteurs opérationnels n'ayant pas publié de perte ; ou

\*) la perte cumulée publiée de tous les secteurs opérationnels ayant publié une perte ;

c) ses **actifs représentent 10 %** au moins des actifs cumulés de tous les secteurs opérationnels. Les secteurs opérationnels n'atteignant aucun des seuils quantitatifs peuvent être considérés comme étant à présenter, et peuvent être présentés séparément, si la direction estime que les informations relatives à ces secteurs seraient utiles aux utilisateurs des états financiers. »

Ainsi et vu qu'aucun de ces seuils n'est atteint par les pôles d'activité du Groupe CIL, nous estimons que les informations relatives à ces secteurs et leur publication n'est pas d'une importance significative et utiles aux utilisateurs des états financiers, et ce conformément au paragraphe 13 de l'IFRS 8.

## **6- Impact de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière et la performance du groupe au**

**31/12/2021**

Concernant l'impact du passage aux normes IFRS sur les fonds propres et la performance du groupe, nous avons constaté une amélioration des Fonds Propres de 2,5 MD au niveau des états financiers IFRS de l'exercice 2019 suite à une reprise des provisions sur la clientèle aux alentours de 4MD, ceci est expliqué essentiellement par un niveau de prudence important des règles de provisionnement prévue par la circulaire 91-24 surtout pour les créances de la classé 4.

Pour les états financiers IFRS de l'exercice 2020 et 2021, ils sont en cours de finalisation et l'impact estimé sur les fonds propres de ces exercices sera communiqué aux services du CMF dans les meilleurs délais.

#### **4 - 4 - PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 30/06/2022:**

Au 30/06/2022, les principaux éléments constituant le patrimoine de la Compagnie Internationale de Leasing sont les suivants :

##### **4 - 4 - 1 - CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING :**

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2022, “ Note 5 : créances sur la clientèle, opérations de leasing ” figurant au niveau des pages 197 à 199 du présent document de référence

##### **4 - 4 - 2 - PORTEFEUILLE COMMERCIAL :**

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2022, “ Note 6 : portefeuille commerciale ” figurant au niveau de la page 200 du présent document de référence.

##### **4 - 4 - 3 - PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :**

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2022, “ Note 7 : portefeuille d'investissement ” figurant au niveau des pages 200 et 201 du présent document de référence.

##### **4 - 4 - 4 - LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES:**

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2022, “ Note 8 : valeurs immobilisées ” figurant au niveau de la page 202 du présent document de référence.

**4 - 4 - 5 - ETATS DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 30/06/2022 (AU 31/12/2022):**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33.3%	175 864	9 001			184 865	155 807	8 212			164 019	20 846
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>175 864</b>	<b>9 001</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>184 865</b>	<b>155 807</b>	<b>8 212</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>164 019</b>	<b>20 846</b>
Immeubles	5.0%	7 225 357				7 225 357	3 957 395	81 953			4 039 348	3 186 009
Matériel de transport	20.0%	1 171 655		(99 500)		1 072 155	1 006 599	53 375	(53 067)		1 006 908	65 247
Equipements de bureau	10.0%	529 547	26 411			555 958	380 620	14 772			395 392	160 566
Matériel informatique	33.3%	520 866	37 979			558 845	376 202	45 060			421 262	137 583
Installations générales	10.0%	1 308 517	502 898			1 811 415	551 317	68 696			620 013	1 191 401
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749				4 081 749	-				-	4 081 749
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>14 837 690</b>	<b>567 288</b>	<b>(99 500)</b>	<b>-</b>	<b>15 305 478</b>	<b>6 272 132</b>	<b>263 857</b>	<b>(53 067)</b>	<b>-</b>	<b>6 482 924</b>	<b>8 822 555</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>15 013 554</b>	<b>576 289</b>	<b>(99 500)</b>	<b>-</b>	<b>15 490 343</b>	<b>6 427 939</b>	<b>272 069</b>	<b>(53 067)</b>	<b>-</b>	<b>6 646 942</b>	<b>8 843 400</b>

## Immobilisations financières :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<b><u>Soldes au 30 Juin 2022</u></b>	<b><u>43 325 855</u></b>	<b><u>42 325 855</u></b>	<b><u>1 000 000</u></b>
<b><u>Acquisitions de la période</u></b>			
<b>Total des acquisitions de la période</b>	-	-	-
<b><u>Cessions de la période</u></b>			
- Société PROINJECT	500 000	500 000	-
- Société UNIPACK	2 000 000	2 000 000	-
- Société POLYBAT	730 000	730 000	-
- Société LA GRIFFE	134 380	134 380	-
- Société INDUST ENGRAIS DU SUD	265 000	265 000	-
- Société VOLTEQ PLUS	156 600	156 600	-
- Société MAS EXPORT	140 000	140 000	-
<b>Total des cessions de la période</b>	<b>3 925 980</b>	<b>3 925 980</b>	-
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2022</u></b>	<b><u>39 399 875</u></b>	<b><u>38 399 875</u></b>	<b><u>1 000 000</u></b>

#### **4 - 5 - RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2022:**

**Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels intermédiaires de la société arrêtés au 30/06/2022 ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne :**

- La rubrique « Portefeuille d'investissement » est présentée en tenant compte de la compensation d'un passif « Avance sur titres ». La compensation entre les postes d'actif et de passif n'est pas admise selon les dispositions du paragraphe 21 de la NC 01 relative à la norme comptable générale.
- Les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements ci-après :
  - Une note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 09 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires ;
  - Une note sur la couverture contre les risques de change pour les créances et dettes libellées en monnaies étrangères et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC 01 norme générale ainsi que les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères.

**La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les prochains états financiers intermédiaires.**

## 4 - 5 - 1 - BILAN ARRETE AU 30/06/2022:

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	2022	30 Juin 2021 Retraité	2021 Publié	31 Décembre 2021
Caisses et avoirs auprès des banques	4	32 036 679	24 982 865	24 982 865	33 242 406
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	528 225 034	501 740 727	501 740 727	502 518 820
Portefeuille-titres commercial	6	5 001 030	1 114	1 114	63 001 145
Portefeuille d'investissement	7	41 576 082	42 337 158 (*)	42 845 063	39 025 577
Valeurs immobilisées	8	8 585 615	8 154 941	8 154 941	8 168 160
Autres actifs	9	12 816 272	12 530 314	12 530 314	10 495 481
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>628 240 711</b>	<b>589 747 118</b>	<b>590 255 023</b>	<b>656 451 587</b>
PASSIFS	Notes	2022	30 Juin 2021	2021	31 Décembre 2021
Dettes envers la clientèle	10	10 801 743	8 390 811	8 390 811	7 604 347
Emprunts et dettes rattachées	11	429 518 304	413 476 936	413 476 936	476 176 148
Fournisseurs et comptes rattachés	12	68 620 179	59 850 349	59 850 349	56 033 661
Autres passifs	13	8 748 629	7 148 270 (*)	7 656 175	7 471 873
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>517 688 854</b>	<b>488 866 364</b>	<b>489 374 269</b>	<b>547 286 029</b>
CAPITAUX PROPRES					
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		49 561 064	44 456 369	44 456 369	44 196 208
Résultats reportés		28 985 534	28 271 357	28 271 357	28 271 357
Actions propres		(3 495 588)	(3 490 388)	(3 490 388)	(3 497 108)
Résultat de la période		10 500 847	6 643 415	6 643 415	15 195 102
<b>Total des capitaux propres</b>	14	<b>110 551 857</b>	<b>100 880 753</b>	<b>100 880 753</b>	<b>109 165 559</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>628 240 711</b>	<b>589 747 118</b>	<b>590 255 023</b>	<b>656 451 587</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

## 4 - 5 - 2 - ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU 30/06/2022:

(exprimé en dinar tunisien)

		<b>30 Juin</b>		<b>31 Décembre</b>
		<b><u>2022</u></b>	<b><u>2021</u></b>	<b><u>2021</u></b>
	<b><u>Notes</u></b>			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>121 248 381</b>	<b>99 022 035</b>	<b>117 616 353</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	35 392 032	26 480 269	23 055 125
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	84 856 349	71 541 766	93 561 228
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>403 954 040</b>	<b>375 702 521</b>	<b>387 305 999</b>
Cautions Reçues	39- B-1	264 791 459	247 989 155	249 459 750
Garanties Reçues	39- B-2	30 166 397	22 038 191	30 320 128
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	108 996 184	105 675 175	107 526 121
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>67 000 000</b>	<b>79 509 468</b>	<b>5 000 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	67 000 000	79 509 468 *	5 000 000

(\*) Dont l'équivalent d'un montant de 18 033 172 Euro.

### 4 - 5 - 3 - ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30/06/2022:

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	35 990 410	33 746 608	68 697 636
Intérêts et charges assimilées	16	(19 105 122)	(18 210 977)	(36 516 020)
Produits des placements	17	3 480 693	2 640 619	3 930 524
Autres produits d'exploitation	18	66 727	115 828	205 150
<b>Produit net</b>		<u>20 432 708</u>	<u>18 292 079</u>	<u>36 317 291</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Charges de personnel	19	3 424 297	3 147 661	6 527 312
Dotations aux amortissements	20	248 526	281 798	522 347
Autres charges d'exploitation	21	1 675 745	1 669 343	4 307 793
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>5 348 568</u>	<u>5 098 802</u>	<u>11 357 453</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u>15 084 140</u>	<u>13 193 277</u>	<u>24 959 838</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	1 193 892	4 569 778	5 058 027
Dotations nettes aux autres provisions	23	619 884	242 011	674 470
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>13 270 364</u>	<u>8 381 488</u>	<u>19 227 341</u>
Autres gains ordinaires	24	29 333	34 531	73 714
Autres pertes ordinaires	25	(27)	(8 706)	(197)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>13 299 670</u>	<u>8 407 313</u>	<u>19 300 858</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(2 721 078)	(1 624 643)	(3 781 631)
Contribution sociale de solidarité	26	(77 745)	(139 255)	(324 125)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<u>10 500 847</u>	<u>6 643 415</u>	<u>15 195 102</u>
<b>Résultat par action</b>		<b>2,201</b>	<b>1,393</b>	<b>3,185</b>

#### 4 - 5 - 4 - ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 30/06/2022:

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients	27	203 680 839	179 277 802	369 717 710
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(175 720 923)	(132 195 259)	(287 227 862)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(5 086 331)	(4 603 255)	(9 340 751)
Intérêts payés	30	(14 038 372)	(17 047 350)	(37 814 713)
Impôts et taxes payés	31	(6 264 604)	(8 665 728)	(16 539 307)
Placement monétaire	6	58 000 115	55 617 702	(7 382 329)
Autres flux liés à l'exploitation	37	1 647 143	1 487 858	3 337 675
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>62 217 867</u>	<u>73 871 770</u>	<u>14 750 424</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(666 577)	(123 856)	(377 624)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	750	71 947	72 198
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(8 104 000)	(6 830 000)	(6 830 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	5 764 841	1 877 273	4 481 507
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>(3 004 988)</u>	<u>(5 004 636)</u>	<u>(2 653 920)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Décaissements suite au rachat des actions propres		-	-	(6 721)
Encaissements provenant de la cession des actions propres	14	1 950	-	-
Dividendes et autres distributions	36	(9 116 381)	(8 571 515)	(8 831 675)
Encaissements provenant des emprunts	11	20 000 000	49 500 000	252 580 227
Remboursements d'emprunts	11	(71 304 174)	(92 599 098)	(230 382 275)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		<u>(60 418 606)</u>	<u>(51 670 613)</u>	<u>13 359 556</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u><b>(1 205 727)</b></u>	<u><b>17 196 521</b></u>	<u><b>25 456 061</b></u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	33 242 406	7 786 345	7 786 345
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	32 036 679	24 982 865	33 242 406

## 4 - 5 - 5 - NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2022:

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

#### 1-1 Présentation de la société:

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2022, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

#### 1-2 Régime fiscal de la société

##### 1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

#### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

#### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers semestriels au 30 juin 2022 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et les circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018, n° 2020-06 du 19 mars 2020 et n°2020-21 du 30 décembre 2020.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS).

Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Aucun changement dans la structure de la CIL, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité n'ont eu lieu pendant la période intermédiaire.

### **NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### ***3-1 Bases de mesure***

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### ***3-2 Unité monétaire***

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

#### ***3-3 Sommaire des principales méthodes comptables***

##### *3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura

la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de

l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### *3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

#### **Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :**

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2022-02 du 4 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
  - a. Agriculture ;
  - b. Industries mécaniques et électriques ;
  - c. Oléifacteurs ;
  - d. Industries Agroalimentaires ;
  - e. Industries pharmaceutiques ;
  - f. Autres industries ;
  - g. BTP ;
  - h. Tourisme ;
  - i. Agences de voyage ;

- j. Agences de location de voitures ;
- k. Promotion immobilière ;
- l. Commerce ;
- m. Santé ;
- n. Télécom et TIC ;
- o. Autres Services.

2. La détermination pour chaque groupe de créances  $i$ , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019  $TMM_{gi}$  (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$  : Taux de migration de l'année  $N$  du groupe de contreparties  $i$ .
- Risque additionnel du groupe  $i$  : les engagements 0 et 1 de l'année  $(N-1)$  du groupe  $i$  devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année  $(N)$ .
- Les  $TM_{gi}(N)$  doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- $TMM_{gi}$  : Taux de migration moyen du groupe de contreparties  $i$  ;
- $n$  : Nombre d'années retenues dans le calcul du  $TMM_{gi}$ .

Les  $TM_{gi}$  ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties «  $gi$  » sont majorés par les taux «  $\Delta_{gi}$  » prévu au niveau de la circulaire 2022-02 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	$\Delta_{gi}$
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Oléifacteurs	1,25%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	2,75%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances «  $TPM_{gi}$  » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2019 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- $TP_{gi}(N)$  : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- $TPM_{gi}$  : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du  $TPM_{gi}$

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties «  $TP_{gi}$  », observé durant les 5 dernières années.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°202-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i «  $PC_{gi}$  », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des  $PC_{gi}$ .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

### 3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

### 3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

## **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

## **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

## **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

### *3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

### *3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères*

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

### *3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Immeubles 5,0%
- Matériel de transport 20,0%
- Mobilier et matériel de bureau 10,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

#### *3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### *3-3-9 Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

#### *3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

#### *3-3-11 Avantages au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.

#### **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

### ***3-4 changement dans les méthodes de présentation***

Au 30 juin 2022, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2020 pour des besoins de présentation.

<b>Rubrique retraitée</b>	<b>Montant du retraitement au 30/06/2022</b>	<b>Commentaires</b>
Portefeuille d'investissement	(507 905)	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement
Autres passifs	507 905	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement

## NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	30 Juin 2022	30 Juin 2021	31 Décembre 2021
- Banques	31 900 566	24 842 383	33 165 839
- Caisses	136 113	140 483	76 567
<b>Total</b>	<b>32 036 679</b>	<b>24 982 865</b>	<b>33 242 406</b>

## NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 Juin 2022	30 Juin 2021	31 Décembre 2021
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>566 799 195</b>	<b>540 966 236</b>	<b>535 689 927</b>
Encours financiers	524 505 116	493 390 195	498 359 796
Impayés	43 819 902	45 668 822	36 921 454
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	1 598 747	4 680 959	3 428 278
Intérêts échus différés	(3 124 570)	(2 773 740)	(3 019 601)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>592 363</b>	<b>1 788 148</b>	<b>1 964 026</b>
<b>Total brut des créances de leasing</b>	<b>567 391 558</b>	<b>542 754 383</b>	<b>537 653 953</b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions pour dépréciation des encours	(9 833 512)	(11 269 254)	(11 987 858)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 753 439)	(19 192 843)	(13 970 253)
Provision collective	(6 056 000)	(5 062 000)	(5 473 000)
Produits réservés	(6 523 573)	(5 489 560)	(3 704 022)
<b>Total net des créances de leasing</b>	<b>528 225 034</b>	<b>501 740 727</b>	<b>502 518 820</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<b><u>Solde au 31 décembre 2021</u></b>	<b><u>500 323 822</u></b>
<b><u>Additions de la période</u></b>	
- Investissements	161 546 570
- Relocations & transferts	8 946 810
<b><u>Retraits de la période</u></b>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 406)
- Cessions anticipées	(9 264 643)
- Relocations & transferts	(7 744 324)
- Remboursements du capital	(128 709 349)
<b><u>Solde au 30 juin 2022</u></b>	<b><u>525 097 479</u></b>

L'analyse de l'encours des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<b><u>30 Juin 2022</u></b>	<b><u>30 Juin 2021</u></b>	<b><u>31 Décembre 2021</u></b>
<b>- Paiements minimaux sur contrats actifs</b>			
- A recevoir dans moins d'un an	264 841 501	246 370 758	252 190 428
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	359 318 093	338 619 964	342 953 102
- A recevoir dans plus de de 5 ans	2 423 246	3 883 160	2 655 883
<b>Total des paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b><u>626 582 840</u></b>	<b><u>588 873 882</u></b>	<b><u>597 799 413</u></b>
<b>- Produits financiers non acquis</b>			
- Revenus non acquis à moins d'un an	57 600 651	56 617 479	57 571 786
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	51 217 226	48 773 107	49 772 466
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	178 307	284 589	181 869
<b>Total des produits financiers non acquis</b>	<b><u>108 996 184</u></b>	<b><u>105 675 175</u></b>	<b><u>107 526 121</u></b>
- Valeurs résiduelles	61 529	73 477	62 065
- Contrats suspendus contentieux	6 856 931	10 118 011	8 024 438
- Contrats en instance de mise en force	592 363	1 788 148	1 964 026
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<b><u>525 097 479</u></b>	<b><u>495 178 343</u></b>	<b><u>500 323 822</u></b>

**Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	406 337 627	85 392 442	8 919 018	2 887 715	20 968 314	524 505 116
Impayés	3 085 324	14 736 659	3 034 958	1 201 510	21 761 451	43 819 902
Contrats en instance de mise en force	592 363	-	-	-	-	592 363
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>410 015 315</b>	<b>100 129 100</b>	<b>11 953 976</b>	<b>4 089 225</b>	<b>42 729 765</b>	<b>568 917 381</b>
Avances reçues (*)	(10 158 328)	-	-	-	(638 340)	(10 796 668)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>399 856 986</b>	<b>100 129 100</b>	<b>11 953 976</b>	<b>4 089 225</b>	<b>42 091 425</b>	<b>558 120 713</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>35 177 893</b>	<b>214 139</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>35 392 032</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>435 034 879</b>	<b>100 343 240</b>	<b>11 953 976</b>	<b>4 089 225</b>	<b>42 091 425</b>	<b>593 512 745</b>
Produits réservés	-	-	(833 066)	(387 773)	(5 302 734)	(6 523 573)
Provisions sur encours financiers	-	-	(102 081)	(19 538)	(9 711 893)	(9 833 512)
Provisions sur impayés	-	-	(656 390)	(155 539)	(15 941 511)	(16 753 439)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 591 537)</b>	<b>(562 850)</b>	<b>(30 956 137)</b>	<b>(33 110 524)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>435 034 879</b>	<b>100 343 240</b>	<b>10 362 439</b>	<b>3 526 375</b>	<b>11 135 288</b>	<b>560 402 221</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>2,01%</b>	<b>0,69%</b>	<b>7,09%</b>	
			<b>9,80%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2021</b>	<b>6,52%</b>					
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2021</b>	<b>9,43%</b>					
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>13,31%</b>	<b>13,76%</b>	<b>73,54%</b>	
			<b>56,95%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021</b>	<b>82,30%</b>					
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2021</b>	<b>68,22%</b>					

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Certificats de Dépôt	5 000 000	-	63 000 000
- Titres SICAV	1 030	1 114	1 145
<b><u>Total</u></b>	<b><u>5 001 030</u></b>	<b><u>1 114</u></b>	<b><u>63 001 145</u></b>

Les titres SICAV se détaillent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	7	147,083	1 030
Total			<b>1 030</b>

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
		(*)	
- Titres de participation	2 355 425	3 305 368	2 355 425
- Titres immobilisés	43 325 855	41 565 595	40 449 355
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
<b><u>Montant brut</u></b>	<b><u>45 683 280</u></b>	<b><u>44 872 963</u></b>	<b><u>42 806 780</u></b>
<b>A déduire :</b>			
- Avance sur cessions de titre immobilisés	(1 027 674)	(507 905)	(701 680)
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
<b><u>Montant libéré</u></b>	<b><u>43 655 605</u></b>	<b><u>43 365 058</u></b>	<b><u>41 105 100</u></b>
<b>A déduire :</b>			
- Provisions pour dépréciation	(2 079 523)	(1 027 900)	(2 079 523)
<b><u>Montant net</u></b>	<b><u>41 576 082</u></b>	<b><u>42 337 158</u></b>	<b><u>39 025 577</u></b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<b>Soldes au 31 Décembre 2021</b>	<b>40 449 355</b>	<b>39 449 355</b>	<b>1 000 000</b>
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N°11	8 104 000	8 104 000	
<b>Total des acquisitions de la période</b>	<b>8 104 000</b>	<b>8 104 000</b>	
<u>Cessions de la période</u>			
- Société SH CONSUL	(75 000)	(75 000)	
- CIL SICAR FOND 2	(614 130)	(614 130)	
- CIL SICAR FOND 3	(4 284 870)	(4 284 870)	
- Société TUNIFRIES	(253 500)	(253 500)	
<b>Total des cession de la période</b>	<b>(5 227 500)</b>	<b>(5 227 500)</b>	
<b>Soldes au 30 Juin 2022</b>	<b>43 325 855</b>	<b>42 325 855</b>	<b>1 000 000</b>

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur nominale	Montant total	Provisions	Date souscription	Pourcentage détenu
<u>Titres de participation</u>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	243 770	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	1 049 937	1,000	1,000	1 049 937	-	2013	99,99%
<b>Total des titres de participation</b>				<b>2 355 425</b>	<b>243 770</b>		
<u>Titres immobilisés</u>							
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	13 438	10,000	10,000	134 380	-	2013	7,90%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% (*)
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	21 943	2014	3,85%
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100,000	100,000	55 300	55 300	2014	6,14%
* Société CLINIQUE LES PINS	1 000 000	10,000	10,000	1 000 000	480 000	2015	5,78%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 2				209 870	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 3				165 130	-	2016	
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 7				2 770 000	-	2018	
* BIAT	84 000	57,143	5,000	4 800 000	-	2018	0,24%
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2018	0,65%
* Société UNIPACK	2 000 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2018	1,93%
* Société MAS EXPORT	2 800	100,000	100,000	280 000	-	2018	19,79%
* Société POLYBAT	14 60 000	1,000	1,000	1 460 000	-	2018	20,00% (*)
* Société TUNIFRIES	3 800	100,000	100,000	380 000	-	2018	1,95%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% (*)
* Société Industrielle Engrais du Sud	7 95 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 8				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR FONDS N° 9				6 455 000	-	2020	
* CIL SICAR FONDS N° 10				6 830 000	-	2021	
* CIL SICAR FONDS N° 11				8 104 000	-	2022	
<b>Total des titres immobilisés</b>				<b>43 325 855</b>	<b>1 835 753</b>		
<b>Total</b>				<b>45 681 280</b>	<b>2 079 523</b>		

(\*) : La CIL n'exerce ni de contrôle ni d'influence notable sur ces sociétés malgré que sa participation dépasse les 20%. Ces relations font l'objet d'engagement de rétrocession dans un délai ne dépassant pas cinq ans.

## NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES  
ARRETE AU 30 JUIN 2022  
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	175 864	-	-	-	175 864	150 595	5 212	-	-	155 807	20 058
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>175 864</b>	<b>:-</b>	<b>:-</b>	<b>:-</b>	<b>175 864</b>	<b>150 595</b>	<b>5 212</b>	<b>:-</b>	<b>:-</b>	<b>155 807</b>	<b>20 058</b>
Immeubles	5,0%	6 847 540	377 817	-	-	7 225 357	3 881 418	75 977	-	-	3 957 395	3 267 962
Matériel de transport	20,0%	1 171 654	-	-	-	1 171 654	939 680	66 919	-	-	1 006 599	165 055
Equipements de bureau	10,0%	531 883	5 740	(3 431)	(4 645)	529 547	374 923	13 176	(2 860)	(4 619)	380 620	148 926
Matériel informatique	33,3%	488 639	32 227	-	-	520 866	335 743	40 459	-	-	376 202	144 664
Installations générales	10,0%	1 057 723	250 794	-	-	1 308 517	504 534	46 783	-	-	551 317	757 200
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749	-	-	-	4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>14 179 188</b>	<b>666 577</b>	<b>(3 431)</b>	<b>(4 645)</b>	<b>14 837 689</b>	<b>6 036 298</b>	<b>243 313</b>	<b>(2 860)</b>	<b>(4 619)</b>	<b>6 272 132</b>	<b>8 565 557</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>14 355 052</b>	<b>666 577</b>	<b>(3 431)</b>	<b>(4 645)</b>	<b>15 013 554</b>	<b>6 186 893</b>	<b>248 525</b>	<b>(2 860)</b>	<b>(4 619)</b>	<b>6 427 939</b>	<b>8 585 615</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(\*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Prêts au personnel	5 612 868	5 722 806	5 503 658
- Personnels, avances et acomptes	60 246	48 953	39 837
- Créances sur cessions d'immobilisations	57 913	7 449	11 937
- Avances aux fournisseurs	-	16 430	1 002
- Etat, crédit de TVA	915 445	856 665	-
- Compte d'attente / avance de TVA	479 253	589 899	366 958
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	23 723	25 118	126 278
- Produits à recevoir des tiers	1 334 688	683 810	507 190
- Compte d'attente	182 353	-	21 857
- Charges constatées d'avance	157 314	143 943	81 462
- Autres comptes débiteurs	443 020	957 944	443 901
- Compte courant, fonds gérés	2 088 120	1 273 818	1 363 777
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	1 576 583	2 133 580	2 005 504
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	504 603	539 036	522 094
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>13 436 129</u></b>	<b><u>12 999 451</u></b>	<b><u>10 995 453</u></b>
<b>A déduire :</b>			
- Provisions	(619 857)	(469 137)	(499 973)
<b><u>Total net</u></b>	<b><u>12 816 272</u></b>	<b><u>12 530 314</u></b>	<b><u>10 495 481</u></b>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**  
**AU 30 JUIN 2022**  
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir (a)	33%	752 863	-	752 863	752 863	-	752 863	-
Frais d'émission des emprunts locaux	(b)	8 164 435	30 000	8 194 435	6 158 931	458 921	6 617 852	1 576 583
Frais d'émission des emprunts étrangers	(b)	2 076 044	134 369	2 210 413	1 553 951	151 860	1 705 810	504 603
<b>TOTAUX</b>		<b>10 993 342</b>	<b>164 369</b>	<b>11 157 712</b>	<b>8 465 744</b>	<b>610 781</b>	<b>9 076 525</b>	<b>2 081 186</b>

(a) Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA ), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

Les charges à répartir ont été résorbées selon le mode linéaire.

(b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 610.781 figure parmi les charges financières.

## NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	10 796 668	8 385 736	7 599 272
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
<b><u>Total</u></b>	<b><u>10 801 743</u></b>	<b><u>8 390 811</u></b>	<b><u>7 604 347</u></b>

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Banques locales	206 863 717	209 793 381	228 293 271
- Banques étrangères	150 087 063	127 979 123	169 776 283
- Emprunts obligataires	18 240 000	36 925 400	35 425 400
- Certificats de dépôt	-	6 500 000	13 000 000
- Certificats de leasing	40 000 000	20 000 000	20 000 000
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b><u>415 190 779</u></b>	<b><u>401 197 904</u></b>	<b><u>466 494 954</u></b>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	8 958 558	8 273 766	3 921 904
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 783 255	3 430 962	4 096 832
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	425 224	811 621	1 903 062
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 182 268	47 774	19 672
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	-	(213 623)	(218 573)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(19 762)	(61 097)	(35 762)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(2 018)	(10 372)	(5 941)
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b><u>14 327 525</u></b>	<b><u>12 279 031</u></b>	<b><u>9 681 194</u></b>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>429 518 304</u></b>	<b><u>413 476 936</u></b>	<b><u>476 176 148</u></b>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETEAU 30 JUIN 2022**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	500 000	-	500 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	500 000	-	500 000	-	-	-
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	600 000	-	-	600 000	-	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	500 000	-	-	500 000	-	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	500 000	-	-	500 000	-	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 247 241	-	1 077 813	1 169 428	-	1 169 427
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	-	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	800 000	-	-	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	800 000	-	-	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	400 000	-	-	400 000	200 000	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	-	1 000 000	500 000	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	-	1 000 000	500 000	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 200 000	-	-	1 200 000	800 000	400 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	3 333 334	-	-	3 333 334	-	3 333 334
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	626 667	-	313 333	313 333	-	313 333
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	1 244 440	-	622 224	622 216	-	622 216
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	360 440	-	180 224	180 216	-	180 216
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	1 109 485	-	140 625	968 859	670 665	298 194
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	1 238 332	-	495 334	742 998	-	742 998
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	16 000 000	-	-	16 000 000	12 000 000	4 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	13 333 333	-	-	13 333 333	6 666 667	6 666 667
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	10 000 000	-	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	10 000 000	-	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	35 000 000	-	-	35 000 000	28 000 000	7 000 000
<u>Sous-total</u>			228 293 271	-	21 429 554	206 863 717	137 937 332	68 926 385

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	1 017 902	-	714 286	303 617	-	303 617
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	10 928 623	-	766 667	10 161 956	-	1 533 333
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	714 286	-	357 143	357 144	-	357 144
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	7 285 715	-	3 571 429	3 714 286	-	3 714 286
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	10 093 500	-	3 364 500	6 729 000	-	6 729 000
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	2 658 578	-	1 329 285	1 329 294	-	1 329 293
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	12 494 007	-	2 082 331	10 411 676	6 247 013	4 164 663
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	5 384 572	-	897 428	4 487 144	2 692 289	1 794 855
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	29 400 000	-	4 200 000	25 200 000	16 800 000	8 400 000
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	15 640 000	-	2 406 154	13 233 846	8 421 538	4 812 308
KFW EUR	12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	38 975 890	-	-	38 975 890	38 975 890	-
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	18 783 210	-	-	18 783 210	14 609 159	4 174 051
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	16 400 000	-	-	16 400 000	12 541 176	3 858 824
<u>Sous-total</u>			169 776 283	-	19 689 220	150 087 063	108 915 688	41 171 374
<u>Total des crédits bancaires</u>			398 069 554	-	41 118 774	356 950 780	246 853 020	110 097 760
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 200 000	-	5 200 000	-	-	-
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	4 245 400	-	4 245 400	-	-	-
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	6 480 000	-	3 240 000	3 240 000	-	3 240 000
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	10 500 000	-	1 500 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			35 425 400	-	17 185 400	18 240 000	9 000 000	9 240 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT &amp; DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
13 000 000	-	13 000 000	-	-	-
13 000 000	-	13 000 000	-	-	-
20 000 000	20 000 000	-	40 000 000	40 000 000	-
20 000 000	20 000 000	-	40 000 000	40 000 000	-
33 000 000	20 000 000	13 000 000	40 000 000	40 000 000	-
466 494 954	20 000 000	71 304 174	415 190 779	295 853 020	119 337 760

## NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	321 838	219 958	193 736
- Factures non parvenues	67 760	67 760	167 760
<u>Sous total</u>	<u>389 598</u>	<u>287 718</u>	<u>361 496</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	8 743 790	4 602 144	1 553 411
- Effets à payer	59 485 498	54 864 711	54 022 979
- Retenue de garantie et assurance décennale	1 292	95 776	95 776
<u>Sous total</u>	<u>68 230 580</u>	<u>59 562 631</u>	<u>55 672 165</u>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>68 620 179</u></b>	<b><u>59 850 349</u></b>	<b><u>56 033 661</u></b>

## NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
		(*)	
- Personnel rémunération dû	7 115	361	5 573
- Personnel, provisions pour congés payés	528 968	434 082	528 968
- Personnel, oppositions sur salaires	236	-	-
- Personnel, autres charges à payer	545 501	494 683	699 163
- Etat, retenues sur salaires	74 497	33 602	37 716
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	535 401	572 361	497 106
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	15 280	50 771	41 271
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	5 000	146	17 290
- Etat, TVA à payer	-	-	16 813
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 26)	1 578 058	583 232	821 442
- Etat, Contribution sociale de solidarité (voir note 26)	77 745	139 255	324 125
- Etat, autres impôts et taxes à payer	22 253	14 098	29 254
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	15 869	13 022	15 869
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 975	43 857	43 857
- CNSS	363 321	312 833	253 104
- CAVIS	40 685	24 525	27 409
- CNAM	25 650	21 886	20 873
- Assurance Vie	6 344	6 344	6 344
- Assurance Groupe	40 813	40 741	40 482
- Autres comptes créditeurs	702 513	313 185	404 492
- Ristourne à rembourser	25 778	137 270	99 381
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	110 512	94 209	110 512
- Prestataires Recouvrement	283 089	300 505	263 025
- Prestataires Assurances	848 168	877 421	853 505
- Compte d'attente	173 307	174 970	173 307
- Diverses Charges à payer	1 168 019	814 911	1 033 921
- Autres produits constatés d'avance	10 533	-	107 070
- Provisions pour risques et charges	1 500 000	1 650 000	1 000 000
<b><u>Total</u></b>	<b><u>8 748 629</u></b>	<b><u>7 148 270</u></b>	<b><u>7 471 873</u></b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

## NOTE 14:CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		42 805 710	38 087 545	38 087 545
- Complément d'apports		7 396	6 967	6 967
- Réserves pour fonds social	(C)	4 255 354	3 868 824	3 608 663
- Actions propres	(D)	(3 495 588)	(3 490 388)	(3 497 108)
- Résultats reportés		28 978 138	28 264 391	28 264 391
<b><u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u></b>		<b><u>100 051 010</u></b>	<b><u>94 237 338</u></b>	<b><u>93 970 456</u></b>
Résultat de la période (1)		10 500 847	6 643 415	15 195 102
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	(F)	<b><u>110 551 857</u></b>	<b><u>100 880 753</u></b>	<b><u>109 165 559</u></b>
Nombre d'actions (2)		4 770 033	4 770 400	4 770 302
Résultat par action (1) / (2)	(E)	2,201	1,393	3,185

(A) Le capital social s'élève, au 30 juin 2022, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder principalement des prêts remboursables au personnel de la "CIL".

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital social.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2021	230 000	3 497 108
Cessions de la période	(100)	(1 520)
Solde au 30 juin 2022	229 900	3 495 588

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 juin 2022, 4,82% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

AU 30 JUIN 2022

(exprimé en dinars)

**NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)**

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>33 711 330</b>	<b>3 277 582</b>	<b>29 322 429</b>	<b>6 967</b>	<b>(3 490 388)</b>	<b>12 481 045</b>	<b>102 808 964</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			(2 453 785)		2 453 785				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			6 830 000	600 000	5 051 045			(12 481 045)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020					(8 975 000)				(8 975 000)
Encaissement dividendes sur actions propres					412 132				412 132
Prélèvements sur fonds social				(8 758)					(8 758)
Résultat de la période close le 30 juin 2021								6 643 415	6 643 415
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>38 087 545</b>	<b>3 868 824</b>	<b>28 264 391</b>	<b>6 967</b>	<b>(3 490 388)</b>	<b>6 643 415</b>	<b>100 880 753</b>
Reprise résultat de la période close le 30 juin 2021								(6 643 415)	(6 643 415)
Rachat d'actions propres							(6 720)		(6 720)
Prélèvements sur fonds social				(260 161)					(260 161)
Résultat net de l'exercice 2021								15 195 102	15 195 102
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>38 087 545</b>	<b>3 608 663</b>	<b>28 264 391</b>	<b>6 967</b>	<b>(3 497 108)</b>	<b>15 195 102</b>	<b>109 165 559</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 Avril 2022			(3 385 835)		3 385 835				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 Avril 2022			8 104 000	700 000	6 391 102			(15 195 102)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(9 500 000)				(9 500 000)
Encaissement dividendes sur actions propres					436 810				436 810
Cession d'actions propres						430	1 520		1 950
Prélèvements sur fonds social				(53 309)					(53 309)
Résultat de la période close le 30 Juin 2022								10 500 847	10 500 847
<b>Solde au 30 Juin 2022</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>42 805 710</b>	<b>4 255 354</b>	<b>28 978 138</b>	<b>7 396</b>	<b>(3 495 588)</b>	<b>10 500 847</b>	<b>110 551 857</b>

## NOTE 15: INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	30 Juin 2022	30 Juin 2021	31 Décembre 2021
- Intérêts de leasing	36 057 579	32 117 495	63 797 376
- Intérêts de retard	1 408 417	1 279 725	1 846 809
- Frais d'ouverture des dossiers	144 165	187 723	364 918
- Frais de rejet	961 060	992 140	2 013 860
- Frais sur vente	54 600	63 261	105 659
- Frais sur encaissement de titres de crédits	149 701	161 917	316 540
- Autres	34 440	7 078	14 190
<b>Total</b>	<b>38 809 961</b>	<b>34 809 339</b>	<b>68 459 351</b>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	622 601	519 122	969 722
Intérêts de retard antérieurs	340 400	358 403	698 199
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(3 083 809)	(1 245 356)	(975 219)
Intérêts de retard	(698 743)	(694 900)	(454 417)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(2 819 551)</u>	<u>(1 062 730)</u>	<u>238 285</u>
<b>Total des intérêts et des produits de leasing</b>	<b>35 990 410</b>	<b>33 746 608</b>	<b>68 697 636</b>

## NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 Juin 2022	30 Juin 2021	31 Décembre 2021
- Intérêts des emprunts obligataires	1 252 995	2 215 179	3 936 620
- Intérêts des crédits des banques locales	9 300 892	8 823 794	16 451 770
- Intérêts des crédits des banques étrangères	6 748 025	5 971 628	12 755 981
- Intérêts des autres opérations de financement	1 381 170	602 843	2 277 295
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	610 781	698 757	1 369 305
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>19 293 863</u>	<u>18 312 201</u>	<u>36 790 971</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(204 881)	(140 253)	(339 601)
- Autres charges financières	16 000	38 455	63 902
- Pénalités	141	574	749
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(188 740)</u>	<u>(101 224)</u>	<u>(274 951)</u>
<b>Total général</b>	<b>19 105 122</b>	<b>18 210 977</b>	<b>36 516 020</b>

## NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Intérêts des comptes courants	7 717	7 682	15 511
- Plus values sur cession des titres immobilisés	211 347	459 721	803 997
- Dividendes	866 774	746 581	746 581
- Moins values sur titres SICAV	-	(215 589)	(215 589)
- Plus values sur titres SICAV	31	16 267	21 779
- Plus values sur fonds gérés	680 982	773 392	775 970
- Intérêts des comptes CEA	161 553	178 798	324 708
- Intérêts sur chèques impayés	7 295	39 251	61 910
- Intérêts sur certificats de dépôt	1 564 090	852 317	1 768 548
- Jetons de présences reçus	1 875	-	1 875
- Autres produits financiers	-	-	812
- Retenues à la source libératoires	(20 971)	(217 800)	(375 578)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>3 480 693</u></b>	<b><u>2 640 619</u></b>	<b><u>3 930 524</u></b>

## NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Revenus des loyers des immeubles	42 784	54 622	97 041
- Ristournes assurances	23 944	61 206	108 109
<b><u>Total</u></b>	<b><u>66 727</u></b>	<b><u>115 828</u></b>	<b><u>205 150</u></b>

## NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Salaires et complément de salaires	2 623 222	2 357 464	4 854 184
- Charges connexes aux salaires	96 482	158 750	326 112
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	480 603	438 697	925 698
- Autres charges sociales	223 990	192 750	421 318
<b><u>Total</u></b>	<b><u>3 424 297</u></b>	<b><u>3 147 661</u></b>	<b><u>6 527 312</u></b>

## NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 212	2 510	8 423
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	243 313	279 288	513 925
<b><u>Total</u></b>	<b><u>248 526</u></b>	<b><u>281 798</u></b>	<b><u>522 347</u></b>

## NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Achats de matières et fournitures	161 142	158 363	314 522
<b><u>Total des achats</u></b>	<b><u>161 142</u></b>	<b><u>158 363</u></b>	<b><u>314 522</u></b>
- Sous-traitance générale	78 911	70 632	147 110
- Locations	81 579	69 071	143 118
- Entretien et réparations	183 982	191 391	449 666
- Primes d'assurances	29 162	31 455	63 530
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b><u>373 634</u></b>	<b><u>362 550</u></b>	<b><u>803 425</u></b>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	296 782	263 429	634 717
- Publicités, publications & relations publiques	155 434	143 702	232 464
- Déplacements, missions et réceptions	41 667	35 328	52 081
- Frais postaux et de télécommunications	69 898	57 080	119 195
- Services bancaires et assimilés	72 887	115 439	206 680
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b><u>636 668</u></b>	<b><u>614 978</u></b>	<b><u>1 245 138</u></b>
- Jetons de présence	60 000	100 000	160 000
- Rémunération du PCA	220 000	220 000	440 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	24 000	39 000
- Rémunération comité des risques	15 000	24 000	39 000
<b><u>Total des charges diverses</u></b>	<b><u>310 000</u></b>	<b><u>368 000</u></b>	<b><u>678 000</u></b>
- Impôts et taxes sur rémunérations	80 711	79 132	155 137
- T.C.L	96 582	77 210	158 188
- Contribution au budget de l'Etat	-	-	932 000
- Droits d'enregistrements et de timbres	12 078	3 724	11 281
- Autres impôts et taxes	4 930	5 387	10 102
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b><u>194 302</u></b>	<b><u>165 453</u></b>	<b><u>1 266 708</u></b>
<b><u>Total général</u></b>	<b><u>1 675 745</u></b>	<b><u>1 669 343</u></b>	<b><u>4 307 793</u></b>

## NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 670 540	6 684 904	7 689 312
- Dotations aux provisions collectives	583 000	-	411 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 041 700)	(2 110 089)	(2 998 056)
- Créances radiées	3 672	1 337	5 110 266
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(4 620 427)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(484 522)
- Encaissement sur créances radiées	(21 620)	(6 374)	(49 547)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 193 892</u></b>	<b><u>4 569 778</u></b>	<b><u>5 058 027</u></b>

## NOTE 23 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	7 717	24 061	54 897
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-	1 077 243
- Dotations aux provisions pour divers risques	500 000	1 050 000	400 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	112 167	-	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	(832 050)	(25 620)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres cotés	-	-	(832 050)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>619 884</u></b>	<b><u>242 011</u></b>	<b><u>674 470</u></b>

## NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	179	34 497	34 747
- Apurement de comptes	29 043	-	38 763
- Autres gains sur éléments exceptionnels	112	34	204
<b><u>Total</u></b>	<b><u>29 333</u></b>	<b><u>34 531</u></b>	<b><u>73 714</u></b>

## NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	26	-	-
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1	4	197
- Apurement de comptes	-	8 701	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>27</u></b>	<b><u>8 706</u></b>	<b><u>197</u></b>

## NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
<b>Bénéfice comptable</b>	<b>13 299 670</b>	<b>8 407 313</b>	<b>19 300 858</b>
<b>A réintégrer</b>			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 670 540	6 684 904	7 689 312
- Dotations aux provisions collectives	583 611	-	417 192
- Dotations aux provisions des autres actifs	7 717	24 061	54 897
- Dotations aux provisions pour divers risques	500 000	1 050 000	400 000
- Dotations aux provisions sur titres de participation	-	-	1 077 243
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	112 167	-	-
- Retenues à la source libératoires	20 971	217 800	375 578
- Reprises sur provisions fiscales 2018	-	-	3 458 368
- Reprises sur provisions fiscales 2019	-	-	666 527
- Reprises sur provisions fiscales 2020	-	-	7 005 608
- Diverses charges non déductibles	52 882	44 035	69 676
- Moins value sur titres SICAV	-	215 589	215 589
<b>A déduire</b>			
- Provisions fiscales 2019/2018 pour affaires en cours	-	-	2 146 400
- Reprises sur provisions comptables	-	-	8 984 103
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	-	25 620
- Plus value sur fonds gérés non imposable	-	-	462 128
- Intérêt sur certificat de dépôts ayant déjà subis la retenue à la source	104 854	1 089 002	1 768 548
- Dividendes	866 774	746 581	746 581
<b><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></b>	<b><u>18 275 929</u></b>	<b><u>14 808 120</u></b>	<b><u>26 597 467</u></b>
Provisions pour créances douteuses 100%	4 670 540	6 684 904	7 689 312
<b><u>Bénéfice fiscal</u></b>	<b><u>13 605 389</u></b>	<b><u>8 123 216</u></b>	<b><u>18 908 155</u></b>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :			
* Reste à investir	5 830 881	3 481 378	8 104 000
<b><u>Bénéfice imposable</u></b>	<b><u>7 774 508</u></b>	<b><u>4 641 837</u></b>	<b><u>10 804 155</u></b>
<b>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)</b>	<b><u>2 721 078</u></b>	<b><u>1 624 643</u></b>	<b><u>3 781 631</u></b>
<b>A imputer</b>			
- Report d'impôt	-	77 495	77 495
- Acomptes provisionnels payés	1 134 489	955 683	2 867 050
- Retenues à la source	8 530	8 233	15 645
<b><u>Impôt à payer</u></b>	<b><u>1 578 058</u></b>	<b><u>583 232</u></b>	<b><u>821 442</u></b>
<b><u>Contribution sociale de solidarité</u></b>	<b><u>77 745</u></b>	<b><u>139 255</u></b>	<b><u>324 125</u></b>

## NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			30 Juin 2022	30 Juin 2021	31 Décembre 2021
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	36 921 454	41 637 888	41 637 888
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(43 819 902)	(45 668 822)	(36 921 454)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(7 599 272)	(4 971 680)	(4 971 680)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	10 796 668	8 385 736	7 599 272
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(5 075)	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	5 075	5 075
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	+	Note 5	3 428 278	2 996 066	2 996 066
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	-	Note 5	(1 598 747)	(4 680 959)	(3 428 278)
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(3 019 601)	(2 875 955)	(2 875 955)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	3 124 570	2 773 740	3 019 601
- TVA collectée	+		32 208 369	28 444 328	58 155 419
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(2 382 553)	(2 680 281)	(5 471 243)
- Remboursements principal	+	Note 5	128 709 349	112 370 978	230 833 540
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	38 809 961	34 809 339	68 459 351
- Autres produits d'exploitation	+	Note 18	66 727	115 828	205 150
- Créances virées en pertes	-	Note 22	(3 672)	(1 337)	(5 110 266)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 22	21 620	6 374	49 547
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	-	-	1 193 622
- Plus/Moins values sur relocations et transferts	-	Note 5	(1 202 486)	(582 762)	(1 620 688)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	11 937	3 116	3 116
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(57 913)	(7 449)	(11 937)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	1 406	1 068	2 741
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	9 264 643	9 202 586	15 973 899
			<b>203 680 839</b>	<b>179 277 802</b>	<b>369 717 710</b>

**Encaissements reçus des clients**

## NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			30 Juin 2022	30 Juin 2021	31 Décembre 2021
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	55 672 165	50 974 010	50 974 010
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(68 230 580)	(59 562 631)	(55 672 165)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	(1 002)	(4 502)	(4 502)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	-	16 430	1 002
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	161 546 570	120 430 973	250 967 696
- TVA sur Investissements	+		26 721 480	20 262 443	40 900 428
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	17 290	78 682	78 682
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(5 000)	(146)	(17 290)
			<b>175 720 923</b>	<b>132 195 259</b>	<b>287 227 862</b>

**Investissements dans les contrats de leasing**

## NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Personnel, rémunérations dues en début de période	-	Note 13	5 573	-	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	+	Note 13	(7 115)	(361)	(5 573)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	-	184	184
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	(236)	-	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(39 837)	(4 028)	(4 028)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	60 246	48 953	39 837
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	361 496	240 355	240 355
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(389 598)	(287 718)	(361 496)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	528 968	392 392	392 392
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(528 968)	(434 082)	(528 968)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	699 163	549 755	549 755
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(545 501)	(494 683)	(699 163)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	37 716	30 136	30 136
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(74 497)	(33 602)	(37 716)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	497 106	490 832	490 832
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(535 401)	(572 361)	(497 106)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	253 104	246 893	246 893
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(363 321)	(312 833)	(253 104)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	27 409	38 089	38 089
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(40 685)	(24 525)	(27 409)
- CNAM en début de période	+	Note 13	20 873	20 359	20 359
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(25 650)	(21 886)	(20 873)
- Assurance groupe et vie en début de période	+	Note 13	46 826	45 971	45 971
- Assurance groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(47 157)	(47 085)	(46 826)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	110 512	84 177	84 177
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(110 512)	(94 209)	(110 512)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 13	1 033 921	669 809	669 809
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 13	(1 168 019)	(814 911)	(1 033 921)
- TVA, payée sur biens et services	+		374 174	236 082	550 259
- Charges de personnel	+	Note 19	3 424 297	3 147 661	6 527 312
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	1 675 745	1 669 343	4 307 794
- Impôts et taxes	-	Note 21	(194 302)	(165 453)	(1 266 708)
			<u>5 086 331</u>	<u>4 603 255</u>	<u>9 340 751</u>
<b>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</b>					

## NOTE 30: INTERETS PAYES

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	164 369	66 028	591 558
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(260 277)	(137 408)	(137 408)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	21 780	285 092	260 277
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	41 271	25 062	25 062
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(15 280)	(50 771)	(41 271)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	1 903 062	3 223 249	3 223 249
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(425 224)	(811 621)	(1 903 062)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	3 921 904	4 393 858	4 393 858
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(8 958 558)	(8 273 766)	(3 921 904)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	4 096 832	3 218 810	3 218 810
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(3 783 255)	(3 430 962)	(4 096 832)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	19 672	1 075 333	1 075 333
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(1 182 268)	(47 774)	(19 672)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	19 105 122	18 210 977	36 516 020
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(610 781)	(698 757)	(1 369 305)
			<u>14 038 372</u>	<u>17 047 350</u>	<u>37 814 713</u>

### Intérêts payés

## NOTE 31 : IMPOTS PAYES

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	821 442	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(1 578 058)	(583 232)	(821 442)
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	-	182 035	182 035
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	-	-	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en début de période	+	Note 9	-	(77 495)	(77 495)
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en fin de période	-	Note 9	-	-	-
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	324 125	273 052	273 052
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(77 745)	(139 255)	(324 125)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	29 254	26 812	26 812
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(22 253)	(14 098)	(29 254)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	15 869	11 772	11 772
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(15 869)	(13 022)	(15 869)
- TVA payée	+		3 774 715	7 069 809	11 941 357
- Impôts et taxes	+	Note 21	194 302	165 453	1 266 708
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	2 721 078	1 624 643	3 781 631
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 26	77 745	139 255	324 125
			<u>6 264 604</u>	<u>8 665 728</u>	<u>16 539 307</u>

### Impôts payés

## NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 8	666 577	123 856	377 624
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>			<b><u>666 577</u></b>	<b><u>123 856</u></b>	<b><u>377 624</u></b>

## NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Moins-values sur cession d'immobilisations	-	Note 25	(26)	-	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	571	37 451	37 450
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	26	-	1
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	179	34 497	34 747
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>			<b><u>750</u></b>	<b><u>71 947</u></b>	<b><u>72 198</u></b>

## NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	8 104 000	6 830 000	6 830 000
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>			<b><u>8 104 000</u></b>	<b><u>6 830 000</u></b>	<b><u>6 830 000</u></b>

## NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	5 227 500	1 319 652	2 435 892
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	-	-	949 943
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	211 347	459 721	803 997
- Avances sur cession titre immobilisés en début de période	-	Note 13	(701 680)	(410 005)	(410 005)
- Avances sur cession titre immobilisés en fin de période	+	Note 13	1 027 674	507 905	701 680
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u></b>			<b><u>5 764 841</u></b>	<b><u>1 877 273</u></b>	<b><u>4 481 507</u></b>

## NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dividendes	+	Note 14	9 500 000	8 975 000	8 975 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(436 810)	(412 132)	(412 132)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 857	43 746	43 746
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 975)	(43 857)	(43 857)
- Prélèvements sur fonds social	+	Note 14	53 309	8 758	268 919
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>			<b><u>9 116 381</u></b>	<b><u>8 571 515</u></b>	<b><u>8 831 675</u></b>

## NOTE 37 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 532 530)	(1 489 450)	(1 561 450)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	1 423 320	1 447 140	1 738 288
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	507 190	630 472	630 472
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(1 334 688)	(683 810)	(507 190)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+	Note 9	126 278	770 166	770 166
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	-	Note 9	(23 723)	(25 118)	(126 278)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	81 462	41 766	41 766
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(157 314)	(143 943)	(81 462)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	443 901	414 047	414 047
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(443 020)	(957 944)	(443 901)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	21 857	24 015	24 015
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(182 353)	-	(21 857)
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(173 307)	(173 307)	(173 307)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	173 307	174 970	173 307
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	1 363 777	536 228	536 228
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(2 088 120)	(1 273 818)	(1 363 777)
- Ristourne à rembourser en début de période	-	Note 13	(99 381)	(188 404)	(188 404)
- Ristourne à rembourser en fin de période	+	Note 13	25 778	137 270	99 381
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(763 517)	(477 827)	(477 827)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	1 081 602	709 690	763 517
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(853 505)	(898 908)	(898 908)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	848 168	877 421	853 505
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(107 070)	(135 024)	(135 024)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	10 533	-	107 070
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	3 269 346	2 180 899	3 126 528
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	29 155	34	38 967
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(1)	(8 706)	(197)
<b><u>Autres flux liés à l'exploitation</u></b>			<b><u>1 647 143</u></b>	<b><u>1 487 858</u></b>	<b><u>3 337 675</u></b>

## **NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

### • **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

#### **Frais de négociation :**

La CIL a réalisé, au 30 juin 2022, des opérations de cession de participations et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 2.256 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

#### **Mandat de tenue du registre :**

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 5.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, au 30 juin 2022, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs au 30 juin 2022 s'élèvent à 7.256 DT en HT.

#### **Contrat de location :**

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant du loyer au 30 juin 2022 est de 16.391 DT en HT.

### • **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, dont les 2 cogérants et associés uniques sont salariés à la CIL et cette dernière a le pouvoir de gérer cette société, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 30 juin 2022, à 435.473 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits au 30 juin 2022, des intérêts pour un montant de 7.717 DT.

### • **CIL SICAR**

1- 1- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2022, s'élève à : 2.060 DT.

Ce fonds a été partiellement liquidé en Juin 2022 à hauteur de D : 614.130.

2- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2021, s'élève à : 24.660 DT.

Lesdits fonds ont été partiellement liquidés en Juin 2022 à hauteur de D : 4.284.870.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2022, s'élève à : 6.925 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2022, s'élève à : 7.893 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Le montant des commissions supportées au 30 juin 2022, s'élève à : 26.965 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2022, s'élève à : 26.262 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 24 Juin 2022, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 8.104.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2022, s'élève à : 513 DT.

8- La CIL a réalisé, au 30 juin 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
24/11/2021	22/02/2022	3 000 000	8.84%	37 779
29/11/2021	09/03/2022	5 000 000	8.85%	80 770
16/12/2021	16/03/2022	1 500 000	8.85%	26 760
29/12/2021	29/03/2022	3 500 000	8.85%	73 264
Total		13 000 000		218 573

- **AUTRES PARTIES LIEES**

**Engagements Leasing :**

L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 30 juin 2022 à 50.928 DT.

- **Les commissaires aux comptes :**

**Engagements Leasing :**

1- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 juin 2022 à 8.213 DT.

2- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 30 juin 2022 à 68 228 DT.

3- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 juin 2022 à 132.301 DT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société au 30 juin 2022, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 220.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- La charge supportée par la société au 30 juin 2022, au titre de la rémunération du Directeur Général de la CIL est de 216.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

## **NOTE 39 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **A - ENGAGEMENTS DONNES :**

#### **A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 30 juin 2022 à 35.392.032 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

#### **A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts**

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 84.856.349 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 30 juin 2022.

#### **A-3- Engagements sur titres**

Les engagements sur titres s'élèvent au 30 juin 2022 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 8 Portefeuille d'investissement).

### **B- ENGAGEMENTS RECUS**

#### **B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 30 juin 2022 à 264.791.459 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

#### **B-2- Garanties réelles reçues**

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 30 Juin 2022 à 30.166.397 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

#### **B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs**

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 30 juin 2022 à 108.996.184 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

## **C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

### **C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 30 juin 2022 à 67.000.000 DT et correspondent aux crédits obtenus auprès de diverses banques Tunisiennes.

### **NOTE 40 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 25 Août 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## 4 - 5 - 6 - RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30/06/2022 :



Société d'expertise comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux  
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie  
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405  
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000  
Mail : [administration@finor.com.tn](mailto:administration@finor.com.tn)



**HORWATH ACF**  
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de  
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage  
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis  
ID RNE : 287617R  
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436  
E mail : [office@crowe.tn](mailto:office@crowe.tn) – Site Web : [www.crowe.tn](http://www.crowe.tn)

### RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2022

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »**

#### ***Introduction :***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 628 241 KDT et un bénéfice net de 10 501 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen :***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

**Conclusion :**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) au 30 juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Tunis, le 31 Août 2022**

**Les Commissaires aux Comptes**

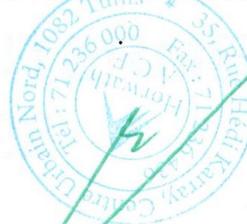
**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**



**Horwath ACF**

**Noureddine BEN ARBIA**



## 4 - 5 - 7 - NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2022 :

### 1. Note portant sur les éléments inhabituels

Il n'existe aucun éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 09 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires, c'est pour cette raison que les états financiers de la CIL ne font pas état.

### 2. Note sur la couverture contre les risques de change

Tous les emprunts libellés en monnaie étrangère sont assurés par une couverture contre les risques de changes.

En revanche, pour les créances, la CIL n'a pas le droit d'octroyer des prêts de leasing libellés en monnaies étrangères.

### 3. Note complémentaire à la note 5 « créances sur la clientèle » portant explication de la baisse du ratio de couverture au 30/06/2022

Le ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés est passé de 82,30% au 31 décembre 2021 à 56,95% au 30 juin 2022.

En effet, la hausse des créances classées a été engendrée essentiellement par **l'augmentation des créances classées en B2** de +482,2%, passant de 2 053 260 DT à fin décembre 2021 à 11 953 976 DT à fin juin 2022. Cette catégorie étant provisionnée **à un taux de 20%** conformément à la circulaire BCT n°91-24 voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing Page15), ainsi que **l'augmentation des créances classées en B3** de +334,7%, passant de 940 802 DT à fin décembre 2021 à 4 089 225 DT à fin juin 2022. Cette catégorie étant provisionnée **à un taux de 50%** conformément à la circulaire BCT n°91-24 voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing Page15), ce qui a généré la baisse du ratio de couverture.

#### 4. Bilan rectificatif

Le bilan rectificatif du 30/06/2022 ne tenant pas compte de la compensation effectuée entre les postes d'actifs et de passifs (Portefeuille d'investissement / Autres passifs) se présente comme suit :

**BILAN ARRETE AU 30 juin 2022**  
(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	30 Juin		2021	31 Décembre 2021
		2022 Publié	2022 Retraité		
Caisses et avoirs auprès des banques	4	32 036 679	32 036 679	24 982 865	33 242 406
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	528 225 034	528 225 034	501 740 727	502 518 820
Portefeuille-titres commercial	6	5 001 030	5 001 030	1 114	63 001 145
Portefeuille d'investissement	7	42 603 756 (*)	41 576 082 (*)	42 845 063	39 727 257
Valeurs immobilisées	8	8 585 615	8 585 615	8 154 941	8 168 160
Autres actifs	9	12 816 272	12 816 272	12 530 314	10 495 481
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>629 268 385</b>	<b>628 240 711</b>	<b>590 255 023</b>	<b>657 153 267</b>
PASSIFS	Notes	30 Juin		2021	31 Décembre 2021
		2022 Publié	2022 Retraité		
Dettes envers la clientèle	10	10 801 743	10 801 743	8 390 811	7 604 347
Emprunts et dettes rattachées	11	429 518 304	429 518 304	413 476 936	476 176 148
Fournisseurs et comptes rattachés	12	68 620 179	68 620 179	59 850 349	56 033 661
Autres passifs	13	9 776 303	8 748 629 (*)	7 656 175	8 173 553
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>518 716 528</b>	<b>517 688 854</b>	<b>489 374 269</b>	<b>547 987 709</b>
CAPITAUX PROPRES					
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		49 561 064	49 561 064	44 456 369	44 196 208
Résultats reportés		28 985 534	28 985 534	28 271 357	28 271 357
Actions propres		(3 495 588)	(3 495 588)	(3 490 388)	(3 497 108)
Résultat de la période		10 500 847	10 500 847	6 643 415	15 195 102
<b>Total des capitaux propres</b>	14	<b>110 551 857</b>	<b>110 551 857</b>	<b>100 880 753</b>	<b>109 165 559</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>629 268 385</b>	<b>628 240 711</b>	<b>590 255 023</b>	<b>657 153 267</b>

(\*) Chiffres retraités

**5. Etat des engagements hors bilan intermédiaire rectificatif portant ajout du renvoi relatif à la rubrique « Emprunts obtenus non encore encaissés »**

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AU 30 juin 2022  
(Exprimé en dinar tunisien)**

		30 Juin		31 Décembre
		<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2021</u>
	<u>Notes</u>			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>121 248 381</b>	<b>99 022 035</b>	<b>117 616 353</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	35 392 032	26 480 269	23 055 125
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	84 856 349	71 541 766	93 561 228
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>403 954 040</b>	<b>375 702 521</b>	<b>387 305 999</b>
Cautions Reçues	39- B-1	264 791 459	247 989 155	249 459 750
Garanties Reçues	39- B-2	30 166 397	22 038 191	30 320 128
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	108 996 184	105 675 175	107 526 121
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>67 000 000</b>	<b>79 509 468</b>	<b>5 000 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	67 000 000	79 509 468 (*)	5 000 000

(\*) Le montant des emprunts obtenue non encore encaissés s'élève au 31/12/2021 à 79 509 468 DT, dont l'équivalent d'un montant de 18 033 172 Euro.

**6. Note portant sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers intermédiaires du 30/06/2022**

Il n'y a eu aucun événement postérieur qui peut rendre nécessaires des modifications de certains postes d'actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire des états financiers intermédiaires, entre la date de clôture au 30 juin 2022, jusqu'à la date d'aujourd'hui.

**7. Note complémentaire portant sur la démarche RSE de la société**

La CIL a bénéficié dans le cadre du prêt de la KfW d'une mission d'assistance technique pour la mise en place d'un système de gestion environnementale et sociale pour la société.

Dans ce cadre, la CIL a élaboré une Politique Environnementale et Sociale (E&S) qui définit les principes directeurs à respecter pour les métiers.

La CIL a défini, en outre, une catégorisation des projets à financer conforme aux exigences de la KfW et les normes de la SFI et la banque mondiale et elle a adopté une liste d'exclusion.

A cet effet, la CIL a adapté son système d'information pour intégrer la gestion des risques E&S dans ses activités de financement.

La procédure d'instruction des demandes de crédit sera amendée à partir de 2023 pour intégrer la gestion du risque (E&S) et la performance sociale et environnementale des projets sera suivie et évaluée périodiquement avec des Reporting annuel qui seront établis.

Enfin, un Coordinateur Social et Environnemental a été désigné par la CIL pour assurer le suivi et la mise à jour de ce système.

#### 4 - 5 - 8 - ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CIL AU 30/06/2022 :

##### 4 - 5 - 8 - 1 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 30/06/2022:

###### I - les engagements financiers :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
Cautionnement						
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles						
Hypothèques						
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f) engagements sur titre non libéré	1 000 000	1 000 000				
g) engagements par signature <sup>1</sup>	35 392 032	35 392 032				
h) engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	84 856 349	84 856 349				
<b>TOTAL</b>	<b>121 248 381</b>	<b>121 248 381</b>				
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
Cautionnement reçues	264 791 459	264 791 459				
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles	30 166 397	30 166 397				
Hypothèques retenues						
Hypothèques non retenues	-	-				
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) engagements sur les intérêts à échoir sur les crédits de leasing <sup>2</sup>	108 996 184	108 996 184				
f) Valeur résiduelle						
g) Valeur des biens objet de leasing						
<b>TOTAL</b>	<b>403 954 040</b>	<b>403 954 040</b>				
<b>3- Engagements réciproques</b>						
Emprunt obtenu non encore encaissé	67 000 000	67 000 000				
Engagements reçus des banques non résidentes non encore encaissé						
Crédit consenti non encore versé						
Opération de portage						
Crédit documentaire						
Commande d'immobilisation						
Commande de longue durée						
Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>TOTAL</b>	<b>67 000 000</b>	<b>67 000 000</b>				

###### II - Dettes garanties par des sûretés :

Postes concernés	Montant	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
Emprunts obligataires			
Emprunts d'investissement			

<sup>1</sup> Il s'agit des contrats de leasing approuvés et dont la mise en force n'a pas encore commencé (engagements hors bilan).

<sup>2</sup> Il s'agit des intérêts inclus dans les loyers non échus au 30/06/2022.

**4 - 5 - 8 - 2 - ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR LA C.I.L AU  
30/06/2022:**

**Encours des emprunts obligataires émis par la C.I.L. au 30/06/2022**

En dinars

<b>Emprunts</b>	<b>Montants</b>	<b>Echéances</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Durée</b>	<b>Encours au 31-12-2021</b>	<b>Encours au 30-06-2022</b>
CIL 2017/2	16 200 000	15/03/2023	7,95%	5 ans	6 480 000	3 240 000
CIL 2018/1	15 000 000	17/01/2024	TMM+2,50 % ou fixe 10,60%	5 ans	9 000 000	6 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	05/06/2025	10,50%	5 ans (remboursement semestriel)	10 500 000	9 000 000
<b>Total</b>	<b>46 200 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 980 000</b>	<b>18 240 000</b>

**Encours des emprunts bancaires contractés par la C.I.L. au 30/06/2022**

En dinars

<b>Emprunts</b>	<b>Montant</b>	<b>Modalités de remboursement</b>	<b>Durée</b>	<b>Encours au 30/06/2022</b>
<b>BANQUES LOCALES</b>				
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	1 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	4 ans	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 169 428
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	600 000
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	5 ans	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	800 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	800 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	400 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 000 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	2 000 000
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	2 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	2 000 000
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	800 000
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	800 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	1 200 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	3 000 000

BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	2 ans	3 333 334
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	1 800 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	3 ans	2 000 000
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	2 ans	313 333
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	2 ans	622 216
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	4 000 000
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	2 ans	180 216
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	5 ans	968 859
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	2 ans	742 998
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	16 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	12 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	8 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	2 ans	13 333 333
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	12 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	12 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	8 000 000
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	5 ans	4 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	4 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	2 400 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 ans	9 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	10 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	5 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 ans	9 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	5 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	35 000 000
<b>Sous-total</b>				<b>206 863 717</b>
<b>BANQUES ETRANGERES</b>				
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	2 ans	303 617
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	8 ans	10 161 956
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	6 ans	357 144
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	3 ans	3 714 286
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	4 ans	6 729 000
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	4 ans	1 329 294
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	4 ans	10 411 676

GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	3 ans	4 487 144
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	4 ans	25 200 000
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	3 ans	13 233 846
KFW EUR	12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	6 ans	38 975 890
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	4 ans	18 783 210
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	4ans	16 400 000
<b><u>Sous-total</u></b>				<b>150 087 063</b>
<b><u>Total des crédits bancaires</u></b>				<b>356 950 780</b>

### Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing contractés par la C.I.L au 30/06/2022

Ces emprunts sont matérialisés par des certificats de dépôts et des certificats de leasing.

- ❖ Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing à moins d'un an : Néant.
- ❖ Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing à plus d'un an :

Emprunts	Montants	Echéance	Aval
<b>Certificat de leasing :</b>			
EL BARAKA BANK	20 000 000	28/12/2024	
EL BARAKA BANK	20 000 000	06/05/2025	
<b>Total</b>	<b>40 000 000</b>		

#### 4 - 5 - 8 - 3 - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 30/06/2022:

PRODUITS				CHARGES			SOLDES				
	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Intérêts de leasing	36 057 579	32 117 495	63 797 376	Intérêts et charges assimilés	19 105 122	18 210 977	36 516 020				
Intérêts de retard	1 408 417	1 279 725	1 846 809								
Variation des produits réservés	(2819 551)	(1062 730)	238,285								
Produits accessoires	1 410 692	1 527 947	3 020 317								
<b>Intérêts et produits assimilés de leasing</b>	<b>36 057 137</b>	<b>33 862 436</b>	<b>68 902 787</b>	<b>Total des intérêts et charges assimilés</b>	<b>19 105 122</b>	<b>18 210 977</b>	<b>36 516 020</b>	<b>Marque commerciale (PNB)</b>	<b>16 952 015</b>	<b>15 651 460</b>	<b>32 386 767</b>
Marge commerciale (PNB)	16 952 015	15 651 460	32 386 767	Autres charges d'exploitation	1 675 745	1 669 343	4 307 793				
Produits des placements	3 480 693	2 640 619	3 930 524	Charges de personnel	3 424 297	3 147 661	6 527 312				
<b>Sous total</b>	<b>20 432 708</b>	<b>18 292 079</b>	<b>36 317 291</b>	<b>Sous total</b>	<b>5 100 042</b>	<b>4 817 004</b>	<b>10 835 105</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>15 332 666</b>	<b>13 475 075</b>	<b>25 482 186</b>
Excédent brut d'exploitation	15 332 666	13 475 075	25 482 186	Dotations aux amortissements	248 526	281 798	522 347				
Reprises sur agios & provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	4 041 700	2 110 089	2 998 056	- Pour dépréciation des créances	4 670 540	6 684 904	7 689 312				
- Sur provisions collectives	-	-	-	- Dotations aux provisions collectives	583 000	-	411 000				
- pour risques et charges	-	-	-	- Pour dépréciation des titres de participation	119 884	24,061	54,897				
- Suite à la radiation de créances	-	-	5 104 949	- Pour dépréciation des autres actifs	500 000	1,050,000	400 000				
- Pour dépréciation des immobilisations financières	-	-	-	- pour divers risques	-	-	-				
- Pour dépréciation des titres de participations	-	832 050	25 620	Apurement de comptes d'actifs	-	-	-				
- Pour dépréciation des autres actifs	-	-	832 050	Créances radiées	3 672	1 337	5 110 266				
- pour risques et charges	-	-	-	Autres pertes ordinaires	27	8 706	197				
Encaissement sur créances radiées	21,620	6 374	49 547	Impôts sur les bénéfices	2 721 078	1 624 643	3 781 631				
Autres produits ordinaires	29,333	34 531	73 714	Contribution sociale de solidarité	77 745	139 255	324 125				
<b>Sous total</b>	<b>19 425 318</b>	<b>16 458 119</b>	<b>34 566 122</b>	<b>Sous total</b>	<b>8 924 472</b>	<b>9 814 704</b>	<b>19 371 020</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>10 500 847</b>	<b>6 643 415</b>	<b>15 195 102</b>
Résultat des activités ordinaires	10 500 847	6 643 415	15 195 102	Contribution Conjoncturelle	-	-	-	<b>Résultat net</b>	<b>10 500 847</b>	<b>6 643 415</b>	<b>15 195 102</b>

#### 4 - 5 - 8 - 4 - TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2022:

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Compléments d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>38 087 545</b>	<b>3 608 663</b>	<b>28 264 391</b>	<b>6 967</b>	<b>(3 497 108)</b>	<b>15 195 102</b>	<b>109 165 559</b>
Affectation approuvées par l'A.G.O du 14/04/2022			8 104 000	700 000	6 391 102			(15 195 102)	-
Reclassement des réserves décidées par l'A.G.O du 14/04/2022			(3 385 835)		3 385 835				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(9 500 000)				(9 500 000)
Cession d'actions propres						430	1 520		1 950
Encaissement dividendes sur actions propres					436 810				436 810
Prélèvements sur fonds social				(53 309)					(53 309)
Résultat de la période close le 30/06/2022								10 500 847	10 500 847
<b>Solde au 30/06/2022</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>42 805 710</b>	<b>4 255 353</b>	<b>28 978 138</b>	<b>7 396</b>	<b>(3 495 587)</b>	<b>10 500 847</b>	<b>110 551 857</b>

**4 - 5 - 8 - 5 - EVOLUTION DES REVENUS DE LEASING ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION :**

<b>En dinars</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
Intérêts et produits de leasing	35 990 410	33 746 608	68 697 636
Produit net	20 432 708	18 292 079	36 317 291
Résultat d'exploitation avant provisions	15 084 140	13 193 277	24 959 838
<b>Capital social</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
Produits de leasing par action	7,198	6,749	13,740
Produit net par action	4,087	3,658	7,263
Résultat d'exploitation avant provision par action	3,017	2,639	4,992

**4 - 5 - 8 - 6 - EVOLUTION DU RESULTAT NET :**

<b>En dinars</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
Résultat avant impôt	13 299 670	8 407 313	19 300 858
Résultat net d'impôt	10 500 847	6 643 415	15 195 102
Résultat par action avant impôt	2,660	1,681	3,860
Résultat par action net d'impôt	2,100	1,329	3,039
Résultat avant impôt / capital social	53,20%	33,63%	77,20%
Résultat net d'impôt / capital social	42,00%	26,57%	60,78%

**4 - 5 - 8 - 7 - EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT :**

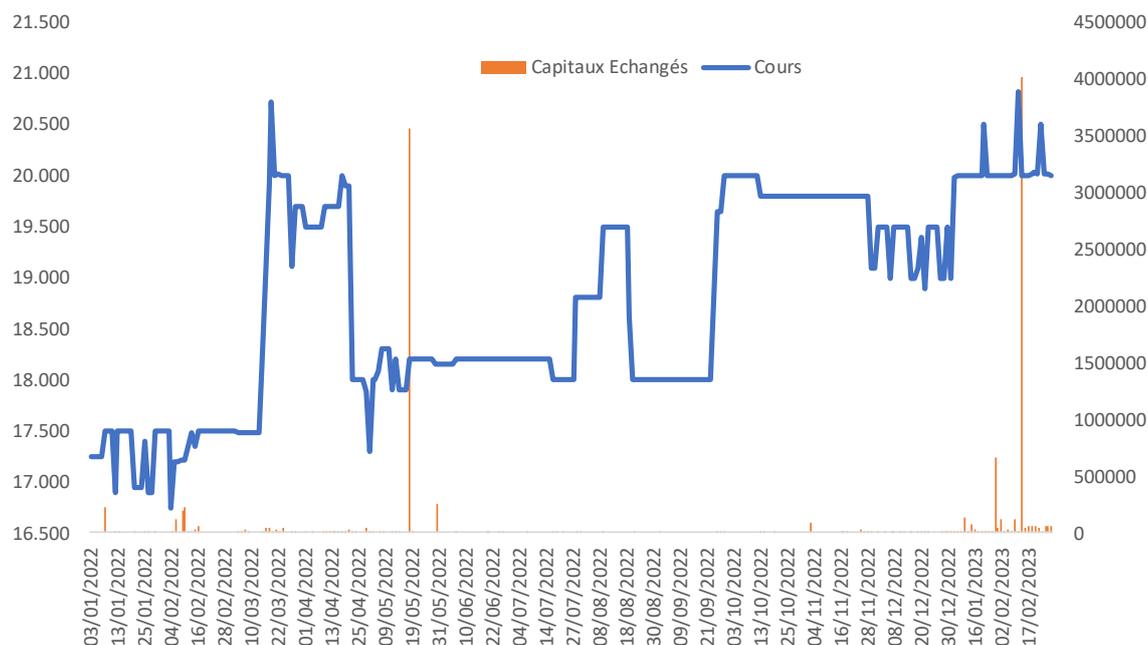
<b>En dinars</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
Résultat net	10 500 847	6 643 415	15 195 102
Dotations aux amortissements	248 526	281 798	522 347
Dotations nettes aux provisions	1 813 776	4 811 789	5 732 496
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>12 563 149</b>	<b>11 737 002</b>	<b>21 449 946</b>

## 4 - 5 - 8 - 8 - INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<b>Indicateurs de gestion (en dinars)</b>			
Résultat net de la période (1)	10 500 847	6 643 415	15 195 102
Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement	574 802 146	544 078 998	604 545 541
Engagements(2) (bilan et hors bilan)	593 512 745	558 941 698	552 701 129
Fonds propres (avant résultat net) (3)	100 051 010	94 237 338	93 970 457
Capitaux propres avant affectation	110 551 857	100 880 753	109 165 559
Créances sur la clientèle	528 225 034	501 740 727	502 518 820
Créances classées (4)	58 134 626	52 702 469	36 041 700
Produits réservés (5)	6 523 573	5 489 560	3 704 022
Total provisions (6)	26 586 951	30 462 097	25 958 112
Dettes envers la clientèle	10 801 743	8 390 811	7 604 347
Emprunts et ressources spéciales (7)	429 518 304	413 476 936	476 176 148
Total bilan	628 240 711	589 747 118	656 451 587
Intérêts et produits assimilés de leasing	35 990 410	33 746 608	68 697 636
Charges financières (8)	19 105 122	18 210 977	36 516 020
Produit nets	20 432 708	18 292 079	36 317 291
Charges de personnel	3 424 297	3 147 661	6 527 312
Total charges d'exploitation	5 348 568	5 098 802	11 357 453
Provisions nettes	1 813 776	4 811 789	5 732 496
<b>Ratios propres aux sociétés de leasing</b>			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	16.86%	16.86%	17.00%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	10.50%	7.05%	16.17%
Taux de créances classées (4)/(2)	9.80%	9.43%	6.52%
Ratio de couverture des créances classées (5)+(6)/(4)	56.95%	68.22%	82.30%
Créances classées / (Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement)	10.11%	9.69%	5.96%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT	15.20%	14.82%	15.70%
<b>Ratios de structure</b>			
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	17.60%	17.11%	16.63%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	68.37%	70.11%	72.54%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/Total bilan	84.08%	85.08%	76.55%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle / Créances sur la clientèle, opérations de leasing	83.36%	84.08%	96.27%
<b>Ratios de gestion</b>			
Charges de personnel/Produits nets	16.76%	17.21%	17.97%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	20.42%	19.41%	38.54%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets)	26.18%	27.87%	31.27%
Provisions nettes/Produits nets	8.88%	26.31%	15.78%
<b>Ratios de rentabilité</b>			
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	10.50%	7.05%	16.17%
ROA (Résultat net/Total bilan)	1.67%	1.13%	2.31%
Résultat net/Produits nets	51.39%	36.32%	41.84%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	6.81%	6.73%	13.67%
Produits nets/Total bilan	3.25%	3.10%	5.53%

## 4 - 6 - COMPORTEMENT BOURSIER DU TITRE CIL

Evolution des cours(non ajustés) et des quantités traitées : janvier 2022 – février 2023



Source :BVMT

### Indicateurs Boursiers

**Nombre de titres admis au 28 février 2023: 5.000.000**

**Cours d'introduction, le 15 septembre 1997 : 14,720 dinars (avec un nominal de 10 dinars)**

**Capitalisation boursière au 31 décembre 2022 : 97,500 millions de dinars**

**Capitalisation boursière au 28 février 2023 : 100,050 millions de dinars**

**Cours le plus haut du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 28 février 2023: 20,720 dinars**

**Cours le plus bas du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 28 février 2023: 19,000 dinars**

(selon les chiffres de la bourse)	2019	2020	2021	2022	Février 2023
Nombre de titres admis	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Nombre de titres traités	575 474	431 455	170 661	319 116	288 939
Cours fin de période (en DT)	14,950	16,140	17,250	19,800	20,010
Capitalisation boursière (en DT)	74 750 000	80 000 000	86 250 000	97 500 000	100 050 000
Valeur comptable nette (en DT)	18,117	20,562	21,833	-	-
Cours le plus haut (en DT)	17,200	16,400	20,500	20,720	20,820
Cours le plus bas (en DT)	13,140	15,040	16,250	16,750	19,000
Bénéfice par action (en DT)	2,769	2,616	3,185	-	-
Dividende par action (en DT)	0	1,795	1,900	-	-
Date de détachement	-	06/05/2021	21/04/2022	-	-
Taux de distribution	0%	68,61%	59,65%	-	-
Taux de rotation	10,76%	8,63%	43,23%	6,38%	5,78%
P.E.R	6,5	6,2	5,6	6,3	6,6
Rendement de la période (*)	4,04%	7,96%	18,00%	24,06%	2,62%

(\*) Ces données ont été ajustées pour tenir compte de l'opération de split, des distributions de dividendes et de l'augmentation de capital.

## CHAPITRE 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES :

### 5 - 1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION :

#### 5 - 1 - 1 - MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION :

Membres (1)	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mr Mohamed BRIGUI	Lui même	Président	2020 – 2022	Tunis
Société Générale Financière	M <sup>me</sup> Héla BRIGUI HAMIDA	Membre	2020 – 2022	Tunis
Tunisian Travel Services	M <sup>r</sup> Raouf NEGRA	Membre	2020 – 2022	Tunis
Mr Habib BOUAZIZ	Lui-même	Membre	2020 – 2022	Tunis
Mr Sofien HAJ TAIEB	Lui même	Membre	2020 – 2022	Tunis
Mr Chokri BEN AYED <sup>(2)</sup>	Lui-même	Membre indépendant	2020 – 2022	Tunis
Mr Mustapha BEN HATIRA <sup>(3)</sup>	Lui-même	Membre indépendant	2021 – 2022	Tunis
Mr Skander KAMOUN <sup>(4)</sup>	Lui même	Membre représentant les actionnaires minoritaires	2020 – 2022	Tunis

(1) Mandat renouvelé par l'AGO du 07/07/2020 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022.

(2) Mandat renouvelé par l'AGO du 07/07/2020 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, en tant qu'administrateur indépendant.

(3) Nommé par le Conseil d'Administration du 05/03/2021 et nomination ratifiée par l'AGO du 29/04/2021 pour une période de deux ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, en tant qu'administrateur indépendant.

(4) Mandat renouvelé par l'AGO du 07/07/2020 et désigné en tant qu'administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires tels que définis par l'article 47 de la loi n°2016-48.

#### 5 - 1 - 2 - FONCTIONS DES MEMBRES ET DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA SOCIETE :

Membres	Qualité	Mandat	Adresse
Mr Mohamed BRIGUI	Président du Conseil d'Administration (1)	2020 – 2022	Tunis
Mr Salah SOUKI	Directeur Général (2)	2020 – 2022	Tunis

(1) Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 07/07/2020 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022.

(2) Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 07/07/2020 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022.

Il est à signaler que :

Mr Mustapha BEN HATIRA, Mr Raouf NEGRA représentant de la société Tunisian Travel Services et M<sup>me</sup> Héla BRIGUI HAMIDA représentante de la société Générale Financière sont membres du Comité d'Audit.

Mr Chokri BEN AYED, Mr Habib BOUAZIZ et Mr Skander KAMOUN sont membres du Comité des Risques.

**5 - 1 - 3 - PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DEDIRECTION :**

<b>Membres</b>	<b>Fonction en dehors de la société durant les trois dernières années</b>
M <sup>r</sup> Mohamed BRIGUI	PDG Société Touristique OCEANA PDG Société Générale Financière PDG Société « CIL IMMOBILIERE »
Mr Habib BOUAZIZ	Retraité
M <sup>r</sup> Skander KAMOUN	Gérant de la société DELLMANN
Mr Sofiene HAJ TAIEB	Directeur général de la société « La Française Investment Solutions »
Mr Chokri BEN AYED	Retraité
Mr Mustapha BEN HATIRA	Retraité

**5 - 1 - 4 - MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES :**

<b>Membres</b>	<b>Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés</b>
M <sup>r</sup> Mohamed BRIGUI	Société Générale Financière, CIL Immobilière et Société Touristique OCEANA.
Mr Habib Bouaziz	UIB
M <sup>r</sup> Skander KAMOUN	Néant
Mr Sofiene HAJ TAIEB	Néant
Mr Chokri BEN AYED	Néant
Mr Mustapha BEN HATIRA	Néant

**5 - 1 - 5 - FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIETE QU'ILS REPRESENTENT :**

<b>Membres</b>	<b>Représenté par</b>	<b>Fonction au sein de la société qu'il représente</b>
Société Générale Financière	M <sup>me</sup> Héla BRIGUI HAMIDA	Administrateur
Tunisian Travel Services	M <sup>r</sup> Raouf NEGRA	Directeur Financier

**5 - 1 - 6 - INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021:**

**5 - 1 - 6 - 1 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2021 :**

1) Le conseil d'Administration réuni le 07/07/2020 a décidé de reconduire **Monsieur Mohamed BRIGUI** en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute a été fixée à 440.000 DT payable en six tranches et ce, à la fin de chaque période de deux mois.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents. Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29/09/2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

2) Le conseil d'Administration réuni le 07/07/2020 a décidé de reconduire **Monsieur Salah SOUKI** en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022. Sa rémunération brute a été fixée à 432.000 DT payable sur 12 mois.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

3) Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Le montant estimé au titre de ces jetons de présence et s'élevant à 180.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.

Le complément des jetons de présence, servi en 2021 au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 58.000 DT et a été constaté parmi les charges de l'exercice.

4) Mme HÉLA BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 18.000 DT.

#### **5 - 1 - 6 - 2 - PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2021:**

Aucune opération n'a été conclue avec les administrateurs de la CIL.

#### **5 - 2 - CONTROLE :**

Nom	Adresse	Tél - Fax	Mandat
Société Horwath ACF <sup>(1)</sup> inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par Mr Noureddine BEN ARBIA.	35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis	Tél : 71 236 000 Fax : 71 236 436	2020-2022

Et

Nom	Adresse	Tél - Fax	Mandat
Société FINOR <sup>(2)</sup> , inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center - Tour des bureaux Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Tel : 70 728 450 Fax : 70 728 405	2021-2023

(1) Mandat renouvelé par l'AGO du 07/07/2020 pour trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022.

(2) Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2021 pour trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2023.

**5 - 3 - NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL :**

- Au cours de l'année 2021, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5 878 DT.HT représentant des frais de logement et de location de salles mis à la disposition de cette dernière.
- L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 31/12/2021 à 66.636 DT.
- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 31/12/2021 à 24.517 DT.
- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 31/12/2021 à 92 717 DT.
- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 31/12/2021 à 155.732 DT.

## CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

### 6 - 1 - EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS :

#### 6 - 1 - 1 - EVOLUTION RECENTE :

Les mises en force se sont élevées à **323,2 MD** au 31/12/2022 contre **274 MD** au 31/12/2021, soit une hausse de **18%**.

Les approbations ont augmenté de **7%**, passant de **326,8 MD** au 31/12/2021 à **351,1 MD** au 31/12/2022.

Le total des engagements a passé de **552,7 MD** au 31/12/2021 à **574,4 MD** au 31/12/2022 tandis que le total des engagements classés a atteint **50,7 MD** au 31/12/2022 contre **36 MD** au 31/12/2021. Ainsi, le ratio des créances classées a atteint **8,82%** au 31/12/2022 contre **6,52 %** au 31/12/2021.

Par ailleurs, au 31/12/2022 et par rapport à la même période en 2021, la CIL a enregistré un repli en termes de part de marché de 73 points de base pour les approbations contre une augmentation de 31 pour les mises en force.

#### 6 - 1 - 2 - ORIENTATIONS STRATEGIQUES :

Selon le Conseil d'Administration du 24/11/2022, la CIL table sur une évolution annuelle des mises en force de 15 000 mDt par an sur l'horizon du business plan (2022-2026).

D'un point de vue stratégique, pour les années prochaines, la CIL table sur le maintien, voire même sur l'augmentation de la demande et sur une croissance positive du secteur du leasing. Les objectifs tracés se résument en :

- ❖ Le maintien d'un taux de croissance annuel positif des mises en force ;
- ❖ Le maintien de la politique de prudence en termes d'octroi des crédits avec la consolidation des efforts en matière d'évaluation du risque client ;
- ❖ La continuation de l'amélioration du ratio des créances douteuses et litigieuses (CDL) et du ratio de provisionnement des créances à un niveau supérieur à 80% (compte tenu de la provision collective) ;
- ❖ La continuation de l'optimisation et de l'amélioration du système d'information.

**6 - 2 - ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2022-2026 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2021-2025 :**

**6 - 2 - 1 - ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ENTRE LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2021 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS FIGURANT DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE " CIL 2021 " :**

La confrontation des réalisations de l'exercice 2021 par rapport aux prévisions établies pour la période 2021-2025 et publiées au niveau du document de référence « CIL 2021 » a fait ressortir les écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

	Prévisions 2021 (mDt)	Réalisations 2021 (mDt)	Ecarts (mDt)	Taux de Réalisations (%)	Commentaires
Mises en force*	270 000	274 007	4 007	101%	Les réalisations de 2021 ont dépassé les prévisions initiales de 4 MDt.
Intérêts et produits assimilés de leasing	67 840	68 698	858	101%	Les réalisations de 2021 ont été de l'ordre de 101% des prévisions initiales. Cette hausse est expliquée par l'augmentation du taux de sortie moyen.
Intérêts et charges assimilées	38 470	36 516	(1 954)	95%	Les intérêts et charges assimilées ont été en baisse de 1,95 MDt par rapport aux prévisions initiales, en raison de la stabilité du TMM et de l'obtention de nouveaux crédits à des taux favorables.
Produits de placement	2 600	3 931	1 331	151%	Les produits de placement ont augmenté de +151% par rapport aux prévisions initiales. Cette augmentation est expliquée par la concrétisation de certaines opérations de cession de titres.
Charge de personnel	6 385	6 527	142	102%	Les réalisations ont dépassé les prévisions de 142 mDt suite à l'augmentation salariale prévue par la convention collective sectorielle.
Autres charges d'exploitation	3 390	4 308	918	127%	Les autres charges d'exploitation enregistrées en 2021 présentent une hausse de 27% par rapport aux prévisions initiales expliquée par la contribution conjoncturelle payée à l'Etat.
Dotation aux amortissements	580	522	(58)	90%	Les dotations aux amortissements réalisées sont quasiment au même niveau des prévisions initiales.
Dotation aux provisions et résultats des créances radiées	4 100	5 058	958	123%	Les dotations aux provisions et résultats des créances radiées sont en dépassement de 958 mDt par rapport aux prévisions initiales suite à l'augmentation des risques clientèles.

(\*) ce montant tient compte des relocations de la période.

**6 - 2 - 2 - ANALYSE DES MODIFICATIONS OPEREES AU NIVEAU  
DES PREVISIONS 2022-2026 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS  
PREVISIONNELLES 2021-2025 :**

Les prévisions publiées au niveau du document de référence "CIL 2021", sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, compte tenu des réalisations de l'exercice 2021 et des nouvelles conditions du marché, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes :

❖ **Mises en force :**

En milliers de DT					Commentaires
	2022 <sub>P</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	
Ancien Business Plan	285 000	300 000	315 000	330 000	Les prévisions initiales ont été révisées à la hausse compte tenu de l'augmentation de la demande.
Nouveau Business Plan	300 000	315 000	330 000	345 000	
Ecart	15 000	15 000	15 000	15 000	

❖ **Les intérêts et produits assimilés de leasing :**

En milliers de DT					Commentaires
	2022 <sub>P</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	
Ancien Business Plan	69 440	70 335	70 435	69 780	Les prévisions initiales ont été révisées à la hausse compte tenu de l'évolution des mises en forces à fin 2021.
Nouveau Business Plan	76 600	80 270	82 640	84 420	
Ecart	7 160	9 935	12 205	14 640	

❖ **Les intérêts et charges assimilés :**

En milliers de DT					Commentaires
	2022 <sub>P</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	
Ancien Business Plan	38 505	38 180	37 105	35 485	Les prévisions initiales ont été ajustées pour tenir compte des besoins réels de refinancement.
Nouveau Business Plan	42 200	46 750	46 630	45 950	
Ecart	3 695	8 570	9 525	10 465	

❖ **Produits des placements:**

En milliers de DT					Commentaires
	2022 <sub>P</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	
Ancien Business Plan	2 850	3 100	3 350	3 600	Les prévisions initiales ont été ajustées pour tenir compte de l'augmentation du portefeuille de placement et des titres de participation.
Nouveau Business Plan	5 300	5 500	5 750	5 500	
Ecart	2 450	2 400	2 400	1 900	

❖ **Les Charges de personnel :**

En milliers de DT

	2022 <sub>P</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	Commentaires
Ancien Business Plan	6 995	7 655	8 370	9 140	Les charges de personnel ont été quasiment maintenues par rapport aux dernières prévisions.
Nouveau Business Plan	7 350	7 940	8 580	9 280	
Ecart	355	285	210	140	

❖ **Autres charges d'exploitation :**

En milliers de DT

	2022 <sub>P</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	Commentaires
Ancien Business Plan	3 665	3 960	4 280	4 625	Les autres charges d'exploitation ont été ajustées par rapport aux dernières prévisions.
Nouveau Business Plan	3 920	4 120	4 450	4 810	
Ecart	255	160	170	185	

❖ **Dotations aux amortissements :**

En milliers de DT

	2022 <sub>P</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	Commentaires
Ancien Business Plan	590	600	610	620	Les dotations aux amortissements ont été quasiment maintenues par rapport aux dernières prévisions.
Nouveau Business Plan	540	550	560	570	
Ecart	-50	-50	-50	-50	

❖ **Dotations aux provisions et résultats des créances radiées :**

En milliers de DT

	2022 <sub>P</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	Commentaires
Ancien Business Plan	4 330	4 490	4 600	4 520	Les dotations aux provisions pour risques sur la clientèle ont été ajustées selon le profil des créances sur la clientèle.
Nouveau Business Plan	4 000	4 000	3 770	3 600	
Ecart	(330)	(490)	(830)	(920)	

### 6 - 2 - 3 - ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 31/12/2022 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2022 :

La confrontation des réalisations au 31/12/2022 telles que reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2022 publiées au niveau du présent document de référence « CIL 2022 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

(en mDt)	Réalisations au 31/12/2022	Prévisions année 2022	Pourcentage de réalisation
Mises en force	323 190	300 000	107,7%
Revenus nets de leasing	74 591	76 600	97,4%
Produits nets de leasing	41 815	37 340	112%
Total des charges d'exploitation	11 196	11 810	94,8%
Emprunts et dettes rattachées	451 259	479 281	94,2%
Total des engagements	574 362	584 294	98,3%
Capitaux propres	99 849	99 772	100,1%

Les principales réalisations au 31/12/2022 sont en phase avec les prévisions relatives à l'exercice 2022 telles que prévues au niveau du plan d'affaires actualisée de la période 2022-2026.

### 6 - 3 - PERSPECTIVES D'AVENIR:

Les projections financières (2022-2026) de la CIL ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2021 audités et certifiés et approuvées par le **Conseil d'Administration du 24/11/2022**.

**La CIL s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.**

**Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état des réalisations de ses prévisions.**

**L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.**

**La CIL s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

#### 6 - 3 - 1 - LES HYPOTHESES DE PREVISIONS RETENUES :

##### ❖ Les mises en force :

Pour l'année 2022, la CIL prévoit un niveau des mises en forces de 300 MD, soit une hausse de +9,5% par rapport à 2021.

La CIL table, à partir de 2022, sur une évolution de 15 MDt par an sur la période du business plan :

	2021 <sub>R</sub>	2022 <sub>E</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	2026 <sub>P</sub>	TCAM 2021-2026
En milliers de DT	274 007	300 000	315 000	330 000	345 000	360 000	5,61%
Taux d'évolution	-	9,5%	5,0%	4,8%	4,5%	4,3%	

### ❖ Les intérêts et produits assimilés de leasing :

Les intérêts et produits assimilés de la CIL évolueront comme suit :

	2021 <sub>R</sub>	2022 <sub>E</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	2026 <sub>P</sub>	TCAM 2021-2026
Encours début	486 750	492 299	511 239	523 739	538 739	551 739	2,54%
Encours fin	492 299	511 239	523 739	538 739	551 739	561 739	2,67%
Encours moyen	489 524	501 769	517 489	531 239	545 239	556 739	2,61%
Taux de sortie moyen	13,03%	14,24%	14,50%	14,50%	14,50%	14,50%	2,16%
<b>Intérêt de leasing</b>	<b>63 797</b>	<b>71 430</b>	<b>75 036</b>	<b>77 036</b>	<b>79 066</b>	<b>80 735</b>	<b>4,82%</b>
<b>Total des autres produits de leasing</b>	<b>4 662</b>	<b>5 170</b>	<b>5 234</b>	<b>5 604</b>	<b>5 355</b>	<b>6 100</b>	<b>5,52%</b>
<b>Variation des produits réservés</b>	<b>238</b>	<b>(2 500)</b>	<b>(1 500)</b>	<b>(1 500)</b>	<b>(1 500)</b>	<b>(1 500)</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>68 698</b>	<b>74 100</b>	<b>78 770</b>	<b>81 140</b>	<b>82 920</b>	<b>85 335</b>	<b>4,43%</b>

### ❖ Les intérêts et charges assimilées :

L'évolution des intérêts et charges assimilées se présente comme suit :

	2021 <sub>R</sub>	2022 <sub>E</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	2026 <sub>P</sub>	TCAM 2021-2026
Encours des emprunts	444 297	466 495	469 281	469 959	466 688	456 045	0,52%
Encours moyen des emprunts	455 396	467 888	469 620	468 324	461 366	459 296	(0,17%)
Taux moyen	7,78%	8,74%	9,7%	9,7%	9,7%	9,7%	-
<b>Charges des emprunts</b>	<b>35 422</b>	<b>40 895</b>	<b>45 553</b>	<b>45 427</b>	<b>44 753</b>	<b>44 552</b>	<b>4,69%</b>
Frais de résorption	1 369	1 306	1 197	1 203	1 198	1 198	(2,64%)
Commissions des emprunts	65	250	250	250	250	250	31,06%
Comptes créditeurs	(340)	(250)	(250)	(250)	(250)	(250)	(5,94%)
<b>Total des autres frais d'emprunts</b>	<b>1 094</b>	<b>1 306</b>	<b>1 197</b>	<b>1 203</b>	<b>1 198</b>	<b>1 198</b>	<b>1,82%</b>
<b>Total des charges financières</b>	<b>36 516</b>	<b>42 200</b>	<b>46 750</b>	<b>46 630</b>	<b>45 950</b>	<b>45 750</b>	<b>4,61%</b>

### ❖ Les charges d'exploitation :

L'évolution de ce poste est estimée comme suit :

	2021 <sub>R</sub>	2022 <sub>E</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	2026 <sub>P</sub>	TCAM 2021-2026
	En milliers de DT						
Charges de personnel	6 527	7 350	7 940	8 580	9 280	10 025	8,96%
Dotations aux amortissements	522	540	550	560	570	580	2,13%
Autres charges d'exploitation	4 308	3 920	4 120	4 450	4 810	5 200	3,84%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>11 357</b>	<b>11 810</b>	<b>12 610</b>	<b>13 590</b>	<b>14 660</b>	<b>15 805</b>	<b>6,83%</b>
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>31,27%</b>	<b>31,63%</b>	<b>33,44%</b>	<b>33,56%</b>	<b>34,28%</b>	<b>34,76%</b>	<b>-</b>

Les charges d'exploitation évolueront avec un taux de croissance annuel moyen de 6,8% (à 15 805 mDT à l'horizon du business plan) portant le coefficient d'exploitation à 34,7% vs 31,3% en 2021.

## ❖ Les provisions nettes et résultat des créances radiées :

Le tableau ci-après retrace le détail des dotations aux provisions ou reprises nettes durant la période 2022-2026 :

	En milliers de DT					
	2021 <sub>R</sub>	2022 <sub>E</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	2026 <sub>P</sub>
Coût du risque (Provisions nettes sur créances classées)	4 647	2 917	3 685	3 440	3 255	3 320
Coût du risque des créances non classées (Provisions collectives)	411	1 083	315	330	345	360
<b>Total Provision</b>	<b>5 058</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>3 770</b>	<b>3 600</b>	<b>3 680</b>
Produits réservés	(238)	2 500	1 500	1 500	1 500	1 500
<b>Coût du risque global =</b>	<b>4 820</b>	<b>6 500</b>	<b>5 500</b>	<b>5 270</b>	<b>5 100</b>	<b>5 180</b>
Taux de croissance	-	34,9%	(15,4%)	(4,2%)	(3,2%)	1,6%

## ❖ Les ressources de financement à mobiliser et évolution des emprunts et des ressources spéciales :

Les fonds que la société projette de lever proviennent des lignes de crédits émises sur le marché financier sous forme d'emprunts obligataires, bancaires ou autres. Les caractéristiques et les conditions prévues pour ces différents emprunts composant le programme d'endettement sont les suivants :

	En milliers de DT				
	2022 <sub>E</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	2026 <sub>P</sub>
<b>Emp obligataire</b>					
Montant	20 000	30 000	40 000	40 000	40 000
Durée	5 ans				
<b>Emp bancaires</b>					
Montant	119 000	90 000	100 000	110 000	100 000
Durée	5 ans				
<b>Total emprunt</b>	<b>139 000</b>	<b>120 000</b>	<b>140 000</b>	<b>150 000</b>	<b>140 000</b>
<b>Encaissement ligne d'avance et billet de trésorerie</b>	<b>94 300</b>	-	-	-	-

Il est utile de préciser que les termes de ces crédits futurs peuvent être modifiés selon les conditions du marché financier au moment de leur mise en application.

Ainsi, l'évolution des emprunts et ressources spéciales sera comme suit :

	En milliers de DT						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TCAM 2021-2026
Emprunts Bancaires Locaux	228 293	241 106	241 913	253 178	263 100	263 600	2,92%
Emprunts Bancaires Etrangers	169 776	127 935	111 047	92 510	81 445	73 447	(15,43%)
Emprunts Bancaire Court à Long Terme	20 000	50 000	50 000	30 000	-	-	-
<b>Total Emprunt Bancaire</b>	<b>418 070</b>	<b>419 041</b>	<b>402 959</b>	<b>375 688</b>	<b>344 545</b>	<b>337 047</b>	(4,22%)
Emprunts Obligataires	35 425	36 740	53 500	77 500	98 000	112 000	25,89%
Emprunts à Court Terme	13 000	13 500	13 500	13 500	13 500	13 500	0,76%
<b>Total Emprunts</b>	<b>466 495</b>	<b>469 281</b>	<b>469 959</b>	<b>466 688</b>	<b>456 045</b>	<b>462 547</b>	(0,17%)
Dettes rattachées	9 681	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0,65%
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>476 176</b>	<b>479 281</b>	<b>479 959</b>	<b>476 688</b>	<b>466 045</b>	<b>472 547</b>	-0,15%

## ❖ Les capitaux propres et politique de distribution de dividende :

L'affectation du résultat pour la période 2022 à 2025 sera comme suit :

	En milliers de DT					
	2021 <sub>R</sub>	2022 <sub>E</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	2026 <sub>P</sub>
Résultat de l'exercice (N-1)	12 481	15 195	15 940	16 290	17 910	19 000
Résultat reporté	29 329	28 271	28 986	34 675	37 137	40 845
Reclassement Rve réinvestissement	2 454	3 386	8 762	5 000	5 500	6 000
Réserves pour fonds social	(600)	(700)	(700)	(700)	(700)	(700)
Réserves de réinvestissements	(6 830)	(8 104)	(9 249)	(9 064)	(9 938)	(10 522)
Distribution Div	(8 975)	(9 500)	(9 500)	(9 500)	(9 500)	(9 500)
Encaissement dividendes sur action propres	412	437	436	436	436	436
<b>Résultat reporté</b>	<b>28 271</b>	<b>28 985</b>	<b>34 675</b>	<b>37 137</b>	<b>40 845</b>	<b>45 560</b>

La CIL prévoit de distribuer un dividende par action de 1,9 DT représentant un taux de distribution de 38% du nominal :

	En DT				
	2022 <sub>R</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	2026 <sub>P</sub>
Dividende par action au titre de l'exercice	1,900	1,900	1,900	1,900	1,900
Résultat par action	3,039	3,188	3,258	3,582	3,800
Taux de distribution de dividende par rapport au résultat	62,52%	59,60%	58,32%	53,04%	50,00%

Ainsi, les capitaux propres de la société évolueront comme suit :

	En milliers de DT						
	2021 <sub>R</sub>	2022 <sub>E</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	2026 <sub>P</sub>	TCAM 2021-2026
Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	0,00%
Réserves	44 196	49 282	50 136	54 567	59 373	64 262	7,77%
Résultats reportés	28 271	28 986	34 675	37 137	40 845	45 561	10,01%
Actions propres	(3 497)	(3 496)	(3 496)	(3 496)	(3 496)	(3 496)	(0,01%)
Résultat de la période	15 195	15 940	16 290	17 910	19 000	20 180	5,84%
<b>Total des Capitaux propres</b>	<b>109 165</b>	<b>115 712</b>	<b>122 605</b>	<b>131 119</b>	<b>140 723</b>	<b>151 507</b>	<b>6,78%</b>

## ❖ Les investissements :

La CIL prévoit pour la période du Business Plan (2022-2026) des investissements totaux d'aménagement et de renouvellement et en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux de l'ordre de **3 703 mDT**.

Concernant les investissements en portefeuille, et afin d'optimiser son taux effectif moyen d'imposition au titre de ses bénéficiaires en le maintenant, à partir de 2022, à un niveau moyen de 20%, la société compte procéder annuellement à des dégrèvements financiers sous forme d'investissements dans des titres en capital. A ce titre, elle prévoit de réaliser des investissements d'un total de **46 877 mDT** sur les cinq prochaines années.

En milliers de DT

	2022	2023	2024	2025	206	Total
Investissement Corporel et incorporel	1 303	700	500	700	500	3703
Investissement Financier	8 104	9 249	9 064	9 938	10 522	46 877
<b>Total</b>	<b>9 407</b>	<b>9 949</b>	<b>9 564</b>	<b>10 638</b>	<b>11 022</b>	<b>50 580</b>

❖ Evolution des engagements sur la clientèle :

	2021 <sub>R</sub>	2022 <sub>E</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	2026 <sub>P</sub>
Encours Global	529 646	556 239	571 239	586 239	599 239	609 239
Engagements hors bilan	23 055	28 055	33 055	93 055	153 055	213 055
<b>Engagements globaux (avec EHB)</b>	<b>552 701</b>	<b>584 294</b>	<b>604 294</b>	<b>679 294</b>	<b>752 294</b>	<b>822 294</b>
Créances Douteuses et Litigeuses (CDL)	36 042	43 822	48 344	54 344	60 184	65 784
<b>Ratio CDL (sans abandon)</b>	<b>6,5%</b>	<b>7,5%</b>	<b>8,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>8,0%</b>
Couverture (Provisions + Produits réservés)	29 662	36 162	41 662	46 932	52 032	57 212
<b>Ratio Couverture (sans abandon)</b>	<b>82,3%</b>	<b>82,5%</b>	<b>86,2%</b>	<b>86,4%</b>	<b>86,5%</b>	<b>87,0%</b>

## 6 - 3 - 2 - LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS :

### Bilan prévisionnel :

	En milliers de DT					
<b>ACTIFS</b>	<b>2021<sub>R</sub></b>	<b>2022<sub>E</sub></b>	<b>2023<sub>P</sub></b>	<b>2024<sub>P</sub></b>	<b>2025<sub>P</sub></b>	<b>2026<sub>P</sub></b>
Caisses et avoirs auprès des banques	33 242	32 242	31 427	21 595	12 695	20 279
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	502 519	516 205	526 349	536 029	543 879	548 649
Portefeuille - titres commercial	63 001	55 000	50 000	53 000	50 000	52 000
Portefeuille d'investissement	39 026	37 167	41 416	44 980	48 919	52 940
Valeurs immobilisées	8 168	8 895	8 995	8 885	8 965	8 834
Autres actifs	10 495	11 797	12 026	11 816	11 606	11 396
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>656 452</b>	<b>661 307</b>	<b>670 213</b>	<b>676 305</b>	<b>676 063</b>	<b>694 099</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>2021<sub>R</sub></b>	<b>2022<sub>E</sub></b>	<b>2023<sub>P</sub></b>	<b>2024<sub>P</sub></b>	<b>2025<sub>P</sub></b>	<b>2026<sub>P</sub></b>
Dettes envers la clientèle	7 604	5 005	5 005	5 005	5 005	5 005
Emprunts et ressources spéciales	476 176	479 281	479 959	476 688	466 045	472 547
Fournisseurs et comptes rattachés	56 034	50 500	50 550	50 600	50 650	50 700
Autres passifs	7 472	10 809	12 093	12 892	13 640	14 339
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>547 286</b>	<b>545 596</b>	<b>547 608</b>	<b>545 185</b>	<b>535 340</b>	<b>542 591</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Réserves	44 196	49 282	50 136	54 567	59 373	64 262
Résultats reportés	28 271	28 986	34 675	37 137	40 845	45 561
Actions propres	(3 497)	(3 496)	(3 496)	(3 496)	(3 496)	(3 496)
Résultat de la période	15 195	15 940	16 290	17 910	19 000	20 180
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>109 165</b>	<b>115 712</b>	<b>122 605</b>	<b>131 119</b>	<b>140 723</b>	<b>151 507</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>656 452</b>	<b>661 307</b>	<b>670 213</b>	<b>676 305</b>	<b>676 063</b>	<b>694 099</b>

## Etat de résultat prévisionnel :

En milliers de DT

	2021 <sub>R</sub>	2022 <sub>E</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	2026 <sub>P</sub>
Intérêts et produits assimilés de leasing	68 698	74 100	78 770	81 140	82 920	85 335
Intérêts et charges assimilées	36 516	42 200	46 750	46 630	45 950	45 750
Produits des placements	3 931	5 300	5 500	5 750	5 500	5 500
Autres produits d'exploitation	205	140	190	240	290	390
<b>PRODUITS NETS</b>	<b>36 317</b>	<b>37 340</b>	<b>37 710</b>	<b>40 500</b>	<b>42 760</b>	<b>45 475</b>
Charges de personnel	6 527	7 350	7 940	8 580	9 280	10 025
Dotations aux amortissements	522	540	550	560	570	580
Autres charges d'exploitation	4 308	3 920	4 120	4 450	4 810	5 200
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>11 357</b>	<b>11 810</b>	<b>12 610</b>	<b>13 590</b>	<b>14 660</b>	<b>15 805</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>	<b>24 960</b>	<b>25 530</b>	<b>25 100</b>	<b>26 910</b>	<b>28 100</b>	<b>29 670</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	5 058	4 000	4 000	3 770	3 600	3 680
Dotations (reprises) nettes aux autres provisions	674	1 200	500	500	500	500
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>19 227</b>	<b>20 330</b>	<b>20 600</b>	<b>22 640</b>	<b>24 000</b>	<b>25 490</b>
Autres gains ordinaires	74	60	60	60	60	60
Autres pertes ordinaires	0	(10)	(10)	(10)	(10)	(10)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>	<b>19 301</b>	<b>20 380</b>	<b>20 650</b>	<b>22 690</b>	<b>24 050</b>	<b>25 540</b>
Impôt sur les bénéfices	(3 782)	(4 316)	(4 236)	(4 640)	(4 910)	(5 210)
Contribution sociale de solidarité	(324)	(124)	(124)	(140)	(140)	(150)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>15 195</b>	<b>15 940</b>	<b>16 290</b>	<b>17 910</b>	<b>19 000</b>	<b>20 180</b>

## Tableau des flux de trésorerie prévisionnels :

En milliers de DT

	2021 <sub>R</sub>	2022 <sub>E</sub>	2023 <sub>P</sub>	2024 <sub>P</sub>	2025 <sub>P</sub>	2026 <sub>P</sub>
<b>Flux liés à l'exploitation</b>						
Encaissements reçus des clients	369 718	409 953	440 040	459 569	481 261	505 263
Investissements dans les contrats de leasing	(287 228)	(350 672)	(365 719)	(383 130)	(400 545)	(417 960)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(9 341)	(11 853)	(12 310)	(13 330)	(14 440)	(15 625)
Intérêts payés	(37 815)	(41 074)	(45 775)	(45 716)	(45 036)	(44 836)
Impôts & taxes payés	(16 539)	(15 258)	(13 068)	(13 684)	(14 402)	(15 783)
Placement monétaires	(7 382)	8 001	5 000	(3 000)	3 000	(2 000)
Autres flux liés à l'exploitation	3 338	6 659	4 823	5 579	5 279	5 229
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>14 750</b>	<b>5 756</b>	<b>12 990</b>	<b>6 288</b>	<b>15 117</b>	<b>14 288</b>
<b>Flux d'investissements</b>						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(378)	(1 303)	(700)	(500)	(700)	(500)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	72	36	50	50	50	50
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 830)	(8 104)	(9 249)	(9 064)	(9 938)	(10 522)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	4 482	9 222	4 811	6 061	6 611	7 161
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>(2 654)</b>	<b>(149)</b>	<b>(5 087)</b>	<b>(3 453)</b>	<b>(3 977)</b>	<b>(3 810)</b>
<b>Flux de financement</b>						
Encaissement suite à la cession des actions propres	0	2	0	0	0	0
Décaissement suite au rachat des actions propres	(7)	0	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions	(8 832)	(9 396)	(9 396)	(9 396)	(9 396)	(9 396)
Encaissements provenant des emprunts	252 580	233 300	120 000	140 000	150 000	140 000
Remboursements d'emprunts	(230 382)	(230 514)	(119 322)	(143 271)	(160 643)	(133 498)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>13 360</b>	<b>(6 607)</b>	<b>(8 718)</b>	<b>(12 667)</b>	<b>(20 039)</b>	<b>(2 894)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>25 456</b>	<b>(1 000)</b>	<b>(816)</b>	<b>(9 832)</b>	<b>(8 900)</b>	<b>7 584</b>
Trésorerie au début de l'exercice	7 786	33 242	32 242	31 427	21 595	12 695
Trésorerie à la clôture de l'exercice	33 242	32 242	31 427	21 595	12 695	20 279

### 6 - 3 - 3 - RATIOS PREVISIONNELS :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Indicateurs de gestion (en Millions de dinars)</b>						
Résultat net de la période (1)	15 195	15 940	16 290	17 910	19 000	20 180
Engagements (Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement)	604 546	608 372	617 765	634 009	642 798	653 590
Total Engagements (Encours global + Engagements hors bilan) (2)	552 701	584 294	604 294	679 294	752 294	822 294
Créances classées (3)	36 042	43 822	48 344	54 344	60 184	65 784
Fonds propres (avant résultat net) (4)	93 970	99 772	106 315	113 209	121 723	131 327
Capitaux propres avant affectation	109 165	115 712	122 605	131 119	140 723	151 507
Provisions et Produits réservés (5)	29 662	36 162	41 662	46 932	52 032	57 212
Créances sur la clientèle, opération de leasing (Bilan)	502 519	516 205	526 349	536 029	543 879	548 649
Emprunts et ressources spéciales (6)	476 176	479 281	479 959	476 688	466 045	472 547
Total bilan	656 452	661 307	670 213	676 305	676 063	694 099
Charges financières (7)	36 516	42 200	46 750	46 630	45 950	45 750
Total charges d'exploitation	11 357	11 810	12 610	13 590	14 660	15 805
<b>Ratios propres aux sociétés de leasing</b>						
Rentabilité des fonds propres (1)/(4)	16,17%	15,98%	15,32%	15,82%	15,61%	15,37%
Fonds propres/Engagements (4)/(2)	17,00%	17,08%	17,59%	16,67%	16,18%	15,97%
Ratio CDL (2)/(3)	6,52%	7,50%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ratio de couverture des créances classées (5)/(4)	82,3%	82,5%	86,2%	86,4%	86,5%	87,0%
<b>Ratios de structure</b>						
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	16,63%	17,50%	18,29%	19,39%	20,82%	21,83%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	72,54%	72,47%	71,61%	70,48%	68,93%	68,08%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/Total bilan	76,55%	78,06%	78,53%	79,26%	80,45%	79,04%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/Créances sur la clientèle, opérations de leasing	96,27%	93,82%	92,14%	89,86%	86,61%	87,04%
<b>Ratios de gestion</b>						
Charges de personnel/Produits nets	17,97%	19,68%	21,06%	21,19%	21,70%	22,05%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	38,65%	37,43%	35,47%	35,77%	35,13%	34,63%
Coefficient d'exploitation	31,27%	31,63%	33,44%	33,56%	34,28%	34,76%
Provisions nettes sur créances/Produits nets	13,93%	10,71%	10,61%	9,31%	8,42%	8,09%
<b>Ratios de rentabilité</b>						
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	16,17%	15,98%	15,32%	15,82%	15,61%	15,37%
ROA (Résultat net/Total bilan)	2,31%	2,41%	2,43%	2,65%	2,81%	2,91%
Résultat net/Produits nets	41,84%	42,69%	43,20%	44,22%	44,43%	44,38%
Produits nets/Total bilan	5,53%	5,65%	5,63%	5,99%	6,32%	6,55%

#### 6 - 3 - 4 - MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL :

<b>En mDT</b>	<b>2021<sub>R</sub></b>	<b>2022<sub>E</sub></b>	<b>2023<sub>P</sub></b>	<b>2024<sub>P</sub></b>	<b>2025<sub>P</sub></b>	<b>2026<sub>P</sub></b>
Résultat net	15 195	15 940	16 290	17 910	19 000	20 180
Dotations aux amortissements	522	540	550	560	570	580
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	5 058	4 000	4 000	3 770	3 600	3 680
Dotations (reprises) nettes aux autres provisions	674	1 200	500	500	500	500
<b>Marge brute d'autofinancement prévisionnel =</b>	<b>21 450</b>	<b>21 680</b>	<b>21 340</b>	<b>22 740</b>	<b>23 670</b>	<b>24 941</b>

**6 - 3 - 5 - AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES RELATIVES A  
LA PERIODE ALLANT DE 2022 A 2026 :**



*RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES*

*SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR LA  
PERIODE 2022-2026*

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)**

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes de la Compagnie Internationale de Leasing relatifs à la période 2022-2026, tels qu'elles sont jointes au présent rapport.

Cette projection et les hypothèses présentées dans la Note 2.1 sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la direction. Elle a été préparée dans le cadre de la préparation du document de référence "CIL 2023". Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

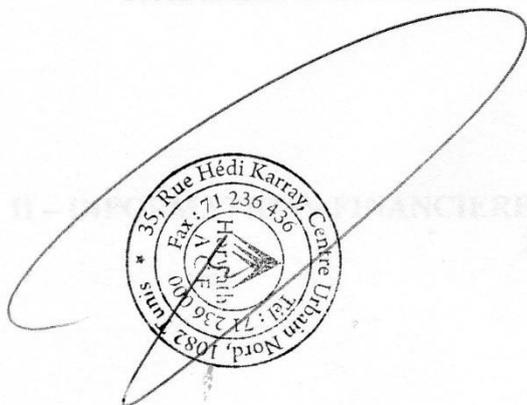
Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 30 Novembre 2022

**Les Commissaires aux Comptes**

**HORWATH ACF**

**Noureddine BEN ARBIA**



**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

